

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL

PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2026-2030



MARS 2026

Table de matières

Sigles et Acronymes.....	3
Liste de tableaux	5
Liste de graphiques	6
Préface.....	7
Remerciements.....	9
Résumé Exécutif	10
Carte géographique de la province du Kasai-Oriental	12
Introduction.....	13
Chapitre 1. CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION DU PLAN	15
1.1 Présentation de la Province	15
Chapitre 2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC.....	22
Chapitre 3. VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIES	97
Chapitre 4. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL .	118
Chapitre 5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI - EVALUATION	123
ANNEXES	128
1. Correspondence PNSD-ODD-PAI/PMA-NEW DEAL-PDP	128
BIBLIOGRAPHIE	131
COMITE D'ELABORATION.....	132

Sigles et Acronymes



ACC	: Adaptation aux Changements Climatiques
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
A.P	: Administration Publique
A.T	: Administration du Territoire
ARV	: Anti Rétroviraux
ASBL	: Association Sans But Lucratif
ASSUREP	: Association des usagers des réseaux d'Eau Potable
BAP	: Brigade Agricole Pilote
BCC	: Banque Centrale du Congo
CAP	: Centre d'Apprentissage Professionnel
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CFP	: Centres de Formation Professionnelle
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
CPAJ	: Centre Pilote Agricole des Jeunes
CRS	: Centre de Rattrapage Scolaire
CS	: Centre de Santé
CTB	: Coopération Technique Belge
DFID	: Departement For International Development
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale des Migrations
DGRAD	: Direction Générale des Recettes judiciaires, Administratives et Domaniales
DGRKOR	: Direction Générale des Recettes de la LOMAMI
OVDA	: Office des Voies des Dessertes Agricoles
E. ASSOC	: Entreprise Associative
EDS	: Enquête Démographique de Santé
ENABEL	: Agence Belge de Développement
EP	: Ecoles Primaires
EPE	: Entreprise Paraétatique
EPST	: Enseignement Primaire Secondaire et Technique
ES	: Ecoles Secondaires
ESS	: Etablissement des Soins de Santé
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratiques du Congo
FC	: Franc Congolais
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FPI	: Fonds pour la Promotion de l'Industrie
GTS	: Groupes Thématiques
HGR	: Hôpital Général de Référence
HT	: Haute Tension
IEJ	: Infrastructures d'Encadrement des Jeunes
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
INS	: Institut National de Statistique
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
ITPR	: Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
MAJ	: Maisons d'Apprentissage des Jeunes



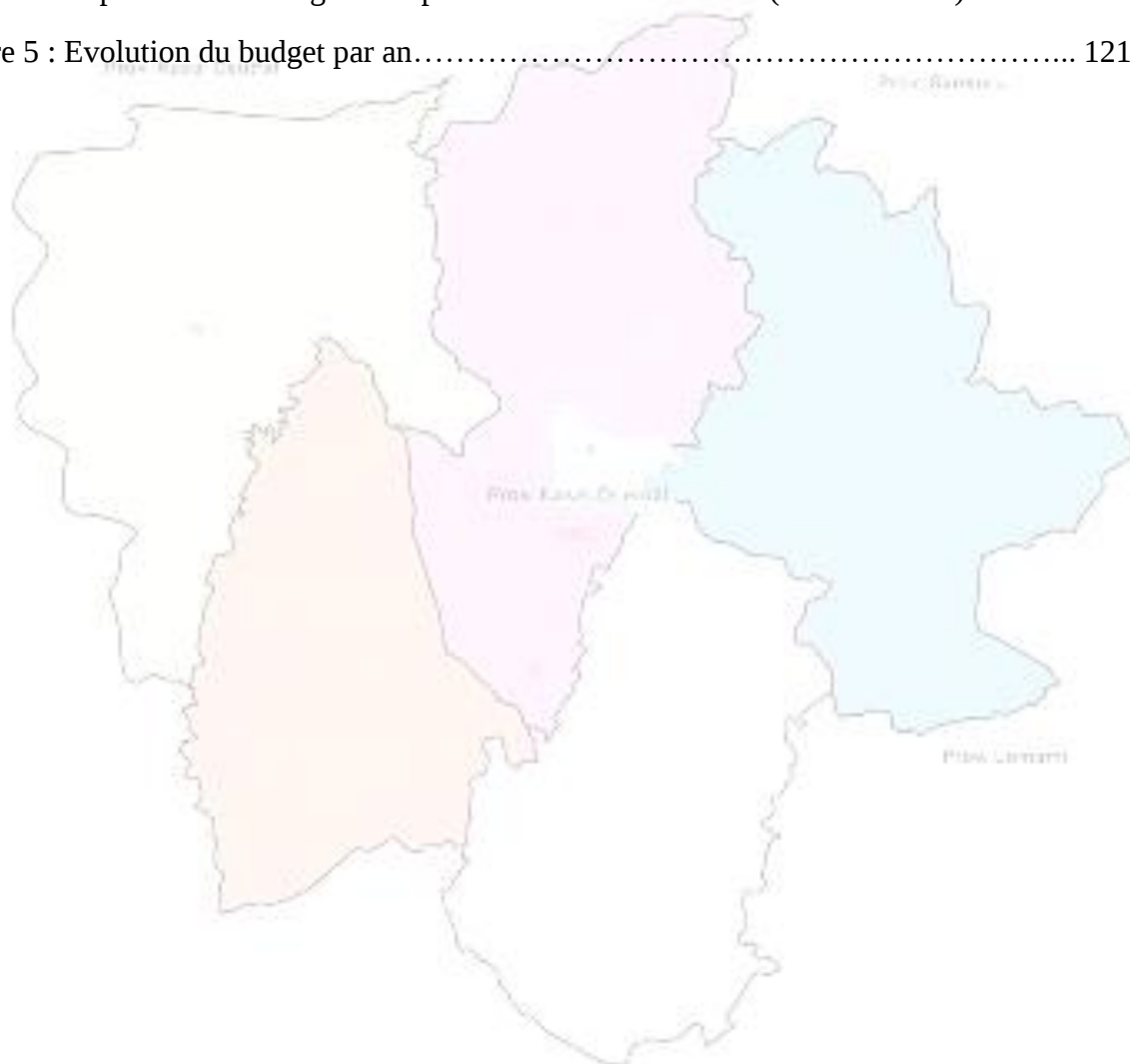
OCC	: Office Congolais de Contrôle
ODD	: Objectif de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
O.I	: Organisation Internationale
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGD	: Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONEM	: Office National pour l'Emploi
ONHR	: Office National Hydraulique Rurale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OR	: Office des Routes
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PDP	: Plan de Développement Provincial
PNC	: Police Nationale Congolaise
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PQCE	: Plan Quinquennal de Croissance et d'Emploi
PROADER	: Projet d'Appui au Développement Intégré de l'Economie Rurale
PSG	: Peace building and State building Goals
PTA	: Programme de Travail Annuel
PTNTIC	: Postes, Téléphones, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PVH-APV	: Personnes Vivants avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables
PVV	: Personnes Vivants avec le VIH
REGIDESO	: Régie des Eaux
RDA	: Routes de Desserte Agricoles
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Routes Nationales
RR	: Routes Revêtues
RT	: Routes en Terre
RTNC	: Radio Télé Nationale Congolaise
RVA	: Régies des Voies Aériennes
SANRU	: Soins de Santé en Milieu Rural
SECOPE	: Service de Contrôle de la Paie des Enseignants
SENACEEPEF	: Service National de Contrôle des Effectifs et Eléments de Paie du Personnel Enseignant et Formateur
SCPT	: Société Congolaise des Poste et Télécommunications
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TNS	: Taux Net de Scolarisation
TENAFEP	: Test National de Fin d'Etudes Primaires
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VBG	: Violences Basées sur le Genre

Liste de tableaux

Tableau 1: Entités Administratives de la Province du Kasai Oriental	16
Tableau 2 : Répartition de la population du Kasai-Oriental par tranches d'âges	17
Tableau 3 : Taux brut de scolarisation	24
Tableau 4: Nombre d'élève par écoles par niveau	24
Tableau 5: Nombre et situation des enseignants par niveau	24
Tableau 6: Infrastructures Scolaires 2025-2026	25
Tableau 7: Répertoire d'établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire	26
Tableau 8: Evolution des centres de formations professionnelles par année.....	28
Tableau 9: Répartition des centres par entité	29
Tableau 10 : Evolution des apprenants par année	29
Tableau 11 : Evolution des formateurs par année	29
Tableau 12 : Nombre d'établissements de santé	31
Tableau 13 : Données démographiques et sociales globales	33
Tableau 14 : Enfants en situation difficile	34
Tableau 15: Taux de chômage de 2023 à 2025.....	35
Tableau 16 : Statistiques des emplois générés dans le secteur privé	36
Tableau 17: Effectif des survivants VBG par groupe d'âge et niveau d'instruction	38
Tableau 18 : Nombre d'enfants exploités dans les mines et carrières	39
Tableau 19 : Représentation des femmes dans les organes de prise de décision.....	39
Tableau 20 : Ligues sportives et nombre d'athlète au Kasai-Oriental	42
Tableau 21 : Les infrastructures sportives au Kasai-Oriental	43
Tableau 22 : Situation humanitaire	45
Tableau 23 : Répartition des PVH selon leurs catégories	46
Tableau 24 : Répartition des handicapés moteur et nains par tranche d'âge	47
Tableau 25 : Répartition des albinos et sourd muets par tranche d'âge.....	47
Tableau 26 : Répartition des aveugles et autistes par tranche d'âge.....	47

Liste de graphiques

Figure 1 : Effectif des cas VBG par type de violences au Kasai Oriental en 2025.....	38
Figure 2 : Effectifs des cas VBG par Sexe et par mois en 2025.....	38
Figure 3 : Espèces de poissons capturés à Tshala.....	63
Figure 4 : Répartition du Budget total par Pilier du PDP 2026-30 (millions CDF)	119
Figure 5 : Evolution du budget par an.....	121



Préface



La province du Kasai-Oriental jadis considérée comme la capitale mondiale du diamant industriel vit actuellement des heures sombres de son existence, suite aux causes conjoncturelles aggravantes occasionnées par la chute des cours mondiaux du diamant combinée aux troubles politico-militaires, ainsi qu'à la mauvaise gestion de certaines sociétés minières à l'occurrence la MIBA, sans omettre la crise économique et financière engendrée par la pandémie de Coronavirus en République Démocratique du Congo et particulièrement dans le Kasai-Oriental. Cette situation a dégringolé le tissu industriel du Kasai-Oriental

constitué essentiellement des sociétés minières, laissant ainsi la population dans un sous-développement criant.

A cet effet, le Gouvernement Provincial du Kasai-Oriental, compte redorer le blason du Kasai-Oriental en faisant d'elle où il fait beau vivre, qui offre à ses populations des meilleures opportunités d'épanouissement aussi au plan matériel qu'humain afin de permettre à la population de sortir de la pauvreté dans laquelle elle est plongée, et d'atteindre la résilience.

Ainsi, conformément à l'article 204 alinéa 29 de la Constitution du 18 février 2006, qui fait de la planification provinciale, une matière de compétence exclusive aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, et en tenant compte à la recommandation de doter toutes les provinces de la RD Congo des Plans de Développement Provinciaux, faite par le Président de la République, Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, lors du séminaire de renforcement des capacités de gouverneurs des provinces du 13 au 15 mai 2019, la jeune province du Kasai oriental avait comme ambition d'élaborer son cadre programmatique.

Je suis très heureux que cette aspiration se matérialise par ce présent document qui traduit en son sein, les aspirations de tous les acteurs de développement de notre chère province, afin d'actionner son développement socioéconomique.

Ce Plan de Développement Provincial 2026-2030, en sigle PDP, présente la vision projetée pour le quinquennat à venir de la province, en fixant les objectifs et les actions concrets à mettre en œuvre, tout en s'articulant sur les piliers découlant du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ci-après :

- ✓ Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
- ✓ Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;

- ✓ Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;
- ✓ Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;
- ✓ Protection de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et équilibré.

A travers ce plan, la province entend :

- ✓ Accroître les secteurs générateurs de recettes ;
- ✓ Diversifier l'économie provinciale au-delà du secteur diamantifère
- ✓ Redynamiser et accroître son industrialisation ;
- ✓ Promouvoir des droits humains dans un environnement d'une paix et sécurité soutenues Mobiliser les investissements privés et ceux des partenaires techniques et financiers ; Moderniser l'Administration publique Provinciale ;
- ✓ Valoriser le capital humain et la protection de l'environnement.

Ce Plan de Développement Provincial constitue l'unique cadre programmatique fédérateur de référence de toutes les stratégies et actions du Gouvernement Provincial du Kasai-Oriental et de ses partenaires au développement sur la période allant de 2026 à 2030. Il est le fruit du peuple EST-KASAÏEN, et est dédié particulièrement à la population du Kasai-Oriental pour le développement socioéconomique de notre chère et belle province.

Jean Paul MBWEBWA KAPO

Gouverneur de province

Remerciements



Le présent Plan de Développement a été élaboré suivant une approche participative impliquant les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers au travers des ateliers.

Tenant compte du cadre stratégique du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Gouvernement Provincial a choisi d'impulser le processus de développement de la Province pour la période 2026-2030 autour des stratégies sectorielles, objectifs spécifiques et actions

prioritaires assorties des indicateurs de suivi et de résultats en conformité avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'analyse du spectre de fragilité provinciale, de la prise en compte du genre est des projets intégrateurs, à l'aménagement du territoire et aux aspects liés aux changements climatiques.

La réalisation de ce travail a bénéficié de l'appui financier de l'Agence belge de développement ENABEL, qui a pris en charge l'organisation des ateliers. Qu'il trouve ici, l'expression de ma profonde gratitude.

C'est ici l'occasion de remercier tous les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile et tous les sectoriels pour l'excellent travail abattu. Je suis très convaincu que sans leur participation active et leur franche coopération, ce document n'aurait pas pu être élaboré de la manière la plus participative.

Enfin, je tiens à remercier Son Excellence Monsieur le Ministère d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement pour son accompagnement technique dans l'élaboration de ce Plan de Développement.

Charles KAMANGA NSENDA LUKUSA

Ministre Provincial en charge du Plan

Résumé Exécutif

Ce Plan de développement provincial s'articule autour d'un canevas débutant par la présentation de la Province à travers sa situation physique, politico-administrative, sociodémographique et économique. Aussi, il y a été présenté le développement récent de la Province au regard de différents secteurs regroupés en 5 piliers. Il s'en est suivi la présentation d'un état des lieux duquel découle un diagnostic global de l'ensemble de la Province. Puis, une vision a été déclinée, des objectifs formulés, des stratégies et actions phares ressortis pour matérialiser et orienter ce souhait de développement.

Les stratégies de financement ainsi que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ont permis de clore ce travail. Il s'agit, quant à ce, de cadrer les financements nécessaires pour la réussite de ce Plan de développement et présenter tous les mécanismes pour sa mise œuvre et son suivi-évaluation.

Ces travaux se sont déroulés du 27 février au 20 Mars 2026 avec l'appui technique du Gouvernement central, à travers le Ministère du Plan et l'appui financier d'ENABEL.

Pour ce faire, le présent plan a été décliné en cinq chapitres, à savoir :

✓ Chapitre I : Cadre provincial de l'élaboration du Plan

Le chapitre premier présente la situation physique, la situation politico-administrative, la situation sociodémographique et celle économique. La constitution de ce chapitre s'est fait premièrement grâce à la revue documentaire et aux enquêtes institutionnelles réalisées sur place. ; et seconde partie, il a été relevé toutes les actions récentes de développement pour la période allant de 2021 à 2025.

✓ Chapitre II : Diagnostic global de la province

Dans ce deuxième chapitre, il a été question d'effectuer les états des lieux sectoriels en vue de d'établir le diagnostic global de la Province. Ce diagnostic a été décliné en partant de l'analyse SWOT/FFOM qui révèle les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces et permet de ressortir tous les défis à relever au niveau interne ainsi que tous les enjeux à conquérir à l'extérieur de la province au profit de cette dernière ainsi que les besoins prioritaires devant impulser le développement.

✓ Chapitre III : Vision, Objectifs et stratégies

En partant de la vision nationale, la province a défini la sienne ainsi que ses objectifs stratégiques à atteindre. Ces objectifs ont été définis à partir de la vision de la province, des réalités que inhérentes aux populations ainsi que des recommandations provenant des engagements internationaux et aussi de l'optique du développement régional tout en mettant un accent particulier sur la promotion du genre, de l'assainissement de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et des objectifs du PNSD. Ces objectifs sont déclinés en axes stratégiques relatifs à chaque secteur de la vie socioéconomique. De ces axes stratégiques découlent diverses actions permettant l'atteinte de différents objectifs et par conséquent la matérialisation de la vision souhaitée.

✓ Chapitre IV : Coût et financement du Plan de développement

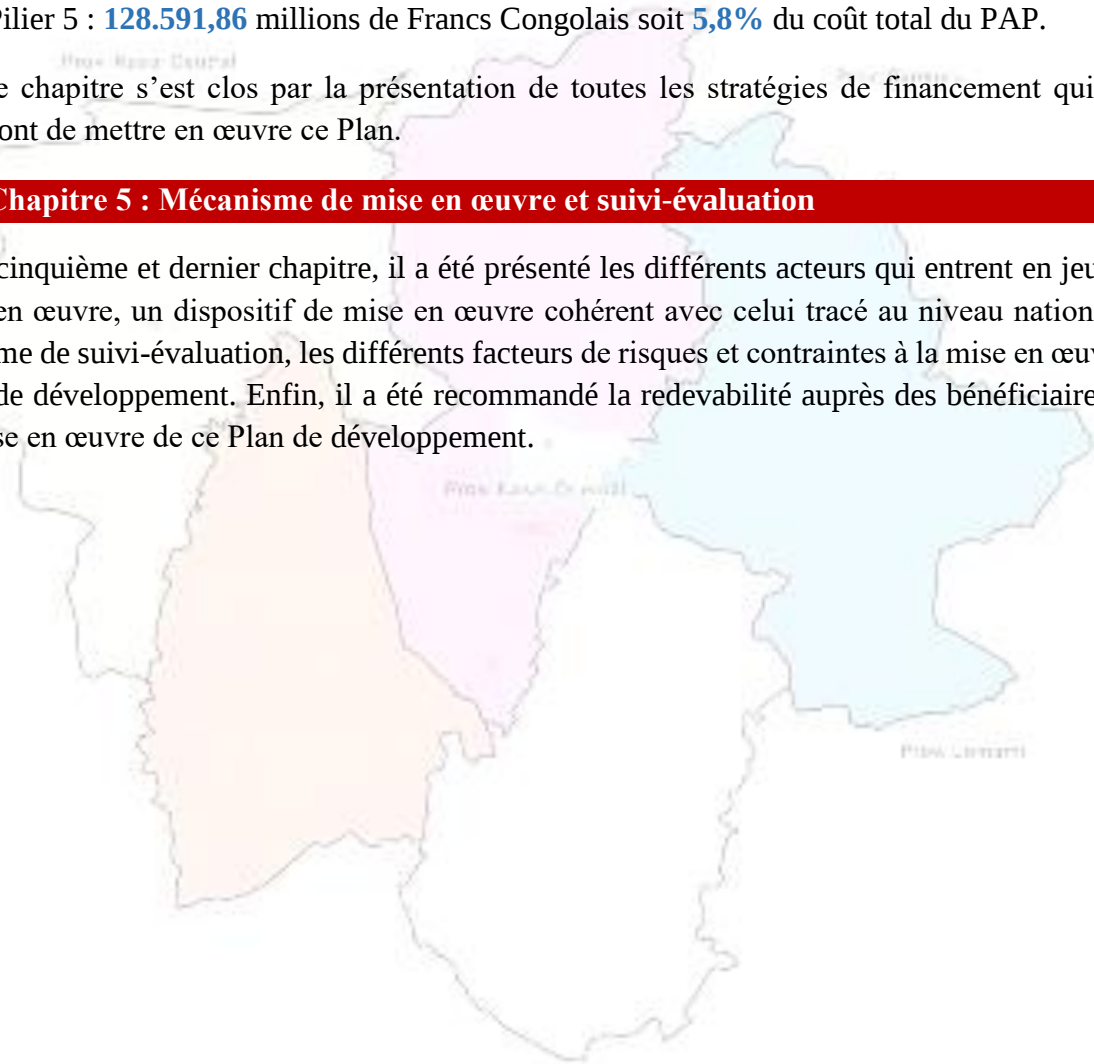
La mise en œuvre de ce Plan de développement est estimée à **2.217.101,01 millions de Francs congolais** pour la période allant de 2026 à 2030, ce qui équivaut à **902,51 millions de dollars américains**. La répartition des financements par pilier se présente comme suit :

- Pilier 1 : **348.285,02** millions de Francs Congolais soit **15,7%** du coût total du PAP ;
- Pilier 2 : **26.605,21** millions de Francs Congolais soit **1,2%** du coût total du PAP ;
- Pilier 3 : **969.073,31** millions de Francs Congolais soit **43,7%** du coût total du PAP ;
- Pilier 4 : **744.545,61** millions de Francs Congolais soit **33,6%** du coût total du PAP et enfin ;
- Pilier 5 : **128.591,86** millions de Francs Congolais soit **5,8%** du coût total du PAP.

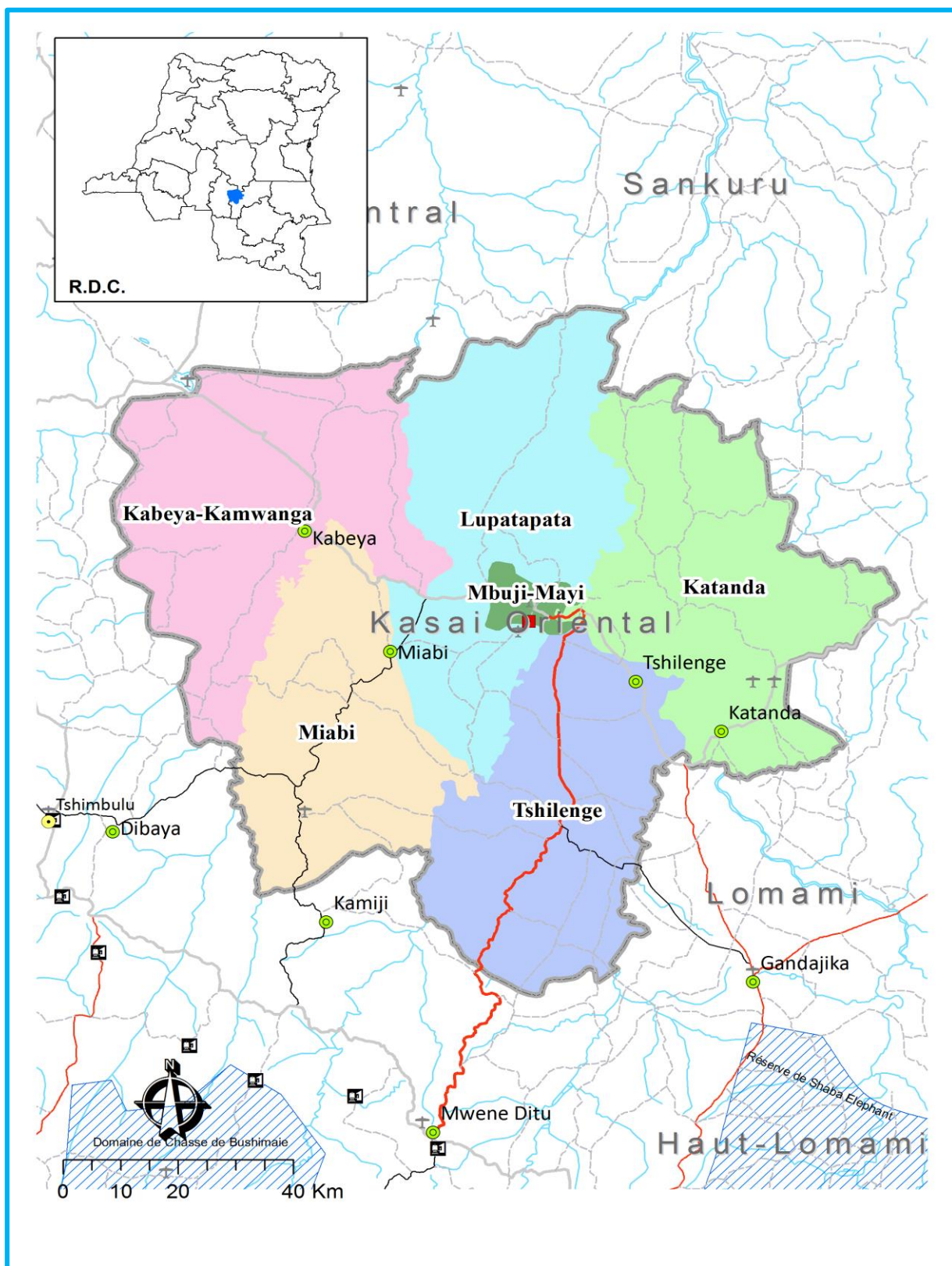
Enfin, ce chapitre s'est clos par la présentation de toutes les stratégies de financement qui nous permettront de mettre en œuvre ce Plan.

✓ Chapitre 5 : Mécanisme de mise en œuvre et suivi-évaluation

Dans le cinquième et dernier chapitre, il a été présenté les différents acteurs qui entrent en jeu dans la mise en œuvre, un dispositif de mise en œuvre cohérent avec celui tracé au niveau national, un mécanisme de suivi-évaluation, les différents facteurs de risques et contraintes à la mise en œuvre de ce Plan de développement. Enfin, il a été recommandé la redevabilité auprès des bénéficiaires lors de la mise en œuvre de ce Plan de développement.



Carte géographique de la province du Kasai-Oriental



Introduction

La Constitution de la République Démocratique du Congo, promulguée le 18 février 2006, a opté pour la décentralisation comme mode de gestion de la chose publique, en créant trois paliers de pouvoir : central, provincial et local. Ce choix stratégique reconnaît aux provinces et aux entités territoriales décentralisées (ETD), la responsabilité de planifier leur propre développement et de prendre en charge le développement économique de leurs collectivités.

Ainsi, la planification régionale (provinciale) est devenue une compétence exclusive des collectivités locales. Les Provinces et les ETD sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, financières et techniques (cfr. Article 3 de la Constitution).

En effet, depuis l'éclatement de la grande Province du Kasai-Oriental en 3, la nouvelle Province du Kasai-Oriental ne dispose pas encore d'un cadre programmatique fédérateur de toutes les stratégies et actions du Gouvernement Provincial et de ses partenaires au développement. Une situation qui a obligé la province à naviguer à vue, à l'abri de tous les investissements tant nationaux qu'étrangers.

C'est à cet effet que la Province vient d'élaborer son Plan de Développement Provincial assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires pour la période allant de 2026 à 2030 afin de pouvoir d'une part, concrétiser ses ambitions de croissance et d'autre part offrir à ses filles et fils des conditions de vie meilleures et des opportunités d'épanouissement compatibles avec le potentiel naturel et humain de la Province.

L'option de faire cette planification offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue d'impulser le processus de développement de la Province autour des objectifs et des stratégies assorties des actions prioritaires en se conformant au PNSD (2023-2027), aux engagements relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC), aux domaines du Programme d'Actions d'Istanbul et aux objectifs du New-deal.

Ce plan a été élaboré suivant les orientations générales fixées dans le Plan National Stratégique (PNSD), lequel décline la marche du pays comme un jeu séquentiel qui consiste à conduire la RDC au niveau de pays à revenu intermédiaire en 2030, de pays émergent en 2040 et de pays développé en 2050, tout en identifiant les principales actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et dans le moyen terme.

Cette option traduit la volonté de la Province de renforcer la fonction planification - programmation – budgétisation – suivi-évaluation pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2026-2030, suivant l'approche Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD) d'une part, et de concilier les impératifs de la vision stratégique de développement avec ceux de la gestion économique et financière au quotidien, en vue de la recherche des solutions idoines aux problèmes en présence, d'autre part.

Dans cette démarche, le Kasai-Oriental entend desserrer toutes les contraintes qui pèsent sur son processus de développement et diversifier son économie en mettant en valeur toutes ses potentialités, notamment ses ressources naturelles et humaines, et tirer profit de toutes les opportunités.

Ainsi, les actions prioritaires qui découlent de la stratégie feront l'objet d'une référence dans les choix budgétaires et les allocations des ressources dans le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT).

Ce présent plan contient les cinq (5) chapitres suivants :

- ✓ Chapitre I : Cadre Provincial de l'élaboration du Plan.
- ✓ Chapitre II : Etat des lieux et diagnostic.
- ✓ Chapitre III : Vision, objectifs et stratégies.
- ✓ Chapitre IV : Coût et financement du Plan de Développement.
- ✓ Chapitre V : Dispositifs de Mise en œuvre.



Chapitre 1. CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION DU PLAN

1.1 Présentation de la Province

1.1.1. Situation physique

La Province du Kasai-Oriental est située au centre de la République Démocratique du Congo. Elle borde les Provinces du Kasai Central à l'Ouest, du Sankuru au Nord, et de Lomami au Sud, et s'étend sur une superficie de **9.699 km²**. Elle est issue du démembrement en 2015 de l'ancienne Province du Kasai-Oriental suivant le processus de décentralisation. C'est la plus petite de 25 provinces y compris la ville de Kinshasa. Elle est comprise entre les coordonnées géographiques de 23° 35' 23'' de longitude Est, de 6° 8' 13'' de latitude sud et de 400 à 800 m d'altitude.

La Province est couverte par deux formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud. Cette forêt a presque totalement disparue et s'évalue à **12,2%** contre **98,8%** de la savane herbeuse.

Quant à l'hydrographie, la Province comprend un bassin de rivières qui s'orientent presque toutes vers le Nord pour alimenter le Sankuru où elles se jettent. Il s'agit principalement de la rivière Mbuji-Mayi située à l'Est, longeant le territoire de Tshilenge et la ville de Mbuji-Mayi au sud, ainsi que les territoires de Katanda et de Lupatapata. Il y a également la rivière Kalelu venant de Ngandajika dans la Province sœur de LOMAMI, qui se jette dans la rivière Tshilemba (Lubilanji) au niveau de Nkusu (territoire de Tshilenge) et de Muembia (territoire de Katanda), pour se verser en suite dans la rivière Sankuru.

Il y a lieu de signaler en plus le cours d'eau Lukula qui se jette dans la rivière Lubi au niveau de Bena Kazadi dans le secteur du lac Munkamba. Elle traverse essentiellement le Territoire de Kabeya Kamuanga et se verse dans le Sankuru.

Les dépôts récents (Kalahari) sont des sables fins plus ou moins argileux couvrant une partie importante de la Province du Kasai-Oriental et qui forment une couverture épaisse et continue au Nord du parallèle 5°30' Sud.

Les sols de la Province appartiennent au groupe des ferra sols (sur roches non différenciées) avec teneur en argile de plus de **20%**, sans où avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon/argile.

La Province comprend trois réseaux de transports à savoir le réseau routier, le réseau aérien et les Voies navigables. Le réseau routier est composé des routes nationales, Provinciales et de dessertes agricoles dont la plupart sont dans un état de délabrement très avancé. Tandis que le réseau aérien ne comprend qu'une seule plaine nationale. Toutefois, la province reste aussi largement tributaire des échanges commerciaux par la voie ferrée nationale Ilebo-Kananga-Tshimbulu-Mwene Ditu-Kamina-Lubumbashi.

Aussi, le Kasai-Oriental dépend de la plus longue voie fluviale du pays constituée du fleuve Congo qui est l'une des artères vitales du point de vue transport, commerce et écoulement des produits¹.

¹ PNUD, Profil Pauvreté et conditions de vie du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 2016, page 4

1.1.2. Situation politico-administrative

L'organisation politique de la Province repose sur deux institutions à savoir : L'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial. Aussi, l'Administration Publique et les services publics provinciaux sont composés de services nationaux décentralisés et déconcentrés, des services techniques spécialisés ainsi que des directions provinciales des entreprises publiques et paraétatiques.

Tableau 1: Entités Administratives de la Province du Kasai Oriental

Ville/Territoires	Superficie (Km²)	Chefferie/quartiers/Secteurs/Communes	2025
Ville de Mbuji-Mayi	136,56	Kanshi, Bipemba, Diulu, Muya et Dibindi	0
Kabeya Kamwanga	4500	Kalela	8
		Lac Munkamba	19
		Mpemba	7
		Ndomba	4
Katanda	1836	Baluba Lubilanji	3
		Mutuayi	5
		Nsangu	3
		Tshitolo	5
Lupatapata	2397	Mukumbi	6
		Mudiba	3
		Kabala	1
		Mulenda	6
Miabi	1747	Kakangayi	12
		Movo- Nkatshia	4
		Tshijiba	11
		Tshilundu	8
Tshilenge	2021	Kabimba, Lukalaba et Tshilenge. Secteurs : Kalelu, KalonjiSud, Lukalamba et Tshuka/Tshipuka. Chefferie : Kampatshi.	28

Source : Division Provinciale du Plan

1.1.3. Situation sociodémographique

La population du Kasai-Oriental est estimée à **5.336 402** habitants sur une superficie de **9.616 Km²**, elle a une densité très élevée, soit **554** habitants au km², ce qui est de très loin supérieur à la densité de 36 habitants/km² pour l'ensemble du pays reparti à **11,6%** en milieu urbain et **88,4%** en milieu rural et est constituée de **49,6%** d'hommes et de **50,4%** de femmes.

La désagrégation de cette population par âge donne les indications suivantes : 0,01% d'enfants de moins d'une année, **0,3 %** d'enfants de 0 à 14 ans et **0,3 %** d'enfants de 0 à 17 ans. La fourchette de

² PNUD, Profil Pauvreté et conditions de vie du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 2016, page 5

la population féminine est naturellement de **52%** de l'ensemble de la population. Elle est composée majoritairement de bantous et minoritairement de pygmées².

La structure de la population laisse apparaître l'image d'une population caractéristique des pays en développement avec une forte proportion de jeunes et une faible proportion de personnes âgées : **54,4%** de la population ont moins de 20 ans. L'âge moyen est de 23,6 ans. La taille moyenne des ménages (4,88) est moins élevée que dans les autres provinces. Et, la polygamie y est très répandue.

Le Chef-lieu de la Province à savoir la ville de Mbuji-Mayi, se trouve être l'entité la plus peuplée de la province d'habitant sur une superficie de **135 Km²** avec une densité estimée à **2.643.000** habitants.

Il y a lieu de signaler que la population du Kasai-Oriental est aussi regroupée dans les chefs-lieux de territoires et dans les agglomérations ci-après : Kabue, Lukalaba, cité de Boya, Kena Nkuna, Tshilenge centre, Katanda centre.

Le Kasai-Oriental se caractérise par une langue commune, le Tshiluba qui est l'un des éléments majeurs de cohésion au sein de la province mais on note aussi une part importante de la population qui parle d'autres langues nationales notamment le Lingala (**10%**) et le Swahili (**20%**) dans certains territoires.

La principale tribu est la tribu Luba et est répartie dans différents groupements dont Bakwa Dishu, Bakwa Mulumba, Bena Mulenga, Bakwa Bubale, Bakwa Kalonji ka Mpuka, Bena Kalubi, Bakwa Kashila, Kalenda Kashila, Kasansa, Tshinanu, Luabeya, Bena Bilonda, Bena Kabimba, Bena Mbuyamba, Bena Ndala, Bena Kabula, Bena Tshisuaka, Bajilanga, Bena Nshimba, Bena Kapuya, Bena Muembia, Bakwa Lonji, Bakwa Tshinene, Bakwa Kande, Bakwa Mbuyi, Bakwa Nyemba, Bakwa Bowa, Bakwa Ndaba, Bena Kabindi, Bakwa Ndaya, Bakwa Nseka, Bakwa Njiba, Bena Nkelenda, Bajambelu, Bena Madiatu et Bena Muteba.

Tableau 2 : Répartition de la population du Kasai-Oriental par tranches d'âges

Population	Nombre			Source
	M	F	Total	
0-11 mois	106.728	106.728	213.455	Projection à partir de la population 2025
12-59 mois	400.230	394.895	795.124	
5-14 ans	773.779	779.115	1.552.894	
15-49 ans	1.141.991	1.227.374	2.369.365	
50 –64 ans	133.411	154.755	288.166	
65 ans et plus	58.701	58.701	117.401	
Total	2.614.838	2.721.566	5.336.402	

Source : Divisions Provinciale de la Santé

1.1.4. Situation économique

La province du Kasai-Oriental dispose d'une ressource minière principale qui est le diamant industriel mais dont la production a fortement chuté ces dernières années. L'exploitation industrielle est assurée par les sociétés MIBA et SACIM. La MIBA qui connaît de nombreuses difficultés depuis plusieurs années avec une chute très sensible de sa production.

Malgré cette richesse minière, l'agriculture reste l'activité principale de la province du Kasai-Oriental. Mais les principales productions, très souvent tournées vers l'autoconsommation, sont les aliments de base (le manioc, le maïs, l'arachide, le riz, etc.). L'élevage y est très peu développé.

On y trouve aussi quelques cultures industrielles mais qui sont faiblement développées (café et palmier à huile) et n'ont pas d'impact significatif ni sur l'économie de la province ni sur le revenu des ménages.

Comme dans les autres provinces de la RDC, l'incidence de la pauvreté, qui donne la proportion de pauvres, est importante dans le Kasai-Oriental (**62,3%**). La population de cette province est très jeune puis que la moitié a moins de 15 ans.

Le chômage y est relativement très élevé (**3,82%** d'employés) car la majorité de la population en âge de travailler est insérée dans le secteur primaire (dont l'agriculture et l'activité extractive).

1.2. Développement récent de la Province (2021 – 2025)

Il s'agit, ici, de présenter les différentes réalisations des acteurs au développement du Kasai-Oriental sous la coordination de différents Gouvernements Provinciaux durant la période 2018-2027 suivant les divers secteurs au développement (Sociaux, Gouvernance, Productifs, Infrastructures et Aménagement du territoire, et Environnement).

Pour les secteurs sociaux, les réalisations phares ont été les suivantes :

Santé

- ✓ Acquisition **22** concentrateurs à oxygène avec l'appui de *Chemonics* et la banque mondiale ;
- ✓ Construction des centres de santé **2** HGR et **52** centres de santé répartis comme suit : **9** dans la ZS de Bibanga ; **2** dans la ZS de Mukumbi ; **2** dans la ZS de Citenge, **6** dans la ZS de Miabi, **2** dans la ZS de Cilundu, **7** dans la ZS de Kabeya Kamwanga, **3** dans la ZS de Kasansa, **1** HGR et **8** CS dans la ZE de Tshishimbi ; **1** HGR et **13** CS à Tshilenge.

Education

Le tableau ci-après montre d'une part les écoles construites et celles en cours de construction durant la période allant de 2021-2023.

- ✓ Construction et modernisation de l'Université officielle de Mbujimayi ;
- ✓ Acquisition d'une clinique universitaire par l'Université officielle de Mbujimayi ;
- ✓ Changement de l'ancien système d'enseignement vers le nouveau système LMD ;
- ✓ Transformation de l'Université de Mbujimayi campus de TSHIKAMA en Université publique et prise en charge de son personnel par le trésor.

- ✓ Acquisition d'un bâtiment abritant les Bureaux de trois services (Direction Provinciale, Inspection Principale Provinciale et SENACEEPEF) ;
- ✓ Mise en coopérative des femmes bénéficiaires des subsides d'ENABEL en agriculture issues du centre MAZZARELLO et en Aviculture issues du Centre Muetu DON BOSCO ;
- ✓ Mise sur pied d'un cadre de Concertation fonctionnel, un cadre qui regroupe tous les acteurs de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (structures patronales telles que FEC, COPROMECON...), société civile, quelques divisions provinciales et quelques entreprises locales.

Emploi et travail

- ✓ Construction du bâtiment de la caisse nationale de sécurité sociale des agents publics CNSSAP en sigle ;
- ✓ Construction du bâtiment de l'Institut National de préparation professionnelle INPP en sigle.

Genre, famille et enfants

- ✓ Construction et équipement de la banque mutuelle financière des femmes africaines « MUFA » dans la commune de la MUYA ;
- ✓ Construction et équipement du Centre Intégré de Service multisectoriel « CISM » pour la Division Provinciale du genre pour la prise en charge des survivantes des VBG sur financement MAGNA ;
- ✓ Construction et équipement du Centre multifonctionnel Genre (CMG) moderne pour le Conseil Provincial de la Femme avec disponibilité d'un fonds pour les micro-crédits, les AGR (Activités Génératrices des revenus pour l'Autonomisation des femmes et des jeunes filles par le Projet PRISE financement RDC-BAD.

Eau

- ✓ Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'approvisionnement en eau potable pour la couverture de la ville de Mbuji-Mayi à l'horizon 2035 par le Projet PRISE et ENABEL ;
- ✓ Appui aux producteurs de l'eau à Luamba et à Lukamba (territoire de Tshilenge) ;
- ✓ Construction de huit (8) mini-réseaux d'eau potable avec marchés dans les agglomérations de 10.000 à 20.000 habitants : Miabi, Kena Nkuna/kabeya Kamwanga, Tshilunde, Bakwa Sumba, Tshilenge, Katende, Tshibombo, Lukalaba et Tshinanu) pour les besoins des populations projetés à 2035 le Projet PRISE financement RDC-BAD.

Affaires sociales

- ✓ Construction de 3 CRS (centre de rattrapage scolaire) dans le territoire de Miabi, dans la commune de la Muya par Unicef et à Tshibombo par Save the children ;
- ✓ Appui aux sinistrés du Territoire de Katanda.

Gouvernance

- ✓ Installation de 4 comités locaux de paix et de sécurité dans 4 communes urbaines ;
- ✓ Mise en place du Comité provincial de Règlement des Conflits des pouvoirs Coutumiers ;
- ✓ Création de la Direction Provinciale de Gestion des Marchés Publics ;

- ✓ Construction d'un bâtiment administratif et d'un centre de formation de la police dans le territoire de Tshilenge ;
- ✓ Construction du bureau provinciale de la DGM à Mbuji-Mayi ;
- ✓ Construction de 2 bâtiments administratifs de la DGM à Kabeya Kamwanga et à Miabi ;
- ✓ Construction de 8 bâtiments administratifs de la police de proximité dans les communes de Diulu (2), Bipemba (3), Muya (3) ;
- ✓ Construction de 2 bâtiments administratifs dans le Territoire de Kabeya Kamwanga et la chefferie de Bakua Kalonji ;
- ✓ Construction des résidences officielles des chefs de secteurs de Tshilundu, Tshijiba, Movo Nkatshia et Mulenda ;

Secteurs Productifs

- ✓ Projet Réhobotha de 8000 hectares en exploitation répartis en 6 sites (Lupatapata/Bakwa Mulumba, Bakwa Nsumpi, Kabeya Kamuanga/Tshiyamba) avec une première production de 400 tonnes/an sur 1100 hectares, 400 têtes de bovins, 10.000 œufs/semaine avec 4500 pondeuses ;
- ✓ Reprise timide de la production minière de la MIBA et la réhabilitation de la laverie et des creuseurs artisanaux ;
- ✓ Lancement du Projet Volontariste Agricole à Nkwadi ;
- ✓ Relance des activités de la Ferme Présidentielle de Lukelenge (DAIPN) ;
- ✓ Instauration du Programme de Réserves Stratégiques Alimentaires dans les 5 territoires ;
- ✓ Financement de plusieurs projets de jeunes par ENABEL à travers son réseau incubakor ;
- ✓ Financement de plusieurs femmes entrepreneurs par la BAD ;
- ✓ La réalisation des études de pré faisabilité et de faisabilité du site hydroélectrique de TSHIBASA en vue de l'érection de centrale hydroélectrique de TSHIBASA d'une puissance estimée de 50 MW.

Infrastructures et Aménagement du territoire

- ✓ Exécution des travaux du Projet « Tshilejelu » de construction et de modernisation de 25 km de la voirie de Mbuji-Mayi ;
- ✓ Installation en cours de la fibre optique à Mbuji-Mayi ;
- ✓ Lancement des travaux de dragage et de balisage de la rivière Lubi partant du port de Ndomba au port de Lusambo sur la rivière Sankuru, à ce jour les travaux sont aux arrêts
- ✓ Exécution des travaux de construction et modernisation de l'aéroport de Bipemba aux standards internationaux ;
- ✓ Le projet d'éclairage public (système solaire) en cours d'exécution ;
- ✓ Exécution des Projets *chemonics wash* de l'USAID sur la gouvernance des infrastructures de base ;
- ✓ Travaux de lutte anti érosive sur l'avenue des écoles par OVD sur financement du FONER ;

- ✓ Travaux d'assainissement à Kasamayi par OVD (construction des caniveaux et chambres de chute) ;
- ✓ Projet de modernisation de 35 Km de la voirie urbaine ;
- ✓ Exécution du projet Tshilejelu initialement ;
- ✓ Travaux de construction de l'érosion Mulamba wa Mpoyi par l'entreprise CGCD sous la supervision de l'OVD ;
- ✓ Projet de modernisation de 14 Km de la voirie urbaine et renforcement de la chaussée de 38 Km sur la RN1, Mbujimayi-Bena Mpunga et l'axe Kabeya Kamuanga – Lac Mukamba ;
- ✓ Projet d'asphaltage de la RN1, Mbujimayi-Kananga exécuté ;
- ✓ Construction de la centrale photovoltaïque de Cipuka,
- ✓ Construction et réhabilitation des réseaux de distribution de la REGIDESO ;

Environnement et développement durable

- ✓ Démarrage du projet de boisement et reboisement dans le territoire de Miabi et Lupatapata ;
- ✓ Stabilisation de 5 têtes d'érosions (ravins : Bobo, Mbuyi Mulomba, Tshiamba, St Léonard et Tubondo) ;
- ✓ Assainissement de plusieurs artères de la ville e Mbujimayi ;
- ✓ Entretien et maintenance des axes suivants : Tshiala – Mpanya Mutmbo, Mbuji-Mayi – Boya – Kamiji ;
- ✓ Installation de 69 forages sous différents Partenaires techniques financiers tel que CTB/DFID, Enabel 24 forages, 36, CRS, 7 Gouvernement, 2 privé Cfr

Chapitre 2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Dans ce chapitre, il sera question d'établir les situations actuelles des secteurs en vue d'établir des diagnostics sectoriels en faisant ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces et, deuxièmement un diagnostic global provincial. Ce qui permettra d'avoir une situation claire des problèmes profonds auxquels la province fait face afin d'en proposer des solutions pertinentes pouvant améliorer les conditions de vie des populations Est-kasaïennes et d'impulser la croissance économique de la province.

2.1. Secteurs sociaux

2.1.1. Education et nouvelle citoyenneté, enseignement supérieur, universitaire, recherche scientifique et innovations (ESURSI), formation professionnelle

EP Bakua Tshilanda dans le territoire de Lupatapata



Ancien bâtiment



Nouveau bâtiment

Les activités s'opèrent en trois étapes dans ses sous-secteurs qui sont :

L'enseignement primaire, secondaire et technique qui s'occupe de l'enseignement formel pour les enfants de 3 à 17 ans organisé à trois niveaux :

- Maternel pour la tranche d'âges de 3 à 5 ans en vue de promouvoir le réveil de l'enfant nécessaire à son développement intellectuel ;
- Primaire à la tranche d'âges de 6 à 11 ans aussi appelé Enseignement Fondamental pour développer les aptitudes de l'enfant à écrire, lire et calculer
- Secondaire destiné aux enfants de la tranche de 12 à 17 ans pour l'initiation des enfants dans les divers domaines de la vie selon la filière suivie par tel ou tel enfant.

L'enseignement supérieur et universitaire pour la poursuite des études jusqu'à la spécialisation dans les domaines de la vie.

L'enseignement non formel dans les affaires sociales en vue de la récupération des enfants qui viennent en retard dans le système de l'Education.

La formation professionnelle en vue de former les adolescents et adultes sur des métiers dans la vie.

2.1.1.1. Education et nouvelle citoyenneté

L'éducation et nouvelle citoyenneté organise l'enseignement formel à trois niveaux : (i) **Pré-primaire** : à caractère facultatif et payant. Il en grande partie organisé par le secteur privé (près de 66%) ; (ii) **Primaire** : à caractère obligatoire et gratuit. Cette gratuité ne concerne que les écoles primaires publiques et ; (iii) **Secondaire** : la Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation (SSEF) distingue : (i) le premier cycle du secondaire (anciennement appelé cycle d'orientation (C.O) qui fait partie de l'éducation de base avec l'enseignement primaire ; (ii) le deuxième cycle du secondaire qui comporte les cycles longs des filières générales, normales et techniques ;

Le Kasai Oriental compte deux provinces éducationnelles à savoir : Kasai Oriental 1 couvrant la ville de Mbuji-Mayi et les territoires de Lupatapata, Katanda et Tshilenge ; et Kasai Oriental 2 couvrant les territoires Kabeya Kamuanga et Miabi dont le siège est à NKUNA.

La province éducationnelle du Kasai Oriental 1 dont le siège administratif est à Mbuji-Mayi compte :

- Huit (8) sous-divisions réparties en trois (3) sous-divisions à Mbuji-Mayi (1, 2 et 3), une (1) sous-division dans le territoire de Lupatapata, deux (2) sous-divisions dans le territoire de Tshilenge (1 et 2) ; et deux (2) sous-divisions dans le territoire de Katanda (1 et 2).
- Seize (16) pools d'inspections primaires et secondaires réparties en six (6) pools à Mbuji-Mayi en raison de deux (2) pools par sous-division ; deux (2) Pools à Lupatapata ; quatre (4) Pools à Tshilenge et quatre (4) Pools à Katanda.
- Six (6) Antennes DINACOPE : 3 Antennes à Mbuji-Mayi en raison d'une Antenne par Sous-Division, 1 Antenne à Lupatapata, 1 Antenne à Tshilenge et 1 Antenne à Katanda.
- Huit (8) Antennes SERNIE, 3 Antennes à Mbuji-Mayi en raison d'une Antenne par Sous-Division ; 1 Antenne à Lupatapata, 2 Antennes à Tshilenge et 1 Antenne à Katanda

La Province Educationnelle du Kasai Oriental 2 quant à elle, compte :

- Quatre (4) Sous-divisions réparties comme suit : 2 sous-divisions à Kabeya kamuanga (1 et 2) ; 1 sous-division dans la Commune Rurale de Keena Nkuna et une autre dans la Commune Rurale du Lac Munkamba, 2 sous-divisions dans le territoire de Miabi (1 et 2) ; 1 sous-division dans la Commune Rurale de Miabi et une autre dans le Secteur de TSHIJIBA à LUBI-SUD
- Huit (8) Pools d'Inspections Primaires et secondaires : 4 pools dans le territoire de Kabeya Kamuanga et 4 autres dans le territoire de Miabi dont deux primaires et deux secondaires par sous-division ;
- Quatre (4) Antennes DINACOPE : 2 Antennes à Kabeya Kamuanga en raison d'une Antenne par Sous-Division, 2 Antennes à Miabi en raison d'une Antenne par Sous-Division ;
- Quatre (4) Antennes SERNIE, 2 Antennes à Kabeya Kamuanga en raison d'une Antenne par Sous-Division, 2 Antennes à Miabi en raison d'une Antenne par Sous-Division.

La Province éducationnelle du Kasai Oriental 2 est parmi les quatre provinces de la République ayant les plus faibles Taux Nets de Scolarisation (TNS) au primaire en 2025, selon E-QUIBB1. Ce TNS est de **48,5%**, venant après les provinces de Tshuapa (**66,9 %**), du Lualaba (**65,7%**) et de la Mongala (**64,6%**) ; alors que la moyenne nationale est de **54,1%**. Elle occupe presque le même rang pour la scolarisation des filles avec un score de **63,7%** contre un TNS atteint le sommet national de **90,7%**.

Tableau 3 : Taux brut de scolarisation

Entité	2021	2022	2023	2024	2025
Kasaï Oriental	99,2%	100%	102%	102%	102,8
RDC					

Source : Annuaire statistique EPST & EDS – RDC III

Les données statistiques recueillies auprès des services techniques dénotent une augmentation du TNS de l'ordre de 10% à 78,5% de 2021- 2025, avec effets induits de la gratuité. Le taux brut de scolarisation au primaire atteint plus de 97% en 2025 contre 89,6% à la période allant de 2021 à 2023 tandis que le TBA (taux brut d'admission) s'est stabilisé dans la période allant de 2021 à 2025 soit 110%.

Actuellement avec les interventions dans le cadre du PDL 145 territoires et des ressortissants de Kabeya Kamuanga, il y a lieu de signaler que dans chaque localité au moins on peut trouver des écoles construites en matériaux durables dépourvues d'une population scolaire adéquate proportionnellement aux infrastructures scolaires existantes.

Tableau 4: Nombre d'élève par écoles par niveau

Niveau	Ecoles	Classes	Effectif élèves		
			GF	F	% Filles
Préscolaire	220	624	14 586	7 326	50,2%
Primaire	1 619	13 988	596 905	302 740	50,7%
Secondaire	868	9 379	207 263	18 988	9,2%
Sec. technique	481	2 801	35 716	17 499	49%
TOTAL	3.188	26.792	854.470	414.020	48,4%

Source : Division Provinciale EPST

L'on relève un taux équilibré de de **50,2%** de filles pour l'enseignement préscolaire, et **50,7%** au primaire. La disparité est plus visible dans l'enseignement technique où il n'y a que **49%** de fille, un taux assez encourageant, mais elle est plus criante au secondaire avec seulement **9,2%** de filles.

Tableau 5: Nombre et situation des enseignants par niveau

Niveau	Nombre d'enseignants			Nombre d'enseignants payés				Inspecteurs		%
	HF	F	% Filles	HF	F	NP	NU	H	F	HF
Préscolaire	784	607	77,4%	118	116	0	9	9	5	55,5%
Primaire	14 640	5 103	34,8%	4 236	1 120	305	95	110	17	15,5%
Secondaire	11 853	2 802	23,6%	2 001	242	1 254	188	85	0	0%
Sec. technique	1 017	128	12,6%	-	-	-	-	16	2	13%
TOTAL	28.294	8.640	30,5%	6355	1478	1559	292	220	24	10,9

Source : Division Provinciale EPST

Le nombre d'enseignants est largement insuffisant pour la province et l'implication de la femme dans ce domaine ne représente que 30% du nombre total.

Tableau 6: Infrastructures Scolaires 2025-2026

N°	Niveau	Ecole en matériaux durable			Ecole à construire
		Total	En bon état	A réhabilité	
1	Préscolaire	143	55	8	80
2	Primaire	1129	498	61	600
3	Secondaire	581	227	32	361
TOTAL		1853	780	101	1 41

Source : Division Provinciale EPST

Analyse diagnostique

Forces : L'existence de Ministère Provincial de l'Education avec ses deux provinces éducationnelles ; l'augmentation du taux de scolarisation ainsi que celui de transition du primaire au secondaire ; l'effectivité de la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires publiques ; la présence des enseignants ayant le niveau requis au niveau primaire; l'organisation des sessions de formation continue des enseignants ; la construction des salles de classes dans certaines écoles ; la distribution des manuels scolaires à toutes les écoles tant publiques que privées ; la vulgarisation des instructions contre les antivaleurs en faveur des enseignants et des gestionnaires et sensibilisation des communauté sur la scolarisation ; construction et équipement de nouvelles écoles et classes; réalisation des revues annuelles de performance à tous les niveaux à partir de l'école ; signature de la convention scolaire par les confessions religieuses, opérationnalisation de la mutuelle de santé des enseignants dans la Province.

Faiblesses : la vétusté et l'insuffisance des infrastructures scolaires ; insuffisance d'équipements scolaires (Bancs, pupitres, bibliothèques, laboratoires, ateliers, etc.) ; irrégularité des activités de monitoring et des tests des acquis scolaires ; non prise en compte des terrains scolaires lors du lotissement dans les centres urbains ainsi que la spoliation des certains terrains scolaires ; classes pléthoriques, effets induits de la gratuité ; inscription tardive des enfants à l'école par rapport à l'âge de scolarité ; faible taux de préscolarisation et de l'enseignement spécial (enseignement des sourds mués et aveugles.) ; insuffisance du nombre d'inspecteurs tant de la maternelle, du primaire et du secondaire que technique ; insuffisance de mobilité pour les inspecteurs itinérants et les conseillers d'enseignement pour assurer l'encadrement pédagogique sur terrain ; carence des centres de formation des Educatrices ; sous-qualification des enseignants en majorité des écoles techniques ; insuffisance des manuels scolaires ; non pris en charge des nouvelles unités tant dans les écoles que dans les bureaux gestionnaires.

Opportunités : la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires publiques ; l'existence des PTF ; implication des communautés et des confessions religieuses (œuvres sociales) ; la volonté politique manifeste visant à revaloriser la fonction d'enseignant.

Menaces : Le faible pouvoir d'achat de la population ; la dépravation des mœurs à travers les réseaux sociaux ; les catastrophes naturelles surtout les ravins et les orages ; conflits coutumiers ; la modicité de la rémunération pour le personnel et des frais de fonctionnement dans les écoles ; la non prise en charge des nouvelles unités ; le vieillissement du personnel ; le manque de subvention pour les Etablissements du secteur privé.

2.1.1.2. Enseignement supérieur, universitaire, recherche scientifique et innovations

a. Enseignement supérieur



Université officielle de Mbuji-Mayi

Etat des lieux

Le secteur de l'enseignement supérieur, universitaire, recherche Scientifique et Innovation est composé des corps académique, scientifique, administratif, technique et ouvrier, et étudiantin.

Le corps académique compte 72 professeurs dont 4 femmes. Il a 01 professeur émérite, 14 professeurs ordinaires, 17 professeurs, 32 professeurs associés et 08 docteurs.

La province compte cinq (5) universités et quatorze (14) instituts supérieurs dont la majorité est situé à Mbuji-Mayi et quelques-unes à Tshilenge, Kalenda et Miabi. Certains territoires ou ETD ne dispose d'aucune institution universitaire. La plupart des professeurs ne réside pas dans la province, chaque établissement fait recours aux professeurs visiteurs selon les besoins exprimés par les filières organisées et les moyens financiers disponibles.

Tableau 7: Répertoire d'établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire

Etablissement	Nombre	Secteur		Localisation
		Public	Privé	
Universités	5	2	3	Mbuji-Mayi et Tshilenge
Instituts supérieurs pédagogiques	4	3	1	Mbuji-Mayi, Kabeya Kamuanga, Tshilenge
Instituts supérieurs des sciences et techniques	7	4	3	Mbuji-Mayi, Miabi, Kalenda
Instituts supérieurs d'enseignement agricole	1	0	1	Tshilenge
Instituts supérieurs de gestion et techniques	1	0	1	Mbuji-Mayi
Instituts supérieurs des arts et métiers	1	0	1	Mbuji-Mayi
TOTAL	19	9	10	

Analyse diagnostique

Forces : L'existence des institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire ; l'opérationnalisation de l'Agence provinciale d'assurance-qualité/ESU dans chaque établissement public ; présence des professeurs, chefs de travaux et assistants qualifiés ; l'existence de l'école doctorale (dans certaines filières) ; l'organisation de diverses filières ; nombre important d'étudiants.

Faiblesses : les faibles moyens financiers dans le secteur ; la non prise en charge des nouvelles unités dans le secteur public ; le manque de subventions aux établissements du secteur privé ; le faible équipement des établissements de l'ESU ; le faible accès à l'internet pour les étudiants ; l'insuffisance de bibliothèques et laboratoires modernes dans les établissements de l'ESU ; le vieillissement du corps professoral, l'insuffisance des bâtiments modernes pour les Etablissements d'enseignement supérieur et universitaire ; l'insuffisance des homes ; le manque d'installations sportives et culturelles ; le manque d'accompagnement de la recherche et des chercheurs ; la modicité de salaire et des membres de différents corps ; le manque de Division Provinciale de l'ESURS en province ; l'insuffisance de bourses pour étudiants et scientifiques ; mono discipline de certaines filières au troisième cycle encadrées par les établissements supérieurs et universitaires d'autres provinces ; frais académiques exorbitants pour les apprenants de troisième cycle.

Opportunités : la présence des PTF ; l'existence des possibilités d'étudier en ligne ; l'avènement du système LMD.

Menaces : la faible fourniture de l'énergie électrique ; l'insuffisance de financement dans la recherche ; l'insuffisance des cliniques universitaires pour la recherche en médecine ; l'insuffisance des sociétés/entreprises pouvant accueillir les stagiaires.

b. Recherche Scientifique

Etat des lieux

La présence des ateliers, laboratoires et bibliothèques physiques et virtuelles dans certains établissements et filières permet à la communauté estudiantine de rédiger des travaux de fin de cycle et mémoires. Dans cette même foulée, les étudiants ont mis sur pieds des cercles culturels dans chaque filière en vue de développer la culture du débat scientifique dans les milieux académiques. Ces cercles sont très impliqués dans l'organisation matérielle des conférences, colloques ou journées scientifiques, en collaboration avec des départements et sections de ressort.

La province est choisie parmi les quatre pools de la RD Congo autorisés à organiser le troisième cycle. Cette école doctorale pourra accueillir les apprenants provenant des institutions d'enseignement supérieur et universitaire de l'espace grand Kasai et d'ailleurs, en vue de préparer la relève du corps académique vieillissant.

Analyse diagnostique

Forces : L'existence des revues de publication scientifique ; l'existence des structures estudiantines d'appui à la recherche ; l'existence des chercheurs qualifiés dans divers domaines ; existence de l'INERA à Kalenda Kashila.

Faiblesses : l'insuffisance d'experts qualifiés en la matière ; le faible appui financier dans le secteur ; la modicité de la rémunération et de frais de fonctionnement dans les établissements publics ; la non prise en charge de nouvelles unités ; le manque de subvention dans le secteur privé ; l'insuffisance en équipement de bibliothèques, ateliers, laboratoires, etc. ; la faible utilisation de NTIC accès à l'internet pour les étudiants ; l'insuffisance en infrastructures de qualité ; l'absence du partenariat interuniversitaire ; le vieillissement du corps professoral.

Opportunités : La présence des Partenaires Techniques et Financiers ; le développement des établissements d'enseignement supérieurs et universitaires (publics et privés).

Menaces : la faible fourniture en énergie électrique ; l'absence des recherches sur les ressources génétiques ; le manque de fonds pour la recherche ; l'esprit de sabotage et de destruction par la population locale ; le manque de cliniques universitaires pour la recherche en médecine.

c. Formation professionnelle

Etat des lieux

Au Kasai oriental, la direction provinciale de la formation professionnelle comprend trois (3) directions notamment : la Direction Provinciale (administrative), l'Inspection Principale Provinciale (IPP) et la Direction Provinciale de Service National de Contrôle des Effectifs et éléments de Paie du Personnel Enseignant et Formateur (SENACEEPEF). Elle compte également dix (10) sous divisions en raison de trois (3) à Mbuji-Mayi et sept (7) dans les territoires (2 à Katanda et 2 à Tshilenge). Chaque sous-division a un pool d'inspection et une cellule SENACEEPEF.

La formation professionnelle est principalement assurée par des initiatives privées. Ces structures proposent des filières telles que la maçonnerie, la menuiserie, la couture, la mécanique, l'électricité, l'agriculture et l'informatique de base, et la plupart ne respectant pas les normes de la viabilité. Il n'existe cependant aucun centre de formation public officiel.

Par ailleurs, l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés, les femmes et les personnes vulnérables demeure limité, malgré leur forte représentativité dans la population. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les mécanismes d'inclusion sociale et d'orientation professionnelle.

Tableau 8: Evolution des centres de formations professionnelles par année

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025
Centre de formation professionnelle	154	154	189	245	77

Source : direction provinciale de la formation professionnelle

Le nombre des centres va décroissant, c'est dû à une enquête effectuée sur terrain qui a révélé qu'il n'existe à ce jour que 77 centres réellement fonctionnels, parmi lesquels 16 seulement respectent toutes les normes et sont déclarés viables. Les 77 sont repartis de la manière suivante :

Tableau 9: Répartition des centres par entité

Entités	Sous - divisions	Nombre
Ville de Mbujimayi	Mbujimayi 1	15
	Mbujimayi 2	12
	Mbujimayi 3	9
Kabeya Kamwanga		5
Katanda	Katanda 1	4
	Katanda 2	6
Lupatapata		6
Miabi		7
Tshilenge	Tshilenge 1	5
	Tshilenge 2	8
Total		77

Source : Direction provinciale de la formation professionnelle

La ville de Mbujimayi reste le lieu où est centré le plus de centre professionnel avec plus de **46%** de centre. Il est impérieux de créer un équilibre en construisant plus de centres de formation professionnelle en milieu rural afin d'introduire les jeunes au métier et susciter l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

Tableau 10 : Evolution des apprenants par année

Désignation	2021		2022		2023		2024		2025	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Apprenants	507	205	2962	1183	2954	1781	507	205	2962	1183
Total	712		4145		4735		712		4145	

Source : Direction provinciale de la formation professionnelle

Le nombre d'apprenants dans ce secteur connaît une croissance de plus de **600%** de 2021 à 2025, ce qui traduit le net besoin du secteur de pouvoir former le plus de jeunes.

Tableau 11 ; Evolution des formateurs par année

Désignation	2021		2022		2023		2024		2025	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Formateurs	346	168	300	100	379	174	391	126	370	100
Total	514		400		553		517		470	

Source : Direction provinciale de la formation professionnelle

Analyse diagnostique

Forces : La présence des formateurs qualifiés ; l'existence des centres de formation professionnelle ; la participation croissante des apprenants ; l'initiatives de renforcement de capacités ; l'existence d'un cadre stratégique national et partenaires internationaux.

Faiblesses : l'insuffisance des infrastructures de formation ; la vétusté des infrastructures existantes, le taux élevé d'analphabétisation ; le vieillissement du personnel ; l'inadéquation entre formation et le marché du travail ; l'insuffisance d'équipements didactiques, manque d'ateliers fonctionnels, pénurie de formateurs qualifiés et absence de formations continues pour le personnel formateur,

l'accès limité à la formation professionnelle pour les jeunes déscolarisés, les femmes et les personnes vulnérables.

Opportunités : le développement du Partenariat Public-Privé ; la présence des PTF ; le potentiel d'intégration dans les grands projets économiques ; la transformation digitale de la formation ; l'existence des centres de rattrapage scolaire, l'existence d'une antenne provinciale de l'INPP.

Menaces : l'attraction des zones minières ; l'inadéquation entre formation et besoins du marché ; inégalités de genre et accès limité pour les femmes à la formation professionnelle ; le faible budget alloué au secteur.

2.1.2. Santé et prévoyance sociale



Hôpital de la Muya

Etat des lieux

La DPS compte **19** zones de santé découpées en **317** aires de santé toutes couvertes par un centre de santé, dont **127** sont normés (**40,1%**). La province compte également **19** Hôpitaux Généraux de Référence (HGR), dont seulement **6** répondent aux normes (**32%**), notamment ceux de Tshilenge, Miabi, Bonzola, Muya, Lukelenge et Tshishimbi.

Selon les données administratives, de **337** ESS obligatoires (**317** CS et 19 HGR), seuls **122** soit **36%** disposent d'une infrastructure construite et équipée selon les normes. **43%** de ces CS offrent un paquet minimum d'activités (PMA) complet contre **37%** des HGR avec paquet complémentaire d'activités (PCA).

La province possède une centrale de distribution régionale des médicaments (CADMEKO) dont la disponibilité avoisine les **70%** des médicaments essentiels et un taux de satisfaction des commandes situé autour de **60%**. En outre, l'usine pharmaceutique des solutés massifs (Biopharco) reste en déclin depuis la faillite de la MIBA.

Les ESS de la province sont à **63%** privés pour la plupart intégrés, **27%** étatiques, **8%** confessionnels, **1%** des ONG locales et **1%** des entreprises paraétatiques. La ville de Mbuji-Mayi est couverte majoritairement (près de **95%**) par les établissements des soins privés. D'où l'importance d'encourager le partenariat public privé pour améliorer d'avantage l'offre des soins.

Outre les structures formelles de soins, la population Est-kasaïenne recourt aussi à la médecine traditionnelle et à l'automédication.

Tableau 12 : Nombre d'établissements de santé

Entité	Etablissements	Nombre
Kasaï Oriental	Zones de sante	19
	Aires de santé	317
	Hôpital général de référence	19
	Centre de santé	317
	Total	

Source : DPS

Quant au personnel en santé, l'effectif total du personnel de santé de la province du Kasaï-Oriental (DPS et IPS) répertorié en 2025 est de **8.575** dont **4.733 (55,20%)** sont professionnels de santé et **3.852 (44,92%)** des personnels administratifs. La province observe une pléthore du personnel administratif, des infirmiers et des médecins généralistes. En effet, le ratio médecin habitant est de **1,1** pour **10.000** habitants et celui des infirmiers de **2,5** pour **5.000** habitants.

Rapporté aux lits, la situation devient de plus en plus préoccupante car le ratio est de **2,4** médecins pour **1** lit au lieu de **1** médecin pour **17** lits³. Certaines catégories du personnel de santé sont déficitaires notamment les techniciens de laboratoire, les kinésithérapeutes, les techniciens de radiologie ou les Radiologues, les Dentistes, les Ophtalmologues, les pharmaciens ou techniciens en pharmacie etc.

Reparti selon le milieu, nous constatons que la pénurie en personnel est plus élevée en milieu rural qu'urbain. En effet, la ville de Mbuji-Mayi présente un ratio de **1,43** médecins pour **10.000** habitants ; **2,87** infirmiers et/ou sage-femmes pour **5.000** habitants et **0,94** autres professionnels de santé pour **5.000** Habitants contre **0,77** ; **2,03** et **0,36** respectivement en milieu rural.

Les infrastructures sanitaires sont pour la plupart délabrées, moins et ou sous équipées. Très peu de CS et HGR ont bénéficié de la réhabilitation et ou construction ces dernières années. En effet, les cinq dernières années, **3** HGR (**16%**) ont été construits et équipés. Il s'agit des HGR Tshilenge, Tshishimbi et Muya. Par contre deux HGR (Kansele et Kasansa) sont en pleine construction depuis plus de 3 ans mais celle de Kansele aux arrêts depuis deux ans. Quant aux CS, seuls **21** soit **6,6%** ont été construits et équipés dans **8** ZS (Miabi, Tshilenge, Kasansa, Tshishimbi, Kabeya Kamuanga, Mukumbi, Bibanga et Cilundu). Outre les CS, certaines ZS dont Tshilenge et Cilundu ont construits deux postes de santé chacune. Toutes les constructions dans le cadre de PDL 145 T n'ont pas encore été équipées. En plus de ce projet, certains partenaires ont appuyé la DPS dans la construction/réhabilitation des ESS, cas de Save The Children (SCI), PRISE, GAVI etc.

Le tableau clinique de la province est dominé par le paludisme (**47,24%**), suivi des infections respiratoires aiguës (**17,61%**) et de la fièvre typhoïde (**16,32%**).

³ Selon OMS

Une préoccupation majeure concerne la tuberculose multi-résistante (TB-MR). Le Kasai-Oriental figure parmi les deux premières provinces du pays en termes de notification de cette pathologie. Bien qu'une décrue soit observée en 2025 (**100** cas), les années précédentes ont enregistré une progression inquiétante : **241** cas en 2023, **201** cas en 2024, **225** cas en 2022 et **98** cas en 2021. En 2025, les cas ont été rapportés par **15** des **19** Zones de Santé (ZS), la ZS de Nzaba étant la plus touchée (**37** cas), suivie de Bonzola (**12** cas), Kansele et Lubilanj (8 cas chacune).

La surveillance des maladies reste assurée malgré les épidémies qui ont sévi ces trois dernières années et sont restées sous contrôle. En 2025, la province a dû organiser la riposte contre trois épidémies majeures : (i) Choléra : **169** cas recensés dans les **19** ZS, avec **8** décès (létalité de **4,7%**) ; (ii) Mpox (variole du singe) : **77** cas suspects rapportés dans **10/19** ZS, dont **10** confirmés par l'INRB, avec **2** décès (létalité de **20%**) et (iii) Rougeole : **551** cas cumulés, avec 3 décès (létalité de **0,54%**).

L'épidémie de rougeole a affecté toutes ces **19** ZS, dont **11** ont organisé la riposte, à savoir : Miabi, Kabeya Kamuanga, Tshishimbi, Lubilanj, Muya, Nzaba, Lukelenge, Bonzola, Tshilenge, Kasansa et Mukumbi.

Signalons que la province manque à ce jour, d'un laboratoire provincial de santé publique, bien que trois laboratoires de santé publiques thématiques (tuberculose, VIH-SIDA et THA) fonctionnent.

La province traverse une crise nutritionnelle sévère. La prévalence de la malnutrition chronique atteint **42,8 %**, tandis que la malnutrition aiguë sévère frappe **5,6 %** des enfants de moins de cinq ans selon l'enquête MICS PALU 2017-2018. Cette insécurité alimentaire est la résultante directe de la pauvreté, de l'inflation des prix des denrées alimentaires, des conflits fonciers et d'un faible investissement dans l'agro-élevage. Enfin, l'exploitation irrationnelle des forêts fait peser un risque écologique et sanitaire supplémentaire sur la région.

Malgré les efforts considérables, les mortalités infantiles et infanto-juvénile en province restent encore élevées, loin de normes souhaitées par l'OMS pour la mortalité infanto juvénile soit d'au moins **25** décès pour **1000** naissances vivantes. En effet, en huit ans soit de 2010 à 2018, les deux mortalités ont baissé presque de moitié : la mortalité infantile est passée de **96** à **57** décès sur **1000** naissances vivantes et celle infanto-juvénile de **156** à **82** décès sur **1000** naissances vivantes (MICS 2010 et MICS 2018).

Analyse diagnostique

Forces : Existence du Ministère Provinciale de la Santé , la présence de la division provinciale de la santé ; la présence de l'Inspection Provinciale de la Santé ; la présence du personnel soignant ; disponibilité de personnel qualifié dans certaines zones ; l'existence des zones de santé ; la présence des tradipraticiens organisés ; l'existence d'une centrale de distribution des médicaments en province (CDR/CADMECO) ; construction et équipement de certains HGR et CS ; existence d'un SNIS fonctionnel ; partenariats avec des organisations sanitaires ; engagement politique pour la CSU.

Faiblesses : l'inexistence d'un Plan Provincial de Développement Sanitaire (PPDS), l'insuffisance, le délabrement et les sous-équipements des infrastructures sanitaires ; l'insuffisance des médecins spécialistes dans les hôpitaux en province (médecine interne, radiologue, neuropsychiatrie, dermatologues, ophtalmologues, chirurgiens gynécologues obstétriciens, dentistes, pédiatres,...) ; la répartition inéquitable du personnel soignant entre milieu rural et urbain ; le faible taux d'exécution

du budget alloué au secteur ; la faible application des mesures barrières ; détournement des intrants (moustiquaire, laits thérapeutiques, plumpy Nut,...) par certains personnels de santé ; insuffisance des frigos mortuaire dans certaines structures sanitaires en ville et dans les territoires ; insuffisance des banques de sangs ; la prolifération des institutions d'enseignement médical et des formations médicales privées non normées ; la présence des charlatans dans le secteur de la santé.

Opportunités : La présence des partenaires techniques et financiers dans le secteur ; la présence des établissements d'enseignement médical (supérieur et universitaire) ; le programme du gouvernement de construction et équipement des structures de santé (PDL 145 T) ; la gratuité de certains services de santé (TBC, VIH-SIDA, maladie du sommeil, accouchement et soins néonataux) ; innovations technologiques dans la collecte des données.

Menaces : l'automédication ; la non maîtrise de l'approvisionnement des officines pharmaceutiques privées ; le faible pouvoir d'achat de la population ; la faible accessibilité géographique des malades aux soins de santé ; la modicité des salaires ; le manque des frais de fonctionnement pour les hôpitaux ; l'insuffisance et l'irrégularité de subventions de l'Etat ; Épidémies récurrentes ; Croissance démographique rapide sans dénombrement/recensement.

2.1.3. Affaires sociales

Etat des lieux

Le Kasai Oriental est une province à forte croissance démographique caractérisée par une urbanisation rapide autour de Mbuji-Mayi, une pauvreté structurelle élevée, une forte dépendance à l'économie informelle et une vulnérabilité sociale généralisée. L'économie provinciale repose essentiellement sur le petit commerce, l'agriculture de subsistance et l'exploitation artisanale du diamant. Cette structure économique fragile génère une pression sociale élevée sur les familles les plus vulnérables et accentue la vulnérabilité des enfants, femmes, personnes handicapées et personnes âgées.

Tableau 13 : Données démographiques et sociales globales

Indicateurs	Estimation 2025
Population totale	3,5 – 3,8 millions
Population de - 18 ans	≈ 55 %
Taux de pauvreté	70 – 75 %
Emploi informel	> 80 %

Source : Division Affaires sociales

La province présente une structure démographique très jeune, impliquant des besoins massifs en protection sociale, éducation non formelle et insertion socio-économique.

Tableau 14 : Enfants en situation difficile

Description	Nombre
Enfants en situation difficile identifiés	6 361
Enfants en situation de rue	1 712 (667 filles)
Enfants exploités dans les mines artisanales	1 967 (631 filles)

Source : Division Affaires sociales

Ces chiffres traduisent une forte exposition des enfants à : l'exploitation économique, la déscolarisation, les violences et abus, la marginalisation sociale. Les phénomènes sociaux majeurs de la province comme l'alphabétisation, les enfants en situation de rue, les ruptures et abandons familiales, la mendicité et le vagabondage sont dû à la pauvreté ; cela entraîne la fragilisation des solidarités traditionnelles en, les migrations urbaines, la déscolarisation, etc.

- Les enfants sans protection parentale* : **26** Structures d'accueil transitoires des enfants en situation difficile (orphelinats), toutes privées qui hébergent au total **978** enfants dont **388 filles**.
- Les familles d'accueil transitoire* : **54** familles formées, dont **10** à Miabi. Malgré les efforts, la couverture reste très insuffisante face aux besoins réels.
- L'éducation non formelle et rattrapage scolaire* : **55** centres de rattrapage scolaire (CRS) dont **3** publics et **52** privés. On répertorie dans ces centres **9.498** apprenants dont **4.655** filles et **217** éducateurs non rémunérés. Cette situation révèle un système reposant largement sur le bénévolat, un manque de financement public et un besoin urgent de professionnalisation et d'équipement.
- Les personnes vivant avec handicap* : **27.114** personnes handicapées identifiées (**1.649** femmes et **1.237** filles).
- Personnes âgées* : **7.258** personnes de troisième âge sans soutien identifiées, **6** homes de vieillards (aucun home étatique), **89** pensionnaires hébergés

Cependant la majorité vit sans pension ni protection sociale, la mendicité et le vagabondage connaissent une forte progression. En termes d'infrastructures, malgré l'existence de certains centres d'action social, des cantines sociales, des centres d'apprentissage professionnel, des centres d'alphabétisation fonctionnelle et des centres publics de prise en charge des enfants vulnérables (Centres d'accueil transitoires/Orphelinats), l'on note une insuffisance d'infrastructures sociales dans la province.

Analyse diagnostique

Forces : Existence du Ministère Provinciale des Affaires sociales ; l'existence de la Division Provinciale des Affaires Sociales ; existence des textes légaux (protocole national d'application de l'attestation d'indigence) relatifs à la délivrance des attestations d'indigence aux élèves vulnérables pour avoir un accès aux études , aux personnes vulnérables et indigentes pour accéder aux services sociaux (santé, justice etc.) ; existence des centres de rattrapage scolaire et des ressources humaines ; existence des structures institutionnelles.

Faiblesses : insuffisance d'infrastructures de prise en charge des personnes vulnérables ; insuffisance d'établissements d'enseignement spécial pour les personnes vivant avec handicap ; l'insuffisance de CRS (3 seulement sur 55 sont publics); insuffisance des matériels de formation dans les CRS existants, la non prise en charge du personnel, l'insuffisance d'infrastructures d'assistance sociale (pompes funèbres, cantines sociales, etc.) ; manque de moyen de transport du personnel ; manque des frais de fonctionnement ; couverture limitée des services ; insuffisance de personnel qualifié dans le cadre de la protection sociale de l'enfant ;

Opportunités : Présence de partenaires techniques et financiers ; couverture santé universelle, l'innovation pédagogique ; la présence de la Direction Provinciale de la CNSS ; l'existence des initiatives privées ; l'existence de la Division Provinciale de la Prévoyance Sociale, existence des structures d'enseignement des sourds-muets ; la volonté d'une politique dynamique du secteur.

Menaces : la suppression des emplois ; la dépendance aux financements externes et durabilité fragile ; le départ massif des partenaires (éducatifs et humanitaires) ; les fluctuations monétaires ; le délabrement du tissu économique provincial ; l'insuffisance des programmes/projets pour la récupération et la réinsertion des enfants en situation difficile ; le manque de moyens de transport ; la situation socio-économique difficile et de vulnérabilité des parents qui influe sur l'augmentation du taux des enfants de la rue et en situation difficile ; la non mécanisation des certains agents de la Division provinciale des affaires sociales ; la proximité des ménages avec les mines.

2.1.4. Emploi et travail

Etat des lieux

Le secteur de l'emploi est caractérisé par un chômage assez élevé, le non-respect de la législation du travail, la prédominance du secteur informel ainsi qu'un sous paiement des employés.

Tableau 15: Taux de chômage de 2023 à 2025

Indicateurs	Taux de chômage		
	2023	2024	2025
Taux d'offre d'emploi	≈ 54,8%	55,03%	≈ 55,2%
Emploi informel	≥ 90%	≈ 92%	≈ 91%
Incidence pauvreté	65%	68%	≈ 70%

Source : INS

L'enquête de l'INS publiée en février 2026 indique que le Kasai Oriental est l'une des provinces avec la Kasai central les plus touchée par la pauvreté.

A peine près de 10% des travailleurs évoluent dans le secteur formel dont le plus grand employeur est la fonction publique, qui du reste offre des salaires modiques et insuffisants pour les ménages. Le secteur informel dans lequel évoluent plus de 90% des travailleurs est composé essentiellement du petit commerce, de l'agriculture, de la transformation chimique et agro-alimentaire, l'exploitation artisanale du diamant, du transport privé (chauffeurs voitures et motos taxi, colporteurs pédaleurs, payeurs, l'élevage du petit bétail, etc.).

Dans le secteur minier, la MIBA qui hier faisait la fierté du pays et en particulier du Kasai Oriental est restée l'ombre d'elle-même. La SACIM vient de relancer ses activités avec le financement privé chinois. Quant aux industries de transformation, seule la BRACONGO est opérationnelle alors que la SOGAKOR et la BIOPHARKO sont aux arrêts. Au niveau de télécommunication, Vodacom, Airtel, Orange et Africel semblent s'enraciner dans la province.

Au niveau du transport aérien la province peut compter sur CAA, ANERAUTICA SJL et Air Congo, tandis que pour le transport routier et ferroviaire, il y a TRANSCO et SNCC. Certaines sociétés publiques évoluent dans la fourniture d'énergie telle que SNEL, ENERKA REGIDESO et les ASSUREP qui fournissent de l'eau à partir des bornes fontaines dans les zones non desservis par la REGIDESO. D'autres entreprises de commerce général et agroalimentaires sont également présentes, notamment : BELTEXCO, UAC, DIEU M'A DONNE, CONGO STORE, CONGO FUTUR, SAFI, etc.

Quant aux organismes du système des nations unies et ONG nous avons : OMS, PNUD, Save the children, CRS BUDIKADIDI, Enabel, GIZ, etc.

Tableau 16 : Statistiques des emplois générés dans le secteur privé

Activités économiques	2024				2025			
	Entreprises & Ets ouverts		Emplois générés		Entreprises & Ets ouverts		Emplois générés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industrie	00	00	00	00	00	00	00	00
Mine	02	1,98	35	3,36	00	00	00	00
Agriculture	02	1,98	26	2,50	00	00	00	00
Bâtiments et travaux publics	04	3,96	99	9,51	00	00	00	00
Services	36	34,65	512	49,18	07	38,89	12	11,54
Commerce	10	9,90	45	4,32	05	27,78	12	11,54
Transport	01	0,99	01	0,10	00	00	00	00
Banques	06	5,94	26	2,50	02	11,11	08	7,69
Assurances	00	00	00	00	00	00	00	00
Immobilière	06	5,94	54	5,19	00	00	00	00
Education	14	13,86	94	9,03	00	00	00	00
Gardiennage	01	0,99	33	3,17	02	11,11	59	56,73
Information	09	8,91	37	3,55	00	00	00	00
Fabrication	06	5,94	54	5,19	01	5,56	10	9,62
Hydrocarbure	05	4,94	25	2,40	01	5,56	03	2,88
Total	101	101	1041	100	18	100	104	100

Source : Inspection provinciale du travail

Il ressort du tableau ci-dessus qu'au cours de l'année 2024, **1.041** emplois ont été générés avec la tendance la plus élevée dans le service soit **49,18%** contre **38,89%** d'emplois générés, tandis que en 2025, **104** emplois seulement ont été générés, soit une décroissance de **81,83%**.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence des structures administratives du ministère d'emploi, travail et prévoyance sociale ; l'existence d'un fichier des demandeurs d'emplois ; l'existence d'un service spécialisé en matière d'emploi (ONEM) ; l'existence des textes légaux en matière de l'emploi et de la prévoyance sociale ; la vulgarisation au strict respect des textes de loi régissant la prévoyance sociale ; l'existence des différentes mutuelles ; l'existence de la CNSSAP dans la Province ; la disponibilité de la main d'œuvre.

Faiblesses : la non maîtrise des effectifs des emplois dans le secteur informel ; le faible taux de création d'emploi ; la non vulgarisation et la non application des textes légaux ; le non assainissement du milieu du travail ; la non application de la politique nationale d'emploi ; l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel ; la faible absorption de la population active ; l'absence de déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre par les employeurs.

Opportunités : le développement du partenariat public privé ; la ratification du gouvernement central à l'OHADA ; la souscription du pays aux différents traités internationaux pour l'amélioration du climat des affaires ; les immenses potentialités naturelles ; l'existence des entreprises publiques et privées.

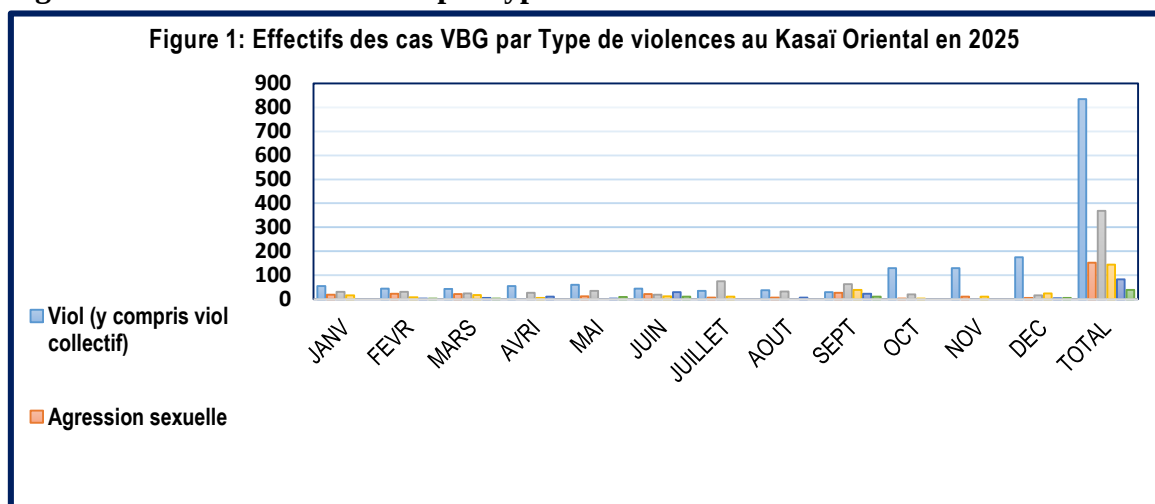
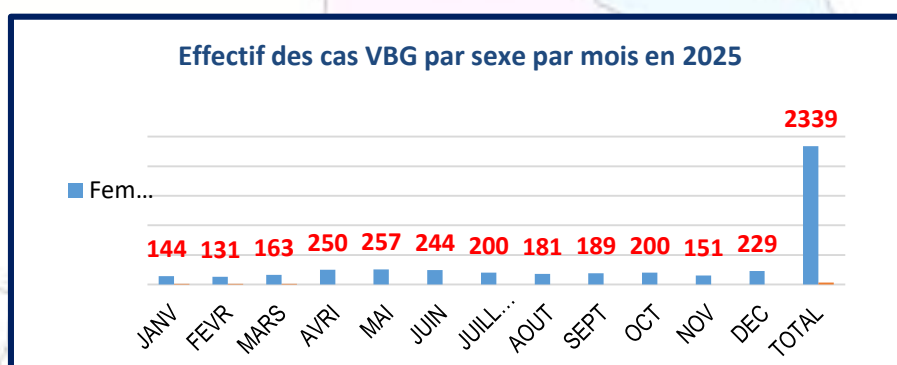
Menaces : les difficultés économiques que subissent les grandes entreprises de la province ; la prédominance du secteur informel ; les tracasseries administratives ; la fuite de la main d'œuvre qualifiée ainsi que la délocalisation des opérateurs économiques vers d'autres lieux ; le mauvais état des routes ; le manque d'électricité ; la modicité et irrégularité des salaires, la non-application du SMIG.

2.1.5. Genre, famille et enfant

Etat des lieux

L'enregistrement des enfants à l'Etat-Civil s'avère encore très faible, **14,4%**, presque la moitié de la moyenne nationale (**27,8%**) avec prédominance du milieu rural qu'urbain.

Pour ce qui est de VBG, 835 cas sur **2.374** au total sont liés, **152** cas d'agression sexuelle (Abus, Exploitation sexuelle et Harcèlement), **369** cas de violence physique, **144** cas de mariage forcé, **82** cas de déni des ressources et **38** cas de violence psychologique ou émotionnelle.

Figure 1 : Effectif des cas VBG par type de violences au Kasai Oriental en 2025**Figure 2 : Effectifs des cas VBG par Sexe et par mois en 2025**

Sur 2374 cas SVBG, les femmes survivantes des VBG représentent 98,52% contre 1,47 % d'hommes.

Tableau 17: Effectif des survivants VBG par groupe d'âge et niveau d'instruction

Age des survivants	Total	Age des survivants	Total
Moins de 12 ans	444	Aucun Niveau (ND)	681
12 – 17 ans	1289	Niveau primaire	1273
18 -25 ans	270	Niveau secondaire	396
26 – 39 ans	163	Formation professionnelle	23
40 – 59 ans	129	Niveau Universitaire	1
60 ans et plus	48		
Age inconnu	31		
Total	2374		2374

Source : Division provincial Emploi et travail

La catégorie la plus exposée au VBG est celle comprise entre 12 et 17 ans, avec **1.289** cas sur **2.374** cas total signalés en 2024, ce qui représente **54,29%**. Les dossiers pris en charge sont repartis de la manière suivante : (i) prise en charge médicale **479** ; (ii) accompagnement psychosocial **1.084** ; (iii) assistance juridique/judiciaire **369** et ; (iv) réinsertion socioéconomique **400**.

Tableau 18 : Nombre d'enfants exploités dans les mines et carrières

Description	Nombre d'enseignants		
	Garçons	Filles	Total
Nombre d'enfants exploités dans les mines artisanales	1336	631	1967
Nombre d'enfants exploités dans les carrières	2554	326	2880
Total			

Source : Enquête DIVAS

Ces chiffres traduisent une forte exposition des enfants à l'exploitation économique, la déscolarisation, les violences et abus, la marginalisation sociale. La promotion du genre et de l'égalité de sexe reste une préoccupation du gouvernement provincial même si l'on ne compte que 2 femmes sur 10 membres de l'exécutif provincial.

Pour les dernières années la situation de la représentation de la femme à l'assemblée provinciale, au sein du gouvernement provincial et la fonction publique se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 19 : Représentation des femmes dans les organes de prise de décision

Institutions	2025			
	Homme	Femmes	Total	%
Assemblée provinciale	21	3	24	12,5
Gouvernement provincial	8	2	10	20
Cours et tribunaux (juridictions offices)	20	0	20	25
Sécurité	3	1	4	25
Fonction publique (Cheffe de division)	48	7	55	12,72
ETS (villes, communes, secteurs) et Territoire	28	7	35	20

Source : Div. Prov. Genre

La représentation des femmes dans les organes délibérants reste un défi à relever dans la province, cela ne représente qu'une implication d'à peine 13,5 % sur la moyenne requise, soit 40%.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la Division provinciale du genre ; l'existence d'une organisation de lutte contre les violences sexuelles basée sur le genre ; la prise de conscience par les femmes de leur lutte pour l'émancipation ; la présence du CMFG (Centre Multifonctionnel Genre) et du Centre intégré des services multi-sectoriels (CISM) ; l'existence du circuit de référencement des cas VBG/AES/HS ; l'installation dans des divisions et entreprises publiques et privées des cellules genre ; l'existence d'un personnel administratif compétent ; la présence des coordinations territoriales de luttes contre les violences sexuelles sur le territoire Est-kasaïen ; l'existence de l'organisation de la société civile qui travaille sur la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU ; l'existence d'un plan d'action provincial de la mise en œuvre de la R1325.

Faiblesses : la persistance des pratiques rétrogrades dans la population ; la faible vulgarisation des textes légaux/instruments du secteur genre ; la faible opérationnalisation du CPE (conseil provincial de l'enfant) ; le faible taux de représentativité des femmes dans les sphères de prise

des décisions ; la faible vulgarisation des instruments ou textes/documents stratégiques relatifs à la promotion du genre et du statut de l'enfant, le taux élevé des violences basées sur le genre (VBG), l'absence des recherches/enquêtes dans le secteur genre ; l'insuffisance des kits informatiques à la Division du genre ; maîtrise insuffisante des thématiques et approches développées actuellement dans le domaine VBG à l'endroit du personnel des APA et autres leaders communautaires impliqués dans la lutte ; le faible niveau d'actions de plaidoyer au niveau provincial ; le manque des bureaux de service genre dans certains territoires ; le manque des espaces de loisir spécifiques aux femmes ; l'absence de cliniques juridiques genre dans les territoires ; absence d'infrastructures pénitentiaires sensibles au genre ; l'absence de mécanismes d'identification et de fichage des auteurs des violences sexuelles ; le faible sensibilisation des différentes institutions sur le budget sensible au genre ; le manque de budget pour la mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'actions provinciales de mise en œuvre de la R1325 ainsi que l'agenda Femme Paix et Sécurité .

Opportunités : la présence des PTF ; l'alignement de la problématique genre parmi les priorités du gouvernement ; l'existence des instruments légaux ou textes stratégiques relatifs à la promotion du genre ; l'existence des stratégies et politiques nationales sur la promotion du genre, de la lutte contre les violences basées sur le genre ; la construction du centre multifonctionnel genre moderne pour le comité provincial de la femme ; l'existence du Mécanisme de Coordination Provinciale et de la Synergie des acteurs.

Menaces : la faible prise en compte de la dimension genre dans les différentes planifications sectorielles ; la persistance des violences basées sur le genre ; l'absence de la priorisation du secteur genre, enfants et familles lors de l'affectation des fonds budgétaires ; la pauvreté des familles ; la mauvaise appropriation politique et gestion du Centre Multifonctionnel Genre ; absence des frais de fonctionnement pour la Division ; insuffisance de collaboration entre le service genre et autres autorités politico administratives ainsi que d'autres services sur le dossier VBG ; la faible mécanisation du personnel administratif de la division provinciale du genre ; recours à l'arrangement à l'amiable en matière des violences sexuelles à décourager ; l'impunité ; les coutumes rétrogrades.

2.1.6. Jeunesse et éveil patriotique, sport et loisirs

2.1.6.1. Jeunesse et éveil patriotique

Le secteur de la jeunesse dans la province est piloté par la division en charge de la Jeunesse et éveil patriotique dont les services s'étendent dans les cinq communes de la ville de Mbuji-Mayi et les cinq territoires. La jeunesse Est-Kasaïenne est confrontée à plusieurs problèmes dont les plus récurrents sont : la drogue, la toxicomanie, l'insuffisance d'infrastructures d'encadrement et de loisirs, délinquance juvénile etc.

Pour renforcer l'encadrement des jeunes et améliorer leurs conditions d'existence, quelques structures de coordination et de concertation ont été mises en place dont d'une part les conseils provincial, urbain et locaux des jeunes ; et d'autre part, les mouvements et associations des jeunes travaillant en synergie pour la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix et de l'éveil patriotique ; lesquels mouvements sont repartis en 83 structures différentes.

Analyse diagnostique

Forces : existence du ministère provincial de la jeunesse et d'éveil patriotique ; existence de la division provinciale de la jeunesse ; existence des conseils provincial, urbain et locaux des jeunes ; existence du noyau des pairs éducateurs ; existence des centres de formation des jeunes ; présence d'un grand nombre de jeunes formés ; implication des APA dans l'encadrement des jeunes ; existence de plusieurs mouvements et associations des jeunes ; existence du plan d'action de mises en œuvre de la résolution 2250 (jeunesse paix et sécurité) du conseil de sécurité des Nations Unies ; existence des politiques d'encadrements et d'épanouissement des jeunes.

Faiblesses : insuffisance d'infrastructures adéquates d'encadrement de la jeunesse et des moyens financiers pour la réalisation des activités ; faible implication des jeunes dans les organes de prise de décision ; faible accompagnement des jeunes dans l'entrepreneuriat ; absence d'un arrêté provincial portant installation du secrétariat technique de la R2250.

Opportunités : la présence des partenaires techniques et financiers ; l'implication des autorités religieuses dans l'encadrement des jeunes ; l'existence des centres de production agricole et d'encadrement des jeunes, et centres de formation professionnelle ; l'existence du projet de construction d'un centre multifonctionnel de formation et réinsertion professionnelle des jeunes ; la présence d'un CDR à IPRO MAKALA ; la disponibilité des jeunes formés en VIH/SIDA et IST ; l'existence de l'INPP.

Menaces : la délinquance juvénile ; l'utilisation abusive des jeunes dans les activités politiques et manifestations publiques ; la mobilité et l'instabilité des jeunes dues à la pauvreté ; la dépravation des mœurs dans les milieux des jeunes ; le phénomène super 500 et KAPONDA (alcool indigène et drogue), l'exode rural, le VIH/ Sida, et les violences sexuelles ; la non mécanisation des certains agents admis sous statut ; la déperdition scolaire ; l'insuffisance d'emplois.

2.1.6.2. Sport et loisirs

Etat des lieux

Le secteur organise plusieurs disciplines sportives telles que : le football, la boxe, le basketball, le taekwondo, le karaté-Do, le volleyball, le kyokushin, le judo, le law-Tennis, le hand-ball, le cyclisme et l'athlétisme. Le Kasai-Oriental compte deux stades : le stade TSHIKISHA et le stade KASAHALA BONZOLA dont les travaux de construction sont aux arrêts. Depuis l'arrêt des travaux, on assiste certains matériels et/ou matériaux de construction entreposés dans les conteneurs sont volé et l'aire de jeu du stade se dégrade peu à peu. La province compte une équipe de football reconnue : FC Sanga Balende, mais manque de viviers de talents permettant aux jeunes d'exploiter leur potentiel sportif.

Tableau 20 : Ligues sportives et nombre d'athlète au Kasai-Oriental

Ententes urbaines	Ententes rurales																		Total	
	Mbuji mayi	Clubs	Athlètes	Tshile nge	Clubs	Athlètes	Kab. K.	Clubs	Athlètes	Miabi	Clubs	Athlètes	Katanda	Clubs	Athlètes	Lupata	Clubs	Athlètes		
1	3	36	1192				1	7	231	1	9	297	1	5	165	1	5	165	2120	
Boxe	1	1	12	144	1	4	48	1	6	72	1	5	60	1	3	36	1	4	48	449
Athlétisme	-	1	3	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49
Basketball	-	1	10	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	131
Handball	-	1	7	231	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	36	-	-	-	-	279
Karate-Do	1	2	6	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105
Kyokushin	1	2	6	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73
Law-Tennis	-	1	4	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49
Judo	-	1	3	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49
Tae-Kwendo	1	2	9	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60
Volley bal	-	1	5	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
Shokando	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Badminton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5	17	101	2059	1	4	48	2	13	303	1	14	357	1	11	237	2	9	213	3401

Source : Division Provinciale des sports et loisirs

Il y a encore d'énormes progrès à faire dans le secteur, vu le nombre insuffisant d'infrastructures, des compétitions organisées et des jeunes encadrés.

Tableau 21 : Les infrastructures sportives au Kasai-Oriental

N°	Désignation	Nombre	Localisation
1	Stades	5	Mbujimayi (4), Tshilenge (1)
2	Complexes omnisports	3	Mbujimayi (
3	Terrains	12	Mbujimayi (4), Territoires (8)
4	Ring portable	1	Mbujimayi
5	Tatamis	2	Mbujimayi
6	Autres	4	Mbujimayi
Total		27	

Source : Division Provinciale des sports et loisirs

La plupart de ces infrastructures est dans un état de délabrement avancé et nécessite réhabilitation et équipement, d'autres ont besoin d'accueillir des infrastructures (construction) appropriés pour être viables.



Stade Kashala Bonzola

Analyse diagnostique

Forces : existence du ministère provincial des sports et loisirs ; existence de la division provinciale des sports et loisirs ; présence des athlètes et des clubs ; existence de quelques infrastructures ; pratique des disciplines sportives ; présence des formateurs et encadreurs sportifs qualifiés ; existence des ententes et ligues sportives.

Faiblesses : manque de magasins d'approvisionnement des matériels et équipements des sports et loisirs en province ; insuffisance et délabrement des infrastructures sportives, administratives et jardins d'enfants, insuffisance d'encadreurs sportifs qualifiés ; indiscipline des athlètes et non-respect des textes régissant la pratique des activités physiques et sportives, manque de mécanisme de suivi et d'entretien des infrastructures sportives ; faible organisation des compétitions inter scolaires, inter universitaires et inter communautaires ; absence d'organisation des compétitions sportives féminines et des personnes vivants avec handicap.

Opportunités : population à prédominance jeune ; existence des textes légaux et réglementaires en la matière ; présence des sponsors et des PTF ; existence des terrains de sport dans la Province.

Menaces : insuffisance de sponsors ; influence politique dans le sport ; la spoliation des terrains de jeux ; l'existence des pratiques fétichistes dans le sport, arrêt des travaux de construction du stade Kashala Bonzola seul stade moderne dont dispose la province ; dégradation du sol du stade suite aux puits creusés par les policiers qui occupaient cette infrastructure qui était jadis transformée en leur camp.

2.1.7. Actions humanitaires et solidarité nationale

La province a connu entre les années 2016-2017 un déplacement massif de la population suite à au mouvement insurrectionnel Kamuenasapu, conflits communautaires et des pouvoirs coutumiers. La partie de la population expulsée d'Angola en 2020, celles venus de Malemba-Nkulu, Bukama, Fungurume, Luena et Tenge en 2021 ainsi que des déplacés internes venus de Katanda et Lupatapata ; ont été accueillis par la province malgré que la prise en charge reste à ce jour un défi ; même si certains partenaires comme le HCR via le projet '**Villagisation**' assiste les populations victimes du conflit Kamuenasapu et celles refoulées d'Angola.

Notons que les refoulés venus de Malemba-Nkulu, Bukama, Fungurume, Luena et Tenge se retrouvent actuellement sans abris, d'autres dans des familles d'accueil, des églises, des marchés après être sortis d'une maison de location louée par le Gouvernement Provincial.

Les principales conséquences engendrées par ces mouvements ont été les violences sexuelles basées sur le genre, les enfants en rupture des liens familiaux, les enfants non accompagnés, les enfants séparés, les enfants non scolarisés, les malnutris, les décès intempestifs.

Voici quelques assistances :

- EN 2021 : **5,5%** de ménages soit **30** avaient reçu une assistance en vivre provenant de l'ONG AFEPRO ;
- 2022-2023 : **11,8%** soit **72** femmes refoulées de MALEMBA-NKULU avaient bénéficié des kits de dignités dont **42** d'ENABEL et **30** de l'UNFPA ;
- En 2024 : **91,7%** soit **500** ménages ont bénéficié des vivres provenant de l'AFEPRO.

Tableau 22 : Situation humanitaire

N°	Catégorie	Localisation	Nbre ménages	H	F	Enfants						Total
		Communes				0 – 5 ans		6 – 12 ans		13 – 17 ans		
1						G	F	G	F	G	F	
		Muya	405	380	430	320	400	320	480	100	180	2610
	Déplacés internes	Diulu	175	180	240	158	227	97	113	59	81	1155
		Dibindi	280	300	400	160	240	112	168	75	88	1543
		Kanshi	150	120	180	75	175	50	75	25	50	750
		Bipemba	506	421	593	304	384	224	296	128	152	2502
Sous - Total			1516	1401	1843	1017	1426	803	1132	387	551	8560
		Territoires										
2		Tshilenge	335	140	195	180	226	180	200	78	142	1341
		Katanda	677	290	387	660	369	240	360	160	240	2706
	Déplacés internes	Kabeya										
		Kamwanga	163	205	220	203	211	198	187	130	117	1471
		Miabi	686	964	1160	426	637	378	445	199	418	4627
		Lupatapata	533	688	979	251	273	248	202	243	136	3020
Sous - Total			2394	2287	2941	1720	1716	1244	1394	810	1053	13165
3	Rapatriés d'Angola		57	42	15	38	55	32	48	19	31	280
	Déplacés de Malemba-Nkulu, Luana, Bukama, Fungurume et Tenge		545	103	610	313	426	288	316	311	356	2723
	Sous - Total			602	145	625	351	481	320	364	330	387
TOTAL			4512	3833	5409	3088	3623	2367	2890	1527	1991	24728

Source : Division Provinciale des affaires humanitaire et solidarité nationale

Analyse diagnostique

Forces : existence des textes légaux et réglementaires ; existence de la division provinciale des actions humanitaires et solidarité nationale ; existence du cadre de concertation provincial humanitaire ; existence d'un site de déplacés à Kansapuila à Tshilenge.

Faiblesses : insuffisance des sites des déplacés ; faible assistance aux déplacés ; absence de plan de contingence au niveau provincial ; absence de stock de contingence en cas de crise humanitaire ; insuffisance des infrastructures administratives pouvant abriter la division déconcentrée ; manque de moyens de transport en cas de crise humanitaire urgente (catastrophes, incendies, accidents, inondations,...) ; faible mécanisation du personnel de la division déconcentrée ; manque des primes de risques ni d'encouragement ; manques des matériels informatiques.

Opportunités : existence des PTF ; dynamisme communautaire ; interventions des divisions provinciales qui interagissent avec la division des actions humanitaires ; couverture santé universelle.

Menaces : conflits intercommunautaires, interethniques et des pouvoirs coutumiers ; insécurité ; manque des dispositifs d'anti-incendie.

2.1.8. Personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables (PVH – APV)

Le secteur est coordonné par la Division Provinciale des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables nouvellement installée dans la Province, conformément à la loi-organique n° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits de la personne vivant avec handicap, dans son article 2, au 11ème tiré.

Tableau 23 : Répartition des PVH selon leurs catégories

N°	Catégories	Taux
1	Handicapés moteur	50%
2	Handicapés visuels	17%
3	Handicapés auditifs	15%
4	Personnes atteintes d'albinisme	13%
5	Autistes	4,5%
6	Nains	0,5%
Total		100%

Source : Division Provinciale PVH – APV

Les handicapés moteurs sont les plus nombreux, soit **18.552** sur un total de **37.104** personnes vivant avec handicap répertoriés dans la province.

Tableau 24 : Répartition des handicapés moteur et nains par tranche d'âge

N°	Tranche d'âge	Effectifs		Total	Effectifs		Total
Handicapés moteurs				Nains			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0-5 ans	451	649	1100	16	20	36
2	5-15 ans	1811	1289	3100	18	24	42
3	15-25 ans	1034	1900	2934	21	28	49
4	25-45 ans	1402	756	2158	15	17	32
5	45 ans et plus	5800	3460	9260	14	13	27
Total		10498	8054	18552	84	102	186

Source : Division Provinciale PVH – APV

Dans la tranche de 0 à 5 des handicapés moteurs, les femmes sont plus nombreuses, tandis que pour le reste des catégories, le nombre des hommes demeure élevé. Ce changement est dû à la guerre ou aux accidents de travail. Pour ce qui est des nains, leur dénombrement s'est effectué par comptage visuel.

Tableau 25 : Répartition des albinos et sourd muets par tranche d'âge

N°	Tranche d'âge	Effectifs		Total	Effectifs		Total
Albinos				Sourds muets			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0-5 ans	425	605	1030	603	767	1370
2	5-15 ans	354	563	917	867	670	1537
3	15-25 ans	511	600	1111	514	356	870
4	25-45 ans	470	632	1102	693	341	1034
5	45 ans et plus	315	418	733	476	279	755
		2075	2818	4893	3153	2413	5566

Source : Division Provinciale PVH – APV

Pour ce qui est de l'albinisme, les femmes représentent plus de 50% du nombre total, tandis que chez les sourds muets elles représentent à peine 43,4%.

Tableau 26 : Répartition des aveugles et autistes par tranche d'âge

N°	Tranche d'âge	Effectifs		Total	Effectifs		Total
Aveugles				Autistes			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0-5 ans	455	422	877	101	125	226
2	5-15 ans	704	530	1 234	99	117	216
3	15-25 ans	670	696	1 366	106	128	234
4	25-45 ans	661	689	1 350	184	280	464
5	45 ans et plus	739	742	1 481	280	250	530
Total		3329	3079	6300	770	900	1670

Source : Division Provinciale PVH – APV

Analyse diagnostique

Forces : existence des institutions en charge des PVH-APV ; existence des textes légaux et réglementaires ; acquisition d'une concession à Tshilenge (TSHIPUKA) et Kabeya Kamwanga (KALELA) pour la construction des centres d'excellence et de formation multidisciplinaires ; existence des agents et cadres affectés à la Division des PVH-APV du Kasai-Oriental ; existence de la discipline sportive pour les PVH-APV ; existence des talents.

Faiblesses : manque des bâtiments administratifs devant abriter la Division Provinciale des PVH-APV et des Antennes Territoriales ; faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; absence des assistants sociaux dans l'accompagnement des PVH-APV ; non mécanisation des agents affectés ; absence des écoles spécialisées pour les sourds-muets et les aveugles ; non intégration de l'écriture braille et la langue des signes dans le programme d'éducation ; manque d'une banque des données des PVH-APV fiables ; manque des locaux propres pour l'hébergement des PVH-APV ; faible présence des PVH-APV aux réunions et instances de prise des décisions ; faible insertion économique des PVH-APV ; absence des disciplines féminines adaptées aux PVH-APV ; absence des enseignement spécialisés.

Opportunités : application des textes légaux et leurs mesures d'application ; existence des P.T.F, existence des Hôpitaux modernes ; construction des centres de formations multidisciplinaire ; prise en compte de la donne handicap dans le budget national.

Menaces : absences des dispositifs routiers et/ou de bâtiments adaptés aux personnes aveugles et sourdes ; nombre croissant du PVH non prise en charge ; absence des mécanismes national de protection des PVH-APV en cas de conflits ; construction des infrastructures non adaptées aux PVH-APV.

2.2. Gouvernance de la Province

2.2.1. Gouvernance politique et sécuritaire

2.2.1.1. Gouvernance politique



Gouvernorat

L'organisation politique de la province repose sur deux institutions à savoir :

- L'Assemblée Provinciale qui compte 24 députés, dont 22 députés élus au suffrage universel direct parmi lesquelles 3 femmes, et 2 députés cooptés (Kabeya Kamuanga et Katanda) ;
- L'Exécutif Provincial qui est composé d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, des 10 ministres provinciaux parmi lesquels on comptait 2 femmes mais l'une aurait démissionné récemment.

Il y a également des représentations des institutions d'appui à la démocratie telle que Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) qui accompagnent les deux principales institutions provinciales.

La collaboration entre les deux institutions s'est détendue suite à la lettre N°2748 /10/2025 du 24 /10/2025 du directeur du cabinet du Président de la République portant acte d'engagement relatif au moratoire sur les motions de censures, de défiance et recommandations.

Analyse diagnostique

Forces : existence des bureaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et d'un personnel électoral formé ; l'engouement de la population émue par l'esprit d'alternance dans les centres de vote ; présence des partis politiques ou leurs représentations ; existence des bureaux de la Commission Nationale des droits de l'Homme ; régularité des réunions de conseil des ministres et du comité provincial de sécurité ; tenue des plénières et des réunions des commissions ; existence d'une dizaine des cadres de concertation ; existence des cadres programmatiques (DSCRPs, PQCE, etc.).

Faiblesses : faible collaboration entre les institutions provinciales, entre les gouvernants et les gouvernés ; non endossement des cadres programmatiques par l'organe délibérant de la province ; insuffisance de campagne de vulgarisation des textes légaux et réglementaires en province ; décentralisation administrative inachevée ; insuffisance des infrastructures adéquates pour les institutions.

Opportunités : présence des PTF ; existence de la loi électorale et des mesures d'application ; organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Menaces : non organisation du recensement générale de la population ; délocalisation des électeurs potentiels ; troubles de la population dus à l'intoxication des certains politiciens et des structures politiques ; conflits communautaires ; politisation des jeunes en situation difficile ; mauvais état des routes ; instabilité des institutions provinciales démocratiques (déchéance du Gouverneur de Province et son gouvernement, déchéance du Président de l'Assemblée Provinciale) ; non organisation des élections urbaines, municipales et locales ; faible sensibilisation des communautés de base sur le processus électoral ; processus électoral non achevé.

2.2.1.2. Gouvernance Sécuritaire

Etat des lieux

La province dispose des services de sécurité dont une région militaire et un camp militaire (camp N'sele) dont les maisons d'habitation sont en état de délabrement très avancé (la région militaire couvre la province du Kasai oriental dans son ancienne configuration) ; un commissariat provincial de police fonctionnant avec 9 sous-commissariats repartis à Mbuji-Mayi (1) et dans chaque territoire (1 par territoire) ; une école de formation de la police de proximité à Tshipuka dans le territoire de Tshilenge ; un camp policier (camp Nyongolo) dont les maisons d'habitation sont dans un état de vétusté avancée ; une direction provinciale de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) et une direction provinciale de la DGM disposant d'un nouveau bâtiment moderne.

Depuis le deuxième semestre 2019 à ce jour, la Province jouit d'un climat relativement calme. Toutefois, des poches de conflits communautaires ont ressurgi dans le territoire de Katanda (entre les Bena Muembia, les Bena Kapuya et les Bena Nshimba). Il existe aussi le phénomène de banditisme, détention illégale d'armes et munitions de guerre ; de criminalité urbaine qui a augmenté à cause du taux de chômage élevé et la non prise en charge des éléments de la police nouvellement recrutés.

Analyse diagnostique

Forces : présence des services des sécurités provinciales ; déploiement des agents de FARDC, de l'ANR, de la DGM et de la PNC sur toute l'étendue de la Province ; existence des bâtiments administratifs de la police de proximité dans toutes les 5 communes de la ville de Mbuji-Mayi ; existence d'une école de formation des policiers à Tshipuka ; équipement des commissariats en moyens de transport et tenues correctes de la police ; mise en place du comité local de paix et de sécurité (CLSP) avec la police de proximité dans toutes les 5 communes de la ville de Mbuji-Mayi ; existence d'un bâtiment administratif de la DGM à Miabi et Kabeya Kamuanga.

Faiblesses : insuffisance des bâtiments administratifs et de la PNC dans les communes, secteurs et dans les territoires ; insuffisance des effectifs des différents services de sécurité dans des milieux ruraux et urbains ; insuffisance d'équipement (tenues, armes, munitions et moyens de communication) ; et des moyens de transport pour la PNC et FARDC ; mauvaise conservation des archives (historiques de succession) ; absence des agents la police et de la DGM affectés à certains postes frontaliers ; faible formation des OPJ et APJ de la PNC ; non prise en charge des éléments PNC nouvellement recrutés .

Opportunités : appui financier de l'Organisation Internationale de Migration (OIM) ; l'existence de la station provinciale de l'Institut Géographique National ; création du Comité Consultatif pour le Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC) ; existence de la loi n°15/015 du 25 Aout 2015 portant statut des chefs coutumiers.

Menaces : faible rémunération des agents de la police ; instrumentalisation politique du pouvoir coutumier ; instrumentalisation politique de la jeunesse ; immixtion de pouvoir exécutif dans le service de sécurité ; politisation des services de sécurité et faible suivi des mouvements migratoires ; inaccessibilité dans certains quartiers et villages par les services de sécurité faute des infrastructures ; auto prise en charge sécuritaire de la population.

2.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire

2.2.2.1. Gouvernance administrative

a. Administration Publique

Etats de lieux

L'administration publique compte 55 divisions provinciales formé des services déconcentrés placés sous l'autorité de l'exécutif provincial. L'effectif actuel des agents de la Fonction Publique du Kasai Oriental est de **33.936** dont **12.381** Agents actifs payés et **21.555** agents non payés. A peine **18.411** soit **54,20%** seulement sont passés par le recensement biométrique, et environ **10,58%** sont éligibles à la retraite.

Analyse diagnostique

Forces : existence d'un édit-cadre portant statut commun aux agents et fonctionnaires des provinces et Entités Territoriales Décentralisées (Fonction publique provinciale et locale) ; présence des infrastructures administratives, existence d'un ministère provincial en charge de la fonction publique ; présence des agents et cadres qualifiés ; présence des outils appropriés ; existence d'un fichier actualisé des agents éligibles à la retraite.

Faiblesses : lenteur dans la mise en place de la fonction publique provinciale ; absence d'une étude d'évaluation des véritables besoins de la province en termes des fonctionnaires et agents de l'Etat ; absence d'un plan de renforcement de compétence de l'agent public.

Opportunités : existence du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ; mise à niveau des cadres de l'administration publique par l'ENA ; présence des partenaires techniques et financiers ; affectation des jeunes professionnels (JPO) dans le cadre de la réforme de l'administration publique ; processus en cours de la mise en retraite ; existence des cadres organiques pour chaque service ; mécanisation progressive des agents et mise à la retraite de ceux ayant déjà atteint 65 ans d'âge et le recensement des agents et cadres de la fonction publique.

Menaces : faible respect du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, du code de conduite et règlement d'administration ; mauvaises conditions de travail ; rémunération insuffisante ; non maîtrise des cadres organiques de la Fonction Publique ; faible utilisation de l'outil informatique commis au service de l'Etat par manque de l'énergie électrique ; mauvaises conditions

de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat par manque des infrastructures adéquates ; politisation, clientélisme et tribalisme dans l'administration publique .

b. Décentralisation et Affaires coutumières

Etat des lieux

La Province compte **1** ville, **5** communes urbaines et **7** communes rurales ; **5** territoires ; **16** secteurs, **1** chefferie ; **321** quartiers ; **162** groupements et **1.641** villages. La ville, les communes et les secteurs sont encore administrés par les animateurs nommés, suite au retard dans l'organisation des élections urbaines, municipales et locales. Quant à la chefferie l'animateur est désigné par les us et coutumes locaux.

Dans les entités coutumières, les conflits de pouvoir et les conflits de succession sont prépondérants. Ceux relatifs aux limites des entités coutumières sont minoritaires. Toutefois, ces conflits sont pris en charge par les deux institutions de la province en vue de leur résolution.

Quant à la gouvernance de ces entités coutumières, le régime héréditaire est observé dans le territoire de Kabeya Kamuanga et le régime rotatif (système de dauphin) est appliqué dans les 4 autres territoires.

Analyse diagnostique

Forces : mise en place de l'organe délibérant de la province et du gouvernement provincial ; existence du ministère provincial de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières et de trois divisions déconcentrées ; existence des textes légaux et réglementaires sur la décentralisation ; gestion autonome des ressources humaines ; présence des acteurs de la décentralisation ; installation et opérationnalisation des services techniques à tous les niveaux de la Province ; existence de la Commission Consultative des Règlements des Conflits Coutumiers (CCRCC) ; existence du Comité de Pilotage de Développement ; existence des arrêtés provinciaux pour l'installation des Comités Territoriaux de Développement et Comités Locaux de Développement (des ETD) , existence de Plans de Développement Locaux dans 15 ETDs ; existence du conseil provincial de développement, opérationnalisation des Conseils Provinciaux de la Décentralisation et du Développement ; installation des fora de Quartiers ; existence des infrastructures administratives dans certaines ETDs, existence d'un cadre provincial d'assainissement de climat des affaires .

Faiblesses : faible renforcement en capacité des acteurs de la décentralisation ; faible sensibilisation de la population sur la fiscalité et la parafiscalité des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ; faible autonomie financière ; insuffisance des Plans de Développement Locaux (PDL) ; absence des Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD) ; non-opérationnalisation de la CCRCC à cause de non-respect de critères d'éligibilité des membres et des conditions y relatives; le retard constaté dans l'octroi des arrêtés ministériels portant reconnaissance des chefs coutumiers après avis et considérations de l'autorité provinciale qui a pour conséquence la résurgence des conflits de pouvoir ; faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires régissant l'exercice du pouvoir coutumier en province ; faible application du règlement intérieur de la CCRCC ; faible taux de chefs coutumiers alignés à leurs primes etc.

Opportunités : existence des initiatives locales pour garantir l’auto prise en charge ; existence des PTF en appui aux ETD ; existence de la Direction Générale des Recettes du Kasai Oriental (DGR-KOR) ; existence des Comités Locaux de Développement dans les ETD (qui vont jouer le rôle des organes délibérants au cas où les élections urbaines, municipales et locale seront organisées en retard).

Menaces : incomplétude des élections municipales ; inexistence des élections urbaines et locales ; recrudescence des conflits de pouvoir coutumier, fonciers, communautaires et des limites territoriales ; empiétement des compétences ; faible mobilisation des recettes par les ETD ; irrégularité des recettes à caractère national et d’intérêt commun dans les finances publics de la Province et des ETDs.

c. Gouvernance judiciaire



Etats de Lieux

Le secteur de la justice repose sur deux juridictions d’une part, les juridictions civiles comprenant : 1 cour d’appel du Kasai Oriental à Mbujimayi, 2 tribunaux de grande instance (Mbujimayi et Tshilenge), 2 tribunaux de Paix (Mbujimayi et Tshilenge), 1 tribunal pour enfants (Mbujimayi) et 1 tribunal de commerce (Mbujimayi). A ces juridictions sont rattachés : 1 parquet général près la cour d’appel du Kasai-

Oriental à Mbujimayi, 2 parquets de la République près les tribunaux de grandes instances de Mbujimayi et Tshilenge, ainsi qu’une inspection des services judiciaires ; 1 Parquet près le Tribunal de paix de Mbujimayi, 2 parquets près les tribunaux de paix de Tshilenge; 1 parquet près le tribunal de paix de Lupatapata, 1 parquet près le tribunal de paix de Kabeya Kamwanga, 1 parquet près le tribunal de paix de Miabi , 1 parquet près le tribunal de paix de Katanda. D’autre part, les juridictions militaires : 1 cour militaire, 1 tribunal militaire de garnison de Mbujimayi (couvrant la Ville de Mbujimayi et tous les 5 territoires), 1 auditorat militaire de garnison (couvrant la ville de Mbujimayi tous les 5 territoires) et 1 auditorat militaire supérieur (couvrant l’ex. Kasai-Oriental).

L’administration pénitentiaire est assurée par le bureau Provincial en charge des services pénitentiaires qui relève de la Division Provinciale de la justice et garde des sceaux. Elle gère la seule prison centrale de Mbujimayi dont la capacité d’accueil de 150 détenus est largement dépassée et dont l’état du bâtiment est totalement délabré.

Tableau n° : Répartition des magistrats dans la Province

N°	Instances	Magistrats
1	Cour d'Appel	6
2	Parquet général	6
3	Cour militaire	2
4	Auditorat militaire supérieur	2
5	Tribunal militaire de garnison	1
6	Auditorat militaire de garnison	2
7	TGI Mbuji-Mayi	3
8	TGI Tshilenge	3
9	Tribunal de commerce	1
10	Tribunal pour enfants	1
11	Parquet près Tribunal de Grande Instance de Mbuji-Mayi	11
12	Parquet près Tribunal de Grande Instance de Tshilenge	3
13	Parquet près le tribunal de paix de Mbuji-Mayi	6
14	Tribunal de Paix Mbuji-Mayi	2
15	Parquet près le tribunal de paix de Kabeya Kamuanga	2
16	Parquet près le tribunal de paix de Lupatapata	1

Source : Div. Provinciale de la Justice

Analyse diagnostique

Forces : existence du ministère provinciale et des Divisions déconcentrées (Justice et Droits humains) ; existence des cours et tribunaux civils et militaires ainsi que les parquets y rattachés de la justice ; présence des APJ et OPJ qualifiés ; organisation des audiences foraines pour le rapprochement de la justice près des justiciables ; présence d'un barreau ayant un nombre suffisant d'avocats inscrits à son tableau ; existence des services de notariat ; existence d'une administration pénitentiaire provinciale ; existence des magistrats de parquet et de siège ; existence des textes légaux et règlementaires régissant l'administration de la justice.

Faiblesses : insuffisance des magistrats dans les juridictions civiles et militaires ; absence des magistrats à l'inspection provinciale des services judiciaires et pénitentiaires ; insuffisance des juridictions de justice (absence de la cour administrative d'appel, tribunal du travail, absence du tribunal de paix dans chaque commune de la ville de Mbuji-Mayi, absence des tribunaux pour enfant dans les territoires) ; délabrement et insuffisance des établissements pénitentiaires et de rééducation pour la réinsertion sociale, surpopulation carcérale ; précarité des conditions sociales des détenus gage de plusieurs maladies ; insuffisance et délabrement des infrastructures judiciaires ; insuffisance des assistants sociaux pour enfants en conflit avec la loi ; absence d'établissements de garde et d'éducation de l'Etat ; absence de la chambre provinciale des huissiers de justice ; l'absence d'appui aux comités de médiations en matière de justice pour mineurs ; absence de la digitalisation des archives et des données de la justice; la localisation actuelle de la prison centrale de Mbuji-Mayi.

Opportunités : existence de l'unité antiviolence au sein de la PNC ; présence des PTF ; nomination de 5000 nouveaux magistrats sur l'étendue de la république ; fonctionnement du Groupe Thématique Justice et droits humains qui est un cadre de concertation entre les acteurs de la justice, droits humains ainsi que les partenaires étatiques.

Menaces : corruption ; refus d'affectation par un certain nombre des magistrats dans les milieux ruraux et leurs réaffectations dans les centres villes ; conditions de travail précaires dans les juridictions des milieux ruraux ; les interférences politiques dans le traitement des dossiers judiciaires ; insuffisance des frais de fonctionnement, dol et dénis de justice.

2.2.3. Gouvernance économique et financière

Dans la gouvernance économique, il y a lieu de mentionner les difficultés que connaissent les entreprises à forte capacité d'employabilité telles que la MIBA, la BIOPHARCO, la BRACONGO, la SOGAKOR, etc. lesquelles difficultés ont fragilisé l'économie de la Province du Kasai-Oriental. Actuellement, cette économie repose essentiellement sur les secteurs primaire (agriculture) et tertiaire (commerce divers, banques et transport).

Le secteur minier basé sur le diamant est tributaire de fluctuations des cours de minerais sur les marchés internationaux. Cette situation rend incertaines les recettes budgétaires y relatives. La production industrielle a sensiblement baissé tout comme celle dite artisanale.

Le prix des autres produits est fixé sur différents marchés suivant la loi de l'offre et de la demande. Toutefois, les facteurs les plus déterminants demeurent le prix du carburant et le taux de change.

La gouvernance financière connaît la mise en œuvre de la réforme des finances publiques en Province avec un comité de pilotage ayant permis (i) la mise en place de la régie financière pour la mobilisation des ressources financières de la Province « DGRK.OR » ; (ii) l'existence d'un cadre juridique relatif aux finances publiques provinciales fixant les règles de perception des impôts, droits, taxes et redevances dans la province et dans les ETD ; (iii) la production des arrêtés provinciaux fixant les taux d'impôts, droits, taxes et redevances en province du Kasai Oriental ; (iv) la mise en place d'un répertoire des contribuables de l'IF et l'IRL ; (v) l'adoption et la promulgation d'un édit sur la passation des marchés publics ; (vi) la mise en place de la Direction provinciale du contrôle des marchés publics et de deux cellules pilotes de gestion des projets ; (vii) la mise en place de la chaîne de la dépense publique et la numérisation de la perception des recettes et ; (viii) l'installation l'ANADEC (Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais).

2.2.4. Economie, finances publiques, plan et budget

Etat des lieux

Les finances publiques provinciales ont comme source des recettes propres générées par la DGRK.OR et celles à caractère national générées par les régies financières qui dépendent du pouvoir central : la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Assises (DGDA), ainsi que la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD).

La DGRK.OR comporte **152** actes générateurs des recettes propres dont **36** non activés, mobilise en moyenne mensuelle **562.314.913,05** CDF. Face aux assignations budgétaires, il se dégage un taux

de réalisation estimé à **40%**. Quant aux recettes à caractère national, la Province a reçu durant cinq ans du pouvoir central une somme moyenne annuelle de **11.581.515.083** CDF avec une fréquence de deux ou trois fois par année. Cette situation explique que la Province ne parvient pas à transformer efficacement ses ressources fiscales potentielles en recettes effectives. D'où on peut observer une dépendance presque totale aux fonds rétrocédés par le Gouvernement Central car, les recettes internes sont insuffisantes.

L'exercice du commerce défie toute notion de catégorisation des commerçants. Les grossistes posent des actes commerciaux propres aux détaillants, cela parfois en complicité avec certains agents publics. Cette situation a des retombées sur la fixation des prix des produits locaux de base et des biens et services sur différents marchés de la Province. Les dispositions légales et réglementaires relatives à la fixation des prix semblent ne pas être respectées par les opérateurs économiques du milieu, hormis la présence d'une forte documentation en cette matière, accessible à travers la Division provinciale de l'économie ou la Fédération des Entreprises du Congo (FEC en sigle).

La faible affiliation des entreprises de petite, moyenne et/ou grande taille à la FEC justifie l'insuffisance d'informations en matière d'impôts, droits et taxes dont sont victimes les opérateurs économiques œuvrant à Mbuji-Mayi.

En matière d'assiette, pour collaborer efficacement dans la poursuite des impôts, droits et taxes, le Kasai Oriental dispose de 55 services techniques, mais 25 seulement disposent d'un portefeuille qui intéresse le fisc. Ces services ont une expertise dont la province et les ETDs ont besoin pour définir leur politique de développement, étant donné que celui-ci se construit en collaboration avec toutes les parties prenantes. En ce sens, plusieurs cadres de concertations sont mis en œuvre et fonctionnent en province dans plusieurs secteurs.

Tout de même, il existe des cadres pour lesquels le ministère provincial du Plan est membre sur invitation, membre effectif et président ou vice-président. Il s'agit entre autres : (i) le Conseil Provincial de Développement du Kasai Oriental ; (ii) Cadre Macroéconomique et des Dépenses à Moyen Terme ; (iii) Comité de Pilotage du Développement ; (iv) Comité multisectoriel de l'eau, hygiène et assainissement ; (v) Comité Provincial de la Population ; (vi) Cellule Provinciale d'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements ; (vii) Comités de Pilotage des PTF ; (viii) Comité Provincial de Pilotage dans le secteur de la Santé ; (ix) Conseil Provincial de la Décentralisation ; (x) Comité Provincial Multisectoriel de Nutrition.

Analyse diagnostique

Forces : existence des ministères provinciaux de finances, budget et plan et les divisions déconcentrées ; Canalisation des recettes à la Banque ; volonté du gouvernement provincial à mener des réformes dans le secteur ; existence de la Direction provinciale des recettes (DGRK.OR) ; existence de la chaîne des recettes et des dépenses ; présence des agents compétents ; création du guichet unique à la DGRK.OR ; numérisation de la perception de certaines recettes provinciales ; installation de la représentation de l'Autorité de Régulation du Secteur Public ; existence des textes légaux et réglementaires en matière des finances publiques, économie et planification ; présence des organes de contrôle des finances publiques en province ; existence des faits générateurs des recettes et des contribuables ; existence des produits de première nécessité ; existence des cadres de

concertation ; existence des programmes et projets dans différents secteurs ; existence des services spécialisés dans la production des statistiques et formation.

Faiblesses : déséquilibre budgétaire avec un faible taux de mobilisation des ressources propres et exceptionnelles; détournement de deniers publics ; faible taux du budget d'investissements publics ; non maîtrise par certains agents de la gestion des finances publiques ; faible maîtrise des statistiques provinciales ; faible sensibilisation par la DGRKOR et la société civile sur l'impôt sur les revenus locatifs et fonciers ; la fonction publique provinciale non opérationnelle ; insuffisance d'équipements adéquats pour la Division Provinciale du Plan, division provinciale du budget et celle des finances ; insuffisance des sites ou marchés urbains ; insuffisance de respect de la structure de prix sur les marchés ; faible alignement des orientations de cadres programmatiques dans la planification budgétaire provinciale.

Opportunité : présence des PTFs ; présence d'institutions financières.

Menaces : instabilité des institutions provinciales ; irrégularité et insuffisance des recettes à caractère national ; évasion fiscale ; l'incivisme fiscale ; insuffisance de culture fiscale.

2.2.5. Climat des affaires

Etat des lieux

Le climat des affaires dans la Province reste l'un des défis importants à relever. Le faible taux d'accès à l'électricité, la durée des procédures administratives, le clientélisme sont les maux qui rongent le secteur. Lesdits maux sont la raison du faible taux d'investissements des nationaux, contrairement aux étrangers qui trouvent facilement leur compte.

Analyse diagnostique

Forces : existence de la Cellule Provinciale d'Amélioration du Climat des Affaires ; existence des organisations promouvant l'entrepreneuriat féminines ; existence de la chambre de commerce et du syndicat patronal (FEC) ; existence de la FENAPEC, de l'ANADEC et de la COPEMECO ; existence des unités de production ; existence du Guichet Unique de Création d'Entreprises (GUCE) ; existence de l'antenne ANAPI dans la ville de Mbuji-Mayi.

Faiblesses : faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires pour la promotion du climat des affaires ; insuffisance de l'organisation des forums économiques pour la promotion des investissements ; absence de zones économiques spéciales ; tracasseries administratives et fiscales ; absence des antennes provinciales du cadastre minier.

Opportunités : existence des textes légaux relatifs au climat des affaires ; existence de quelques initiatives privées en matière de création des unités économiques ; existence d'un code d'investissement incitatif ; existence du plan national d'industrialisation ; création de l'autorité de régulation de la sous-traitance en RDC ; existence de la loi sur le partenariat public-privé (PPP).

Menaces : persistance des antivaleurs au sein des institutions publiques (corruption, concussion, etc.) ; insécurité ; mauvais état des infrastructures frontalières ; enclavement de la Province ; pillage et de destruction méchante de la part de la population.

2.2.6. Portefeuille de l'Etat

Etat des lieux

La Province compte quelques directions ou représentations des entreprises du portefeuille de l'Etat dont certaines viennent d'être réformées et sont devenues des sociétés commerciales, établissements d'utilité publique ou des Services de l'Etat.

Les entreprises, les établissements et les services dont les directions sont fonctionnelles dans la province sont : REGIDESO, SNEL, ENERKA, SONAS, OVD, OR, CONGO AIRWAYS, INPP, INS, RVA, CNSS, OCC, RNTC, ACP, RENATELSAT, SCPT, SNCC, SACIM, BIOPHARCO, MIBA, SOGAKOR, FPI, FPNS, OVDA, SMK, FONER, FOMI, SEC KAMBAYI.

La Minière de Bakwanga (MIBA) qui était jadis la seule société d'économie mixte sur laquelle reposait l'économie de la Province est actuellement en difficulté et attend le recouvrement de sa créance auprès du gouvernement central afin de se relancer. La société Anhui Congo d'Investissement Minier (SACIM) évolue quasiment seul dans le secteur, employant plus de 500 travailleurs encadrés par l'expertise des anciens de la MIBA.

Analyse Diagnostique

Forces : existence de plusieurs directions des entreprises étatiques, établissements privés et services publics dans la province ; fourniture de certains services sociaux à la population, existence d'une importante main-d'œuvre.

Faiblesses : non mise en place d'un cadre de concertation permanent entre la société civile, la FEC, les services déconcentrés, les services décentralisés, les services de sécurité et le gouvernement ; faible représentation des entreprises publiques en province ; faible décentralisation technique des entreprises ; insuffisance des entreprises industrielles et agricoles ; insuffisance de l'énergie électrique.

Opportunités : réforme des entreprises publiques ; appui des partenaires au développement ; présence des entreprises privées ou d'économie mixte ; relance timide des activités de la MIBA ; poursuite des travaux des projets de réhabilitation et d'équipement de la REGIDESO, RVA/Aéroport de Bipemba ainsi que du projet Tshilejelu pour la voirie, présence de la FEC.

Menaces : politisation de la gestion ; persistance des antivaleurs (corruption, le clientélisme ; népotisme et concussion ; impunité ; les contrats léonins) ; enclavement de la province ; paiement irrégulier des créances de la MIBA par le pouvoir central ; insuffisance de l'énergie électrique ; fermeture des unités économiques (SOGAKOR, BRASSIMBA, ...).

2.3. Secteurs productifs

2.3.1. Agriculture, pêche et élevage

2.3.1.1. Agriculture



Etat des lieux

La population pratique des cultures vivrières saisonnières, notamment le maïs, le manioc, l'arachide et le niébé. A celles-là s'ajoutent les cultures secondaires telles que le riz paddy, le soja, le voandzou et la patate douce ; et les cultures pérennes telles que le palmier à huile qui est largement pratiqué dans la Province, le caféier dont la culture se fait à petite échelle. Cependant, l'émergence de la culture de cacaoyer est à promouvoir. Quant aux cultures maraîchères, elles s'effectuent pendant toutes les saisons.

La Province dispose des bassins de production où l'on produit la tomate, l'aubergine, le piment, le chou, poireaux, etc. La production agricole est essentiellement réalisée par les paysans suivant un système cultural semi- moderne du type familial. L'expérience de la mécanisation, partielle, n'a pas réussi du fait des plusieurs raisons : organisationnelle, technique et financière (le coût exorbitant de carburant et de lubrifiant) ainsi que les interférences politiques sur la technique. Le Programme Volontariste Agricole (PVA) qui avait bien commencé est à améliorer. L'insuffisance et ou le coût élevé des intrants connexes (engrais, pesticides, herbicides, fongicides, etc.). Tous ces facteurs font que la quantité et la qualité des denrées alimentaires restent déficitaires par rapport aux besoins de la population, car leur offre est généralement comblée par les importations.

Trois unités industrielles de transformation de maïs et manioc sont à compter dans la province, il s'agit de la minoterie MIBA et deux Minoteries PVA Nkwadi. Ces unités ne travaillent pas à pleine capacité et ont besoin d'un appui pour fonctionner à plein régime.

Dans l'optique de la relance du secteur agricole, quelques projets sont en cours d'exécutions. Il s'agit notamment du Projet PURPA qui intervient dans la vulgarisation agricole dans les territoires de Tshilenge, Lupatapata, Miabi et Kabeya Kamuanga ; le projet PADRIR qui mène ses actions dans trois bassins de production (Lupatapata, Katanda et Kabeya Kamuanga) ; le projet Care International qui vient en appui aux ménages agricoles dans les 5 territoires ; le projet PROADER qui vient en appui technique des services agricoles dans les 5 territoires de la Province, dont les actions n'ont pas encore produit les effets attendus ; Helene Keller qui intervient dans le sous bassin de production de Lukalaba dans le territoire de Tshilenge distribuant des semences maraichers et vivrières (soja, niébé, *vigna radiata*) dans les ménages agricoles les plus vulnérables ; l'institut international

d'agriculture tropicale en sigle « IITA » et AALI à travers l'agenda de transformation agricole (ATA RDC) ont été des acteurs clés dans la mise en place des usines de transformation du maïs et du manioc sur le site agroindustriel de Nkwadi. Ils interviennent aujourd'hui dans le soutien aux producteurs et agri multiplicateurs afin de leur faciliter l'accès aux semences de qualité. Il sied de signaler que le Projet PVA avait obtenu un appui financier consistant à produire 4000ha de maïs et 2500ha de manioc. La mise en œuvre n'a jamais été effectuée et le projet est aux arrêts.

Tableau n° : Bassins de production du Kasai Oriental

N°	Territoires	Bassins
1	Tshilenge	Kalenda-Kashila et Kasansa
2	Katanda	Tshitolo et Tshiala
3	Lupatapata	Mabaya, Tshiaba et Mukumbi
4	Kabeya Kamwanga	Tshitshianku, Ndomba et Munkamba
5	Miabi	Tshijiba et Tshilundu

Source : Division provinciale de l'élevage

La province comprend aussi quelques fermes agricoles répartis comme suit : cinq (5) dans le territoire de Lupatapata ; une (1) dans la commune de Bipemba à Mbujimayi et ; quatre (4) dans le territoire de Tshilenge

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de textes légaux relatifs à l'agriculture ; l'existence d'un cadre de concertation provinciale (Public-Privé : CCPA-CARG) ; la présence des institutions provinciales en charge de l'agriculture ; l'existence des ménages agricoles ; l'existence des terres arables ; la présence des organisations paysannes agricoles (OPA) et leurs faitières (FEC, CRONG, FOPAKOR, COPEMECO) ; l'existence des agri-multiplicateurs et leurs regroupements (APSKO, COPROSEM) ; la diversité des spéculations vivrières, pérennes, maraichères et fruitières ; l'implication des autorités politico administratives dans les travaux champêtres ; l'existence des bas-fonds ; la présence des agriculteurs et des fermiers ; la présence des zones culturales ; l'existence des itinéraires techniques ; l'existence de la main d'œuvre.

Faiblesses : faible accompagnement/encadrement des producteurs sur les techniques agricoles et résilientes ; insuffisance et coût élevé d'intrants agricoles ; faible allocation du budget au secteur ; insuffisance d'énergie pour la transformation et la conservation des produits ; l'impraticabilité d'un grand nombre de routes de desserte agricole ; insuffisance d'outils, de matériels, machines et d'équipements de production, conservation, transformation et commercialisation ; inexistence d'entrepôts au niveau des bassins de production ; la non mise en œuvre de la politique hydroagricole ou d'irrigation pour la production en toute saison ; absence des fermes semencières ; absence des crédits agricoles et des coopératives agropastorales.

Opportunités : présence du climat tropical humide favorisant trois saisons culturales ; présence des marchés de commercialisation ; présence des écoles techniques agricoles ; présence des routes de desserte agricole ; présence des PTF ; existence de la loi sur la décentralisation ; la vente sur le

marché local à Mbuji-Mayi du maïs en provenance de Kaniama Kasese produit et vendu par le service national.

Menaces : perturbations climatiques ; non-respect des normes environnementales ; insuffisance du courant électrique et autres sources d'énergie qui bloquent le développement des petites unités de transformation ; insuffisance des produits phytosanitaires ; le délabrement du tissu socio-économique et mauvais climat des affaires ; mauvais état de routes de desserte agricole ; manque d'assurance agricoles ; présence des maladies et ravageurs ; recrudescence des conflits coutumiers et fonciers ; tracasseries routières ; présence des intermédiaires indésirables dans la vente des produits agricoles « *diamanyi* » ; exode rural.

2.3.1.2. Elevage



L'agriculture et l'élevage emploie plus de **70%** de la population active et participe à plus de **60%** à la création d'emplois (PNSD 2019-2023). L'élevage contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en leur apportant des produits à haute valeur nutritive et constitue un facteur d'intensification des exploitations agricoles par la fertilisation des sols.

Dans la province du Kasai Oriental, les principales espèces sont : bovins, ovins, caprins, poules, certains ménages agricoles élèvent également des lapins, des aulacodes, des cochons d'Inde, des pintades, des dindons, des cailles, des pigeons ou pratiquent l'apiculture. La grande majorité des élevages bovins est privé (plus de 98). Les types d'animaux élevés sont de races améliorée et croisés tel que : (i) le croisement races N'Dama et Afrikander, ; (ii) les races Sanga, Bashi, et Ankole provenant de l'Est de la RDC (Kivu) et Africander provenant de Grelka et Ndama venu de Bandundu.

Tableau n° : Entreprise et fermes du gros bétail

N°	Entités	Nombre de fermes/entreprises	Effectifs
1	Ville de Mbuji-Mayi	2	191
2	Kabeya Kamwanga	6	344
3	Katanda	2	227
4	Lupatapata	5	63
5	Miabi	7	364
6	Tshilenge	5	103
Total		27	1292

Source : DIVPEEL 2025

La province ne compte que **27** fermes à gros bétails avec un cheptel total de **1.292** individus. Toutes ces fermes appartiennent aux privés et il n'existe aucune ferme ou entreprise d'élevage public.

Au Kasai Oriental, l'élevage de petits ruminants (chèvre, mouton) est développé dans l'ensemble des 5 territoires, la majorité des ménages ruraux disposent de petits ruminants. Cet élevage mené selon un système traditionnel de divagation ne constitue malheureusement pas une activité économique rentable. Les animaux sont soumis à une pression parasitaire élevée et aux épizooties en particulier la peste de petits ruminants (PPR) qui constitue une des principales pathologies, elle provoque des mortalités élevées dans les troupeaux de village de l'ordre de **70% à 95%** du cheptel.

Tableau n° : Effectif des caprins

N°	Entités	Années				
		2021	2022	2023	2024	2025
1	Ville de Mbujimayi	2820	4168	25312	2548	4656
2	Kabeya Kamwanga	8462	9728	48782	557536	9412
3	Katanda	2471	12764	28894	308753	1099
4	Lupatapata	12927	14457	27841	376016	48625
5	Miabi	8902	9418	29551	328235	22877
6	Tshilenge	42746	31401	32281	162519	41786
Total		78328	81936	192661	1735607	128455

Source : DIVPPEL 2025

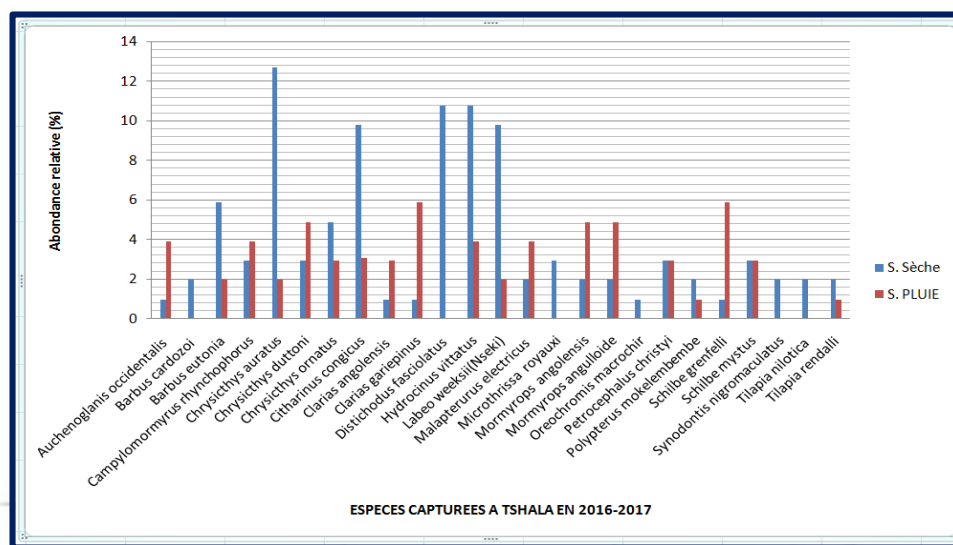
Pour ce qui est de la volaille, les éleveurs exploitent la race locale de la poule, de la pintade, du canard, du dindon, etc.

Tableau n° : Effectif des volailles

N°	Entités	Années				
		2021	2022	2023	2024	2025
1	Ville de Mbujimayi	299.030	793510	418442	318422	1099174
2	Kabeya Kamwanga	942502	802391	906370	985112	75557
3	Katanda	46562	531721	798264	729779	8180
4	Lupatapata	284523	621546	427209	976520	234587
5	Miabi	98464	542371	688235	681217	55726
6	Tshilenge	617341	741954	964551	923422	14807
Total		2 288 422	2 599 334	2 550 385	4 614 472	1 485 779

Source : DIVPPEL 2025

La contribution socio-économique du secteur de la pêche est importante et il est tributaire de l'hydrographie riche de la province. Diverses études et recherches de capture ont révélé la présence des plusieurs espèces des poissons dans les eaux du Kasai Oriental dont les potentialités halieutiques sont sous-exploitées ; **25** espèces réparties en **14** familles et **7** ordres ont été fréquemment capturées par les pêcheurs de TSHALA pour la période 2016-2017.

Figure 3 : Espèces capturée de 2016 à 2017

Source SCRIB-AGRI /UOM 2016-2017

Tableau 27. Espèces de poissons

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires
1	<i>Alyste</i>	Nkulu
2	<i>Anguillus</i>	Tusha
3	<i>Augenoclamus</i>	Mbuwa
4	<i>Clarialabes</i>	Tukunda
5	<i>Clarias</i>	Tukunda
6	<i>Cynodontis</i>	Tukalakala
7	<i>Cyntharmus</i>	Mayanga
8	<i>Heterotus</i>	Vodo
9	<i>Lates nylotica</i>	Tusangala
10	<i>Mormyrus</i>	NdomuNdomu
11	<i>Sardine</i>	Misangi
12	<i>Tilapia</i>	Bikela
13	<i>Ophiocephalus obscuris</i>	Tubobo

Source : DIVPEEL 2025

Les espèces repris dans le tableau ci-dessus sont les plus répandues, mais il en existe d'autres qui n'ont pas encore été répertoriées, car la pêche est un secteur encore très peu développé dans la province.

Tableau n° : Production des poissons

N°	Entités	Quantité de poisson produite (en kilogramme)					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
1	Ville de Mbujimayi	1480	1680	3204	3966	4728	16339
2	Kabeya Kamwanga	6128	6450	6499	6335	6253	36772
3	Katanda	11821	10300	27762	34924	56 412	154561
4	Lupatapata	3257	4050	5435	6128	6821	31105
5	Miabi	4692	6030	8384	9561	10738	42758
6	Tshilenge	2864	2650	7696	10220	12743	39251
Totaux		31575	30242	31160	58980	71134	97695

Source : DIVPEEL 2025

Analyse diagnostique

Forces : existence des bovins, porcs, moutons, chèvres et les volailles, lapins et cochons ; secteur attrayant pour les investisseurs privés nationaux et étrangers ; marché de consommation locale abondant ; existence de circuit de commercialisation (bouchers – abattoirs – éleveurs – commerçants) ; présence et diversité provinciale des techniciens compétents dans le domaine ; présence des femmes mareyeuses dans les biefs de pêche pour la commercialisation des poissons.

Faiblesses : désintéressement des entreprises de pêche et élevage ; faible maîtrise des techniques de pêche et élevage et autres exigences par les éleveurs ; faible disponibilité de l'aliment pour bétail et produits vétérinaires ; absence des centres pilotes de production des géniteurs améliorés ou parentaux des espèces bovines, porcines, caprins et poules ; faible encadrement des techniciens, des pêcheurs et des éleveurs, absence de statistiques fiables, carence de système de collecte, de stockage et d'analyse des données statistiques, de manière générale par faute de moyens financiers et humains ; insuffisance et/ou absence d'infrastructures vétérinaires (dispensaires vétérinaires, cliniques, laboratoires, abattoirs, entres de collecte, marchés à bétail, parcs, dipping tanks, fromageries, laiteries, etc.) ; accès très limités aux crédits, aux services de micro- finance et aux banques commerciales (garantie, taux d'intérêt élevé) ; insuffisance des agents vétérinaires qualifiés au niveau des ETD ; absence des fermes agro-industrielles intensives des bovins viandeux et laitier, de poulet de chair et de ponte (œufs de consommation), et parentaux (poussins d'élevage) ; faible/absence de contrôle des certaines maladies à fort taux de mortalité avec une incidence économique très négative, absence des centres pilote d'alevinage et des fermes piscicoles de production des alevins de qualité.

Opportunités : conditions naturelles favorables et vastes étendues de pâturage ; disponibilité des rivières poissonneuses et pêcheurs ; disponibilité des bas fond pour la construction des étangs piscicoles ; marché provincial important et en perpétuelle croissance (3,2% de croissance démographique par an) avec plus de 4 millions de personnes à nourrir au Kasai-Oriental ; présence de plusieurs banques commerciales disposées à donner de crédit ; présences des PTF disponible pour accompagner le secteur de l'élevage et de la pêche ; l'artisanat (les fabricants de poulailler, de couveuses, clapiers, couveuses mangeoires, abreuvoirs, ruches artisanale).

Menaces : infrastructures routières délabrées et cout élevé de transport de la production vers les marchés ; importations illégales et incontrôlées des géniteurs, des viandes et produits laitiers de faible

qualité nutritive ; niveau de taux de mortalité très élevée des certaines maladies ; pression fiscale : surfiscalisation par des différents services de l'Etat ; conflits fonciers et des ressources naturelles ; perturbation climatique et calamités naturelles ; pollution des rivières par les activités minières et déchets ménages et défécation humaine ; non-respect de la législation de pêche (utilisation des mailles et matériels prohibés).

2.3.2. Mines



Etat des lieux

Le secteur minier occupe une place centrale dans l'économie provinciale tant sur le plan formel qu'informel. Le secteur de mines reste dominé par l'exploitation du diamant. Il existe 2 types d'exploitations, à savoir : (i) l'exploitation industrielle tenue par la MIBA et la SACIM et ; (ii) l'exploitation artisanale avec les exploitants artisanaux communément appelés creuseurs regroupés en coopératives minières selon l'exigence de la loi minière (code minier : loi N°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002).

Le secteur compte 21 coopératives minières, à savoir : coopérative minière KALTSHIKA, les Amis de Jésus, du Kasai (COOMIKAS), Coopérative Minière de BOYA (CAMIB), coopérative minière et MARANATHAN du Congo (COMIMACO), Coopérative de Développement du KASAI (COODEKA), Coopérative Minière pour le Développement et Progrès du Congo (COOMIDPCO), Coopérative Minière du KASAI (COMIKA), Coopérative Agro Minière de TSHIENDA (CAMIT), Coopérative Minière et agro pastorale de COOPEKAM , Coopérative Agro minière NTITA SINATRA (CAMINS), Coopérative Agro- Pastorale et Minière du Congo (CAMICO), Coopérative Minière et Agro Pastorale de TSHIBUE (COOMIAT), Coopérative Minière et Agro Forestière TSHIMUNA-MIABI (COOMATSHIM), Société Coopérative minière pour le PROGRES DU CONGO (S.CO.M.P.C.), Coopérative minière et AGRICOLE SATURNE (SOCOMIAS SCOOPS), coopérative minière MUYA KABASELA (COOSOMUKA), coopérative minière BOBUMUA (COOMIBO) et la Coopérative Minière DIEU VIVANT COOMIDIV/SCOOP. Ces coopératives reçoivent leur agrément au niveau national.

L'évacuation des produits miniers en général et du diamant particulièrement se fait soit par des négociants, appelés communément '*trafiquants*' (ceux qui achètent les diamants directement des mains des creuseurs) et les comptoirs agréés d'achat des diamants tels que AMAZONA et DIAMAZ.

L'exploitation est semi-industrielle avec les suceuses savamment montées par les techniciens locaux pour exploiter les diamants dans les rivières et les dragues selon leur capacité en nombre des pouces.

Outre l'exploitation de diamant énumérée ci- haut, il existe des carrières pour l'exploitation des matériaux de construction (le sable, le moellon, la chaux...).

Par ailleurs, la Province dispose d'autres gisements miniers découverts et non encore exploités tel que le cuivre, le calcaire, les indices de fer, le cobalt, les indices d'or et de plomb, le granite, le kaolin, le moellon et le sable.

Tableau n° : Autres minerais dans les territoires

N°	Minerais	Entités
1	Cuivre et ses dérivés (Malachite)	Katanda, Miabi et Kabeya Kamwanga
2	Calcaire de ciment	Katende, Tshilenge, Kabeya Kamwanga et Lupatapata
3	Calcaire à chaux	Miabi, Lupatapata, Kabeya-Kamwanga, Tshilenge
4	Indices de fer	Kabeya-Kamwanga
5	Cobalt	Kabeya-Kamwanga
6	Indice d'or et plomb	Kabeya-Kamwanga
7	Granite	Miabi
8	Kaolin	Tshilenge, Kabeya-Kamwanga
9	Moellon	Katanda, Lupatapata, Miabi et Kabeya Kamwanga
10	Sable	Mbujimayi, Katanda, Lupatapata, Miabi et Kabeya Kamwanga

Source : Division Provinciale des mines et de géologie

La province est riche en minerais, son sous-sol en regorge une variété répartie dans tous les territoires.

Tableau n° : Evolution des statistiques de production industrielle

N°	Sociétés	Production par années (en carats)					Total
		2021	2022	2023	2024	2025	
1	SACIM	3.613.479,04	3.073.736,88	1.668.819,07	2.812.813,05	1.100.085,39	12.268.933,43
2	MIBA	150.903,62	53.596,46	32.858,02	18.722,21	68.211,36	324.291,67
3	KA-BE	6.180,93	30.413,45	-	42.354,40	-	78.948,78
4	BIHSIU	-	-	-	-	4.235.440	4.235.440
		3.770.563,59	3.157.746,79	1.701.677,09	2.873.889,66	5.403.736,75	16.907.613,9

Source : Div. Prov. des mines et de géologie

Ce tableau démontre que la SACIM a produit plus que toutes les autres sociétés avec **95,8%** de production en 2021 contre seulement **4%** pour la MIBA et **0,1%** pour KA-BE ; **20,35%** pour SACIM en 2025, **1,26%** pour la MIBA, **78,37%** pour BIHSIU (installée un peu plus tard que les autres) qui a produit plus que toutes les autres et KA-BE qui n'a rien produit pour cette année.

Cependant, la production totale de la province évolue à dents de scie avec **22 %** en 2021, **10,1%** en 2023 et environ **32%** en 2025.

Tableau n° : Production Artisanale

Sociétés	Années									
	2021		2022		2023		2024		2025	
	Cartage	Valeur (\$)	Cartage	Valeur (\$)	Cartage	Valeur (\$)	Cartage	Valeur (\$)	Cartage	Valeur (\$)
Comptoirs agréés	3614939,68	14332581,45	2939716,76	16011275,50	3287418,78	12942653,40	3471521,21	9270327	2530340,37	5745715
Négociants	758188,42	2098695,00	53596,46	1906610,00	32515,08	1039427,80	310763,03	1160505	403523,74	1110000
Total	4373128,10	16431276,45	3133514,27	17917885,27	3611933,86	13982081,20	3782284,24	10430832	2933864,11	6855715

Source : Division Provinciale des mines et géologie 2025

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la Division des mines et géologies ; la présence d'importants gisements de diamants et d'autres gisements de minerais ; la présence de entreprises minières ; l'exploitation artisanale des gisements de calcaire dolomitique ; l'existence d'une structure de certification et d'évaluation des substances minérales CEEC; l'existence du Service d'Encadrement des SAEMAPE ; l'existence des coopératives minières ; l'existence de la cartographie des concessions minières , géologique et zones d'exploitation artisanale du Kasai-Oriental.

Faiblesses : la baisse drastique de la production du diamant ; la non-transformation du diamant ; l'inefficacité des organisations d'encadrement des exploitants artisanaux ; l'inexistence d'une industrie de taille de diamant ; la non exploitation d'autres matières minérales ; la non-évaluation et certification des réserves minières de la Province y compris pour la MIBA ; la thésaurisation des certaines concessions minières par les détenteurs des titres bloquant les investissements ; l'insuffisance des zones d'exploitation artisanale.

Opportunités : la libéralisation de l'exploitation artisanale de diamant ; l'existence du code minier et du règlement minier ; l'existence des mini-marchés, des bureaux d'achat de diamant et des comptoirs agréés ; l'implantation des dragues de fabrication artisanale (suceuses) ; l'exploitation artisanale des minerais autres que les diamants ; l'existence d'une jeunesse et main d'œuvre permanente.

Menaces : la morosité du climat des affaires ; l'insuffisance de l'énergie électrique pour les sociétés d'exploitation ; la fraude fiscale ; les conflits fonciers ; les violences perpétrées dans les zones minières y compris les VBG ; l'insuffisance et la dégradation des infrastructures de base (énergie et routes) ; l'exploitation artisanale de diamant dans les parcelles résidentielles ; la propagation du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST) dans les milieux d'exploitation artisanale du diamant ; la présence des mineurs dans les mines.

2.3.3. Industries et EPMEA

2.3.3.1. Industries (PMI)

Etat des lieux

Le secteur industriel de la Province reste dominé par les sociétés ci-après :

REGIDESO, SAFI-POTO, ENERKA, SNEL, SACIM, boulangerie GOSHEN, boulangerie DYANTEM, MINZANYI (Huile), YANNOS BASILE, GROUPE TKM, JOSPRINT, MIROIR,

boulangerie IMECO, MIBA, boulangerie DU PONT, etc. Toutes ces unités industrielles se trouvent pour la plupart concentrées à Mbuji-Mayi, à l'exception de la SACIM et MINZANYI qui sont installées à Miabi.

Nonobstant l'existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et énergétiques, l'industrialisation de la province est loin d'être acquise du fait de plusieurs contraintes liées notamment à l'offre limitée de l'énergie électrique couplée avec toutes les difficultés d'accès aux gisements, aux capitaux et approvisionnement en matières premières.

Tableau n° : Les principales industries de la Province en activité

N°	Dénomination	Localisation	Activités
1	MIBA	Mbujimayi	Extraction du diamant et minoterie
2	SACIM	Miabi	Extraction de diamants, production d'eau et d'électricité
3	Regideso	Mbujimayi	Distribution d'eau
4	SNEL	Mbujimayi	Distribution d'électricité
5	Enerka	Mbujimayi	Distribution d'électricité
6	Safi – Poto	Mbujimayi	Traitement et mise en bouteille de l'eau potable et jus
7	Minzanyi (Huile)	Miabi	Fabrication d'huile de palme
8	Yannos Basile	Mbujimayi	Biscuiterie et pains
9	Groupe TKM	Mbujimayi	Traitement et mise en bouteille d'eau potable
10	Josprint	Mbujimayi	Imprimerie
11	Miroir	Mbujimayi	Photographie
12	Boulangerie Goshen	Mbujimayi	Fabrication et commercialisation des pains
13	Boulangerie Dyantem	Mbujimayi	Fabrication et commercialisation des pains
14	Boulangerie Imeco	Mbujimayi	Fabrication et commercialisation des pains
15	Boulangerie du Pont	Mbujimayi	Fabrication et commercialisation des pains

Source : Division Provinciale de l'industrie 2025

Il y a également d'une part des entreprises qui à ce jour ne produisent plus, mais l'administration fonctionne telles que Sogako qui produisait des boissons sucrées, Biopharco qui œuvrait dans la production des médicaments ; d'autre part des entreprises qui sont totalement aux arrêts telles que Brasimba qui produisait de la bière ; Nelly Color qui œuvrait dans la fabrication des papiers hygiéniques et la boulangerie Ngulula Tshibangu œuvrant dans la fabrication et la commercialisation du pain.

Analyse diagnostique

Forces : la présence d'un tissu industriel ; l'existence de services administratifs et techniques ; la présence d'une main d'œuvre qualifiée ; l'existence de la division provinciale de l'industrie ; l'existence des industries et barrages de production d'énergie (SNEL, ENERKA, TUBI TUBIDI, MOVO NKATSHIA ET BIBANGA).

Faiblesses : la faible valorisation des intrants locaux ; le faible taux d'investissement dans le secteur ; l'insuffisance des matières premières ; insuffisance des opérateurs industriels qualifiés.

Opportunités : la présence des minerais dans la province ; l'existence des espaces agricoles ; l'existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et

énergétiques (calcaire, cobalt, fer, argiles et chaux, cuivre et ses dérivés, agro-industrie, etc.) ; la construction du barrage hydroélectrique de Katende au Kasai central et le projet de soutirage du courant électrique sur la ligne Inga-Kolwezi à Tshimbulu ; l'existence d'une réglementation à la matière ; la possibilité d'accès à d'autres sources d'énergie alternative (photovoltaïque, éolienne, etc.) ; la présence de plusieurs produits alimentaires favorables à l'éclosion d'industries alimentaires ; l'esprit de créativité au sein de la population ; existence des sites non valorisés pouvant produire le courant électrique.

Menaces : le délabrement très avancé des routes nationales et provinciales ; les difficultés d'accès aux crédits ; la morosité du climat des affaires ; la délocalisation des activités des opérateurs économiques ; les déficits énergétiques ; la vétusté de la voie ferrée Ilebo-Lubumbashi-Kasumbalesa ; les érosions ; les coupures intempestives du courant électrique.

2.3.3.2. Entrepreneuriat, petites, moyennes entreprises et artisanats (EPMEA)

Etat des lieux

Les EPMEA couvrent plus ou moins **80%** d'activités économiques de la province en dépit des grandes entreprises et des grandes industries qui, ne représentent qu'environ **2%** seulement. Cette action est justifiée dans toutes les Provinces de la R.D.Congo (c'est-à-dire le nombre des EPMEA est toujours plus importants que celui des grandes entreprises ou grandes industries) ; d'où l'importance de promouvoir les EPMEA. Ceci se justifie par le fait que le cadre juridique mis en place s'intéresse tant aux EPMEA qu'aux grandes entreprises, et que les activités des grandes entreprises dans notre pays ne se limitent qu'à l'exportation des matières du secteur primaire (secteur de production) et non au secteur secondaire (secteur de transformation).

Du secteur primaire ou artisanat de production des matières premières, nous avons : l'agriculture, la pêche, l'élevage, les mines, les carrières d'extraction des pierres précieuses, l'extraction des minerais non métalliques ainsi que la filière bois. Ce secteur ne représente que **25%** d'activités en province selon la nomenclature indicative de métiers artisanaux (culture de maïs **5%**, culture de manioc **4%**, culture arachide **1%**, culture café **0,5%**, culture-riz **0,5%**, culture-maraichère **0,5%**, culture- palmier à huile **0,5%**, extraction diamant **7%**, extraction- argile **1,8%**, menuiserie **0,1%**, maçonnerie **0,1%**, extraction- sable **1%**, coupe et production graines **0,5%** et fabrication- braise **2.5%**).

Du secteur secondaire ou artisanat de transformation, nous avons : l'agro-alimentaire, l'habillement, le textile, le cuir et les chaussures, la couture, le bois, les matières chimiques, les bâtiments ou fabrique de constructions mécaniques et métalliques, les beaux-arts qui n'affichent que **0.9%** d'activités en province (boucherie **0,1%**, boulangerie **0,5%**, brasserie **0,1%**, minoterie **0,1%**, coupe et couture **0,1%**) ;

Du secteur tertiaire ou artisanal de commercialisation, nous avons : les commerces et les services, les entretiens, les maintenances, les transports, le tourisme, les loisirs, les soins publics, l'artisanat des beautés, les interventions et les représentations, les associations professionnelles d'encadrement. Ce secteur couvre **74,1%** selon la nomenclature indicative des métiers artisanaux en province (le commerce par route **7%**, boutique **7%**, petit magasin **10%**, dépôt et vente **4%**, entretien et maintenance **10%**, tourisme et loisir **0,1%**, transport et communication **10%**, soins et santé publique **6%**, artisanat de beauté **7%**, artisanat de représentation et d'intervention **8%** et association professionnelle d'encadrement **5%**).

Tableau n° : Statistique des EPMEA

Désignation	Catégorisation	Employés	Chiffre d'affaires (\$)	Nbre recensement
PME	Micro – entreprise	1 à 5	1 à 10000	4350
	Petites entreprises	6 à 50	10001 à 60000	2736
	Moyennes entreprises	51 à 200	60.001 à 400000	1818
ARTISANAT	Catégorie A	1 à 3	1 à 600	2370
	Catégorie B	4 à 6	601 à 15000	2886
	Catégorie C	7 à 10	15001 à 40000	3215
Total				17375

Source : Div. Prov. PME 2025

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la division provinciale de EPMEA ; la présence des EPMEA ; la présence de la main d'œuvre qualifiée. La présence d'un bon nombre des commerçants.

Faiblesses : le faible accès aux crédits bancaires et/ou aux microcrédits par les EPMEA ; difficultés d'accès aux crédits de FPI (Fonds de Promotion pour l'Industrie) ; l'insuffisance des unités de transformation et d'amélioration de la chaîne de valeurs ; le faible captage de la main d'œuvre, la faible collaboration entre les services et les structures d'encadrement ; la présence d'un grand nombre des marchands qui sont dans l'informel ; la marginalisation de l'EPMEA par la DGRKOR, l'absence des banques et microfinances dans les cinq territoires, le faible taux d'électrification, ; la préférence des produits importés au détriment des produits locaux ; l'absence d'une politique provinciale des EPMEA.

Opportunités : la présence d'un grand nombre des commerçants ; l'existence des ressources naturelles ; la présence des banques commerciales ; la présence des opérateurs économiques ; l'existence de marchés des biens et services, la présence des PTF, Transformés ; existences des ressources naturelles et matières premières ; l'existence des textes légaux portant promotion de l'entrepreneuriat et de l'artisanat.

Menaces : existence des entreprises clandestines des expatriés installées en province ; existence des taxes sur les produits vivriers.

2.3.4. Commerce**Etat des lieux**

Le commerce dans la Province du Kasai-Oriental concerne l'échange de plusieurs biens et services (Produits agricoles, produits miniers, biens et services). La situation du commerce est ponctuée par l'existence d'un important marché avec une demande sans cesse croissante face à une offre fortement déficitaire. Le déséquilibre entre l'offre et la demande reste structurel.

Il est à souligner que la ville de Mbuji-Mayi et ses environs constituent un des marchés importants de consommation des produits agricoles, alimentaires et manufacturés de la province. Le système de transports est multimodal, mais les voies de communication restent dans un état de délabrement très avancé.

A ce jour, les voies aérienne et routières sont les seuls moyens d'acheminement des importations et des exportations. Cependant, à partir de Mwene-Ditu, dans la province sœur de Lomami, le Kasai-Oriental a accès à la voie ferrée de la SNCC, qui du reste, tourne au ralenti par suite de la vétusté de son équipement et ses infrastructures causant ainsi le retard dans l'acheminement des marchandises, qui elles, arrivent à destination déjà avariées.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la division provinciale de l'économie nationale et du commerce extérieur ; l'existence du guichet unique de la DGDA ; l'existence de services administratifs et techniques de l'Etat ; la disponibilité des produits locaux à commercialiser ; la rapidité lors de la transmission des dossiers de demande des numéros import-export, le respect des principes de l'OHADA (RCCM) ; la présence du port de Ndomba ; l'existence des marchés des biens et services ; l'existence du tribunal de commerce, l'existence de la FEC, l'existence d'une direction de l'autorité de régulation du secteur privé (ARSP), l'existence de la loi sur la sous-traitance ; la formation des jeunes et femmes en entrepreneuriat.

Faiblesses : l'absence d'une formation de mise à niveau au profit des agents de la Division ; faible présence sur terrain de la confédération des petites, moyennes entreprises du Congo (COPEMECO) et la fédération nationale de petites et moyennes entreprises au Congo (FENAPEC) ; non-respect de la structure et de l'affichage des prix ; la corruption des agents ; faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires régissant le secteur.

Opportunités : l'existence d'un système de transport multimodal ; l'existence d'une réglementation dans le secteur ; l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la population ; la présence des partenaires au développement ; l'existence des voies de communication (provinciales et nationales) et des services de télécommunication ; la présence des quelques industries ; la présence des institutions bancaires et de microcrédits, la présence d'une mutuelle financière des femmes africaines à Mbujimayi (MUFFA).

Menaces : le faible pouvoir d'achat de la population ; l'enclavement de la province ; le délabrement des voies de communication ; la morosité du climat des affaires dans la Province ; la délocalisation des importateurs vers le Katanga et ailleurs ; Insuffisance de l'énergie électrique ; évasion, incivisme et fraude fiscales ; l'étouffement des PME par des Entreprises des expatriés déjà installées, la modicité des salaire et prime des agents du secteur.

2.3.5. Banque, microfinances et assurances

Dans le secteur bancaire, la Province est dotée d'une succursale de la BCC et d'Equity BCDC. Avec la bancarisation instituée au pays depuis fin 2012, d'autres banques commerciales et micro finance ont vu jour (TMB, BGFibank, Advans, Rawbank, FBN Bank, Finca, CADECO, MUFFA). Malheureusement, toutes ces banques et micro finances sont toutes basées à Mbuji-Mayi.

A côté de ces institutions bancaires, nous avons des sociétés de messagerie financière telles que Western Union, Money Gram, Kin express, Solidaire, Soficom, Express Union, Money Trans, Finca Express, Mpasu Mutombo, Mobile money, etc. qui se sont suffisamment développées ces dernières années en province.

Analyse diagnostique

Forces : la présence d'une Direction Provinciale de la Banque Centrale du Congo (BCC), des banques commerciales, des institutions non monétaires, des institutions financières de microcrédit et des messageries financières, l'existence du projet incubakor.

Faiblesses : la concentration des institutions bancaires et micro finance à Mbuji-Mayi ; l'absence de stratégie de financement des PME/PMI ; le taux d'intérêt très élevé ; le délai de remboursement de prêts très court et l'insuffisance de garanties, l'exclusion financière pour les milieux ruraux.

Opportunité : présence des PME et des grandes entreprises ; présence des employés ou salariés ; existence des projets TRANSFORME, FOGEC, etc.

Menaces : la thésaurisation de la monnaie par les particuliers.

2.3.6. Tourisme

Etats de Lieux

La Province compte des sites touristiques naturelles qui ne sont ni aménagées ni entretenues. Elle compte également plusieurs hôtels et restaurants dans la ville de Mbuji-Mayi et les 5 territoires.

Tableau n° : Répartition des hôtels par classement, étoile et nombre de chambres

Classement	Nombre	Etoile	Nombre chambres
Hôtels classés	6	3	224
	5	2	153
	7	1	88
	29	0	260
Hôtels non classés	17	-	152
	36	-	288
Total	100	6	1165

Source : Division provinciale du tourisme

Sur les **100** hôtels répertoriés dans la province, **47** hôtels sont classés et **17** hôtels sont non classés dans la ville et **36** hôtels non classés dans les **5** territoires. La capacité d'accueil global installée est de **1165** chambres.

Il existe aussi plusieurs lieux de restauration mettant en avant la gastronomie locale et étrangère. La province compte **7** restaurants classés répartis de la manière suivante : **3** restaurants à **2** fourchettes ; **2** restaurants à **1** fourchette et ; **2** restaurants à **0** fourchette.

Actuellement les opérateurs économiques privés sont en train de construire des hôtels répondant aux normes internationales. Pour la plupart, la rentabilité financière demeure incertaine. Les infrastructures hôtelières appartenant à la province n'existent pas, et c'est là où la province pourrait tirer à 100 % les parts sociales.

La province regorge des sites touristiques et/ou des endroits pouvant susciter la curiosité des visiteurs, lesquels peuvent être rentabiliser au profit du secteur, tel que : Polygone minier de Bakwanga, La grotte de Bena Kabongo, le musée de Mbujimayi, les lacs Munkamba, FWA et Dijiba, les grottes de Kabeya Kamuanga, Ntumba Lubemba, Katend, Mbumbu, Tshitenga, Bakua Masela, Tshibujitu, Bena Kapeta et de la Lubi, les chutes de la Lubi, Movonkatshia, Tshiala, le mont Kankelenge et Kalundu, plusieurs sources d'eau, des sites scientifiques et religieux.

Analyse diagnostique

Forces : la présence des sites touristiques ; la présence des hôtels et restaurants ; la présence du ministère et de la division Provinciale du tourisme ; existence des textes légaux et réglementaires.

Faiblesses : le non aménagement des sites ; l'insuffisance des cadres d'accueil ; l'insuffisance en personnel qualifié ; les faibles investissements dans le secteur ; l'insuffisance des agences de voyage ; le manque de valorisation des sites touristiques ; le manque d'établissements publics ou privés en matière du tourisme, l'insuffisance d'infrastructures de base et de voies de communication ; l'insuffisance d'options du tourisme dans les universités, instituts supérieurs et enseignement secondaire.

Opportunités : l'existence de l'aéroport de Bipemba ; la présence des compagnies d'aviation ; l'existence de la législation en la matière ; le projet de la loi cadre sur le tourisme.

Menaces : la dégradation des voies d'accès aux sites ; la faible culture touristique ; le faible pouvoir d'achat des populations ; l'insécurité ; la faible desserte en énergie électrique et en eau (hôtels et restaurants), l'apparition de maladies endémiques, le non-paiement des certains agents du personnel administratif.

2.3.7. Culture et arts

Etats de lieu

La Province du Kasai-Oriental dispose d'un patrimoine culturel riche et diversifié porté par nos communautés. La culture et les arts jouent un rôle important dans la transmission des valeurs traditionnelles et contemporaines. Malgré ce potentiel, ce secteur demeure faiblement structuré et majoritairement informel. La Province peine à mettre en valeur ce secteur faute de financement.

Il existe deux petits musées dont l'un privé, et l'autre national. Mais, il n'existe pas de musées propres à la Province.

La province ne dispose pas de musée, même s'il existe 2 musées dont l'un est à caractère national et l'autre privé. Elle dispose par contre d'une direction provinciale des archives dénommée Institut National des Archives du Congo, INACO en sigle, qui est un service technique chargé d'organiser, de conserver et de contrôler toute activité archivistique dans la Province du Kasai-Oriental.

Les arts sont en réalité l'expression culturelle des peuples, au Kasai-Oriental, il existe plusieurs œuvres dans diverses catégories :

- Dans la littérature orale, on trouve des proverbes, des chansons en langue locale couplées à la danse ;
- Dans la littérature écrite, les écrivains Est-Kasaïens ont produit des œuvres d'une valeur éducative non négligeable telle que Mulumba Nsanza qui a publié 'le destin récupéré'.
- Des événements culturels sont organisés grâce aux PTF tels qu'ENABEL qui a organisé le festival ELONGO. Ce festival a donné l'opportunité aux différents artistes des différents domaines de s'exprimer.
- Dans les arts dramatiques : les pièces théâtrales, les cantiques de chorale, les chansons des orchestres des jeunes, des fanfares, qui sont sollicités pour les grands événements (cérémonies de dépouillement de deuils, d'enterrement, de propitiations, de baptêmes, de prières, de célébrations de fêtes de mariages et naissances, d'intronisation des dignitaires et des campagnes électorales etc.
- Dans les arts plastiques et graphiques : l'on compte plusieurs peintures, des sculptures, photographies, etc.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la Division provinciale de la culture et des arts ; existence d'une direction provinciale en charge de l'organisation de l'activité archivistique; existence des producteurs des archives (Divisions, Institutions provinciales, établissements publics et privés, etc.) ; l'existence des unités ou associations de production, d'animation culturelles traditionnelles et modernes ; la présence des artistes, des artisans, des guérisseurs traditionnels, des opérateurs culturels, artistiques et des associations culturelles ; l'existence du fonds de promotion culturelle.

Faiblesses : l'insuffisance des infrastructures administratives et culturelles dans la ville, territoires et chefferies ; l'absence des musées, bibliothèques publiques, centres culturels, salles de spectacles et des studios d'enregistrement musical adéquats ; le manque de bureaux propres au fonds de promotion culturelle ; le manque d'institutions crédibles de financement des activités des artistes et des opérateurs culturels qui se distinguent par leurs œuvres ; l'insuffisance des partenaires susceptibles d'appuyer le secteur culturel ; le manque d'encadrement des artistes ; le manque d'infrastructures de conservation des archives, le manque du personnel qualifié (archiviste formé), l'absence du plan de classement des archives, manque des matériels ou outils de conservation appropriés, la difficulté à retrouver les archives antérieures ; le manque d'appui des artistes par le Fonds de Promotion Culturel et la SOCODA.

Opportunités : la présence des différents talents artistiques ; la loi sur la décentralisation ; l'existence de la SOCODA ; la disponibilité des entreprises publiques et privées voire divisions à accéder aux réformes archivistiques en vigueur en RDC.

Menaces : le faible pouvoir d'achat de la population pour se procurer des œuvres artistiques ; la fluctuation monétaire ; l'acculturation ; la disparition de bonne habitude ; la disparition de certains artistes en province (Sculpteur) ; une suppression progressive de la culture et historique de la Province ; perte accrue des archives dans les organisations (Divisions, Institutions et Etablissements) ;

2.3.8. Hydrocarbures

Etats de lieux

Le secteur des hydrocarbures est constitué essentiellement des activités d'importation, de distribution et de commercialisation des carburants (essence, mazout et pétrole) par des entreprises publiques, privées et des pétroliers indépendants appelés communément « Kadafi ».

Aucune étude ne certifie la présence des réserves de pétrole dans le sous-sol de la Province.

Analyse diagnostique

Forces : la présence du ministère provincial des hydrocarbures ; présence des opérateurs pétroliers ; la présence des neufs stations-services publique (SONAHYDROC) et privées (PETROMBU, KCC, MLB, ENGEN, MONALUX, NKALO...) ; forte demande intérieure en carburant ; l'existence de la Division Provinciale des Hydrocarbures ; l'existence de l'association des pétroliers indépendants du Kasai Oriental (APIKOR).

Faiblesses : la faible application des textes légaux et réglementaires ; le manque des matériels pour le contrôle technique des véhicules de transport des carburants ; l'absence d'un renforcement des capacités du personnel ; l'absence des sites de stockage des carburants ; Approvisionnement irrégulier en carburant à la SONAHYDROC ; le retard dans l'acheminement des produits pétroliers par la SNCC.

Opportunités : l'existence de l'Office Congolaise de Contrôle (OCC) ; l'existence des routes nationales et provinciales ; l'existence des textes légaux et réglementaires ; la construction de la route Mbujimayi-Kananga- Kalambambuji.

Menaces : le climat des affaires peu attractif dans la province dû au faible pouvoir d'achat de la population ; Les fluctuations monétaires ; les impératifs environnementaux ; le mauvais état des voies de transports pour acheminer les produits pétroliers vers le centre de commercialisation ; l'enclavement de la Province.

2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les plans d'aménagements de nos agglomérations n'ont jamais été faits, faute de volonté politique et du faible leadership dans le secteur.

Les infrastructures socio-économiques de base, de transport et communication et même dans la voirie urbaine dans la province du Kasai-Oriental ont enregistré au cours de cinq dernières années quelques avancées.

2.4.1. Infrastructures de transport et voies de communication



Etat des lieux

La Province est géographiquement enclavée, cependant son ouverture à d'autres provinces se fait par les voies terrestres, fluviales et aériennes. Les routes, elles sont généralement dans un état de délabrement. L'aéroport de Bipemba est en plein réaménagement tandis que la voirie urbaine est dans un cycle de réhabilitation progressif.

Le réseau routier du Kasai-Oriental comprend :

- Les routes nationales : RN1, RN2 et RN42 avec **307** km ;
- Les routes provinciales : **98,5** km ;
- Les routes de desserte agricole : **1.537** km (d'intérêt local) ;

Le réseau de voirie urbaine est long de **503** km réparti comme suit :

- La voirie primaire soit **118** km dont **75** km asphaltés et **43** km en terre ;
- La voirie secondaire soit **236** km en terre ;
- La voirie tertiaire soit **149** km en terre.

La modernisation du réseau est encore faible (environ 75 km modernisée). Le reste du réseau se trouve majoritairement en terre et dans un état de dégradation avancé (des nids-de-poule et des affaissements), par manque d'entretien et de maintenance depuis plusieurs années. Cette situation perturbe sérieusement le trafic urbain, provoque de nombreux accidents, particulièrement aux heures de pointe et retarde par conséquent le développement socio-économique. Et même les parties asphaltées ne répondent pas aux normes de qualité des routes.

Par ailleurs, le dysfonctionnement des ouvrages d'assainissement, notamment les caniveaux, entraîne l'apparition de multiples têtes d'érosion, du fait de la mauvaise évacuation des eaux pluviales vers les exutoires appropriés.

Les chefs-lieux de territoires et plusieurs communes rurales de la province, notamment Tshilenge, Lukalaba, Miabi, Munkamba, Kabeya Kamuanga, Lupatapata (Madiatu), Katanda ainsi que l'agglomération de Boya, disposent d'un réseau de voirie essentiellement en terre, estimé à environ 80 km, qui nécessite également des travaux de réhabilitation et de modernisation.

Les érosions sont la principale menace dans le secteur, elles sont multiples en raison de la nature du sol. Plus de 450 têtes d'érosions ont été répertoriées dans la province et menacent à la fois le réseau routier, les ouvrages d'assainissement et mêmes les infrastructures immobilières.

La province est présentement en chantier avec plusieurs projets de modernisation des routes et de la voirie urbaine en cours d'exécution à Mbuji-Mayi et dans les territoires. Ces projets couvrent environ 250 km à réhabiliter et/ou à moderniser et sont principalement financés par le gouvernement central, provincial et les partenaires techniques et financiers.

Les entreprises d'exécutions de ces projets sont Safrimex (35 km de voiries urbaines, JMC (14 km de voiries urbaines exécuté à 50% à ce jour), BCECO (25 km de voiries dans les territoires). La RN1 (tronçon Mbuji-Mayi - Munkamba) est en cours de modernisation, tandis que le tronçon Mbuji-Mayi - Bena Mpunga long de 76 Km est en phase 3 des travaux de PK 55 + 200 au PK 76 + 000. Les autres infrastructures routières en cours de modernisation sont : la RN2 (tronçon Kabue -Nkumba), la route Bena Kazadi - Ndomba PK 25 + 982.

Des infrastructures ferroviaires : la Province n'en n'est pas couverte. Néanmoins, on peut signaler l'existence du projet ferroutage de Lukelenge qui jusqu'à ce jour s'est limité à la construction des entrepôts et espaces pour les manœuvres des engins.

Du transport fluvial : la Province dispose de deux cours d'eau navigables dont Lubi, navigable pendant la saison de pluie et Lubilanji navigable toute l'année ; pour lequel des travaux de dragage et balisage sont impérieux. Trois 3 bacs assurent la traverser des rivières : le bac Kasansa dans le territoire de Tshilenge reliant la province du Kasai oriental à celle de la Lomami ; le bac Tshibombo reliant les territoires de Tshilenge et Katanda et ; le bac de Ndomba dans le territoire de Kabeya Kamuanga, en

arrêt suite au vol du câble de démarrage et de carburant. La province peut compter sur ses **26** ponts sur toute son étendue dont **3** buses et **38** pirogues à rame appartenant principalement aux privées

Des infrastructures aéroportuaires : la Province n'a qu'un seul aéroport, l'aéroport international de Bipemba qui occupe la 4^{ème} place du point de vue trafic de la RDC. La piste de Tshibue dans le territoire de Miabi en construction et en terre battue, appartenant à la société SACIM qui mesure 1500 m ; la piste de Munkamba dans le territoire de Kabeya Kamuanga appartenant à l'Etat (non exploitée) et enfin une piste privée de Bibanga de la 31^{ème} CPC dans le territoire de Katanda.

Des infrastructures immobilières : la Province dispose d'un nombre insuffisant des infrastructures du domaine public de l'Etat. Celles qui existent sont vétustes et nécessitent soit une réhabilitation totale, soit une reconstruction.

Cependant, certains projets amorcés depuis quelques mois, permettent au secteur de faire un pas vers son développement. Il s'agit du PDL 145 T : sur **79** édifices à construire (**42** écoles, **30** centres des santés, **5** bâtiments administratifs), il y a **38** réceptions techniques, **32** réceptions provisoires et **21** réceptions définitives et ; du projet PRISE II avec **5** écoles, **6** centres des santés et **25** latrines construits dans le territoire de Kabeya Kamuanga et une école à Bena Kabimba dans le territoire de Tshilenge.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence du ministère provincial de transports et voies de communication et de la division déconcentrée ; l'existence du FONER, l'existence des textes légaux et réglementaires ; l'existence d'un réseau routier ; la présence d'infrastructures aéroportuaires; la présence des services techniques de transport et ITP; l'existence des compagnies aériennes et agences de fret aérien ; l'existence des infrastructures du domaine public, la disponibilité des usines d'asphaltage et stations de concassage, l'existence de la cimenterie de Katanda, l'existence des carrières des matériaux de construction, l'existence des transports ; la signature d'un partenariat public privé entre le gouvernement provincial et CCOP/Asbl .

Faiblesses : l'irrégularité d'entretien et maintenance des infrastructures routières et aéroportuaires ; l'insuffisance des moyens de transport public adéquats ; l'absence d'un plan directeur d'assainissement ; l'insuffisance de moyens financiers pour la réhabilitation des routes ; la vétusté des infrastructures routières existantes ; l'inexistence des garages provinciaux pour entretien ; l'insuffisance des matériels de terrassement ; la non application des mécanismes de collaboration pour suivi et évaluation des travaux par les acteurs du secteur des infrastructures ; le manque d'agences routières officielles ; le manque d'agences de transport fluvial ; le manque de renforcement des capacités des agents du secteur de transport ; l'insuffisance des panneaux de signalisation routière ; le manque d'un service de transport en commun.

Opportunités : la disponibilité des PTF ; l'existence des entreprises de construction ; la disponibilité des matériaux de construction ; la disponibilité des usines d'asphaltage et de station de concassage ; l'existence d'un service spécifique pour l'identification des gites d'emprunt des matériaux de

rechargement à l'Office des Routes pour d'autres axes des routes provinciales ; l'existence des sites pour la construction des ports (Ndomba et Kansenga) ; le raccordement du chemin de fer de Lukole – Kamiji – Miabi – Mbujimayi ; la construction de plusieurs routes devant servir au désenclavement de la province (Kalamba Mbuji – Kananga - Mbujimayi, Mbujimayi - Lusambo, Mbujimayi – Ndomba, Mbujimayi - Katanda – Panya Mutombo, Mbujimayi – Kansenga ; l'existence de Bus TRANSCO pour le transport en commun.

Menaces : la fluctuation des prix du carburant ; la présence des érosions ; les tracasseries administratives et policières ; l'utilisation des embarcations en bois et des pirogues de pêche pour le transport des personnes sur certaines rivières ; l'abatage incontrôlé des arbres sur les axes routiers ; l'insécurité ; la non application de la politique routière ; l'utilisation anarchique et spoliation de l'emprise du domaine public de l'Etat ; la démotivation des agents commis à la réglementation ; l'insuffisance des transport en commun en province .

2.4.2. Infrastructures Energétiques

2.4.2.1. Energie électrique



Centrale hydroélectrique de Tubi Tubidi

Etat des lieux

La Société Nationale d'électricité (SNEL SA) a signé avec le gouvernement provincial un protocole d'accord pour commercialiser 4 MW de l'énergie électrique de la Centrale de TUBI TUBIDI cédées par la SACIM à la Province du Kasai Oriental. Ainsi, depuis Avril 2024 certains ménages de la ville de Mbujimayi et d'autres agglomérations de la Province ont été desservies en énergie électrique.

Il existe dans la province plusieurs infrastructures énergétique dans la province, notamment : (i) la centrale de la MIBA à Tshiala d'une puissance de **18** MW mais dont la production actuelle est d'environ **3** MW ; (ii) la SACIM est propriétaire de deux centrales hydroélectriques : la centrale de TUBI TUBIDI en bon état avec une capacité de **12** MW et la centrale de Movonkatshia d'une capacité de **4,5** MW ; (iii) la centrale hydroélectrique de Bibanga appartenant à la 31^{ème} CPC avec une puissance installée de **50** KW et ; la centrale de Bibanga qui alimente l'hôpital du même nom et quelques ménages dans le territoire de Katanda. La présence de centrales photovoltaïques dans la province est un atout à capitaliser pour la province. Il en existe 8 dont la centrale de Tshipuka d'une capacité de **10** MW (à l'arrêt) ; la centrale de Lukalaba d'une capacité de **200** KW (en essai) ; la centrale de Dipumba d'une capacité de **200** KW (en essai) ; la centrale de Katanda d'une capacité de **100** KW ; la centrale de Lupatapata d'une capacité de **100** KW ; la centrale photovoltaïque de Mupompa d'une capacité de **100** KW ; la centrale ONYA BT à Lupatapta (en construction) ; la centrale de l'aéroport de Bipemba avec une capacité de **378** KW.

Tableau n° : Potentiel hydroélectrique du Kasai-Oriental

N°	Territoires	Sites/rivières	Puissance en Kw	N°	Territoires	Sites/rivières	Puissance en Kw
1	Ville de Mbujimayi	Lukelenge	400 Kw	4	Lupatapata	Tshibasa	20000 Kw
2	Kabeya Kamwanga	Lukula	18000 KW	5	Miabi	Lupatapata	ND
		Lubi	ND			Nkatshia	100 Kw
		Kenankuna	4.5 Kw			Kankayi	1000 Kw
		Kalombo	ND			Tubi Tubidi	12000 Kw
3	Katanda	Tshiala 2	12000 Kw	6	Tshilenge	Mujila	ND
		Katanda	15500 Kw			Kalelu	4000 Kw
		Tshiala Extension	10000 Kw			Lukalaba	1500 Kw
		Kansenena	ND			Lubilanji	20000 Kw
		Tshiantaku	ND			Kakaji Dijiba	ND
						Mulenga	ND

Source : Division Provinciale de l'Energie 2025

Analyse diagnostique

Forces : l'existence du ministère provinciale de ressources hydrauliques et de la division déconcentrée ; la présence de la direction provinciale de la SNEL ; l'existence de l'ENERKA ; la présence d'un personnel qualifié ; l'existence des centrales hydroélectriques, centrales photovoltaïques et sites identifiés favorables à l'érection des centrales hydroélectriques ; l'existence des potentialités photovoltaïques ; la présence de l'autorité de régulation (ARE).

Faiblesses : la faible couverture en électricité ; la vétusté des outils de production et de bâtiments à Tshiala 1, Lubilanji 1, Lubilanji 2 et SNEL ; l'insuffisance en approvisionnement de carburant ; l'insuffisance d'investissements ; l'insuffisance de compteurs d'énergie électrique utilisant les cartes prépayées ; le manque des respects des normes sur les réseaux de distribution de l'énergie électrique, manque de réseau basse tension de support.

Opportunités : la présence d'un réseau hydrologique riche ; l'existence des textes légaux libéralisant le secteur ; la disponibilité des matériels photovoltaïques sur le marché ; la présence des PTF ; l'existence du projet de soutirage à Tshimbulu sur la ligne Inga-Kolwezi et le quota de la province dans la centrale hydroélectrique de grand Katende ; la création d'ANSER (Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain), la construction de la centrale photovoltaïque de CIPUKA, TSHISHIMBI et MUPOMPA.

Menaces : le raccordement illicite au réseau de distribution ; le vol des matériaux (câbles, lampadaires et divers équipements électriques) ; la destruction des ouvrages par les inciviques ; l'utilisation exagérée de la bioénergie qui conduit à la désertification ; les catastrophes naturelles.

2.4.2.2. Alimentation en eau



Etat des lieux

Le taux d'accès à l'eau potable est estimé à **25.5%** selon les enquêtes démographiques de la santé (EDS-RDC 2023-2024). L'alimentation en eau potable dans la province du Kasai Oriental est assurée au moyen des réseaux de grande et moyenne taille, des mini réseaux ou encore des points d'eau (puits busés, forage avec pompe à motricité humaine, sources aménagées, etc.). Toutes ces infrastructures sont

réalisées sur financement du gouvernement, de certains bailleurs de fonds, des ONG et des privés. On y trouve les réseaux de grande et moyenne taille exploités par la REGIDESO. Les mini réseaux développés par le gouvernement, des ONG et de privés à l'instar de ceux développés sur financement de DFID, ENABEL (**10**) géré par les ASSUREP ; PRISE (**11**) : dans les localités de Lukalaba, Bakwa Sumba, Bibanga et dans les communes rurales de Miabi, rural Katanda, Katende Kaboke, Munkamba, Mupompa, Tshibombo, Tshilenge, Tshilunde et Tshinanu.

Les données des différents systèmes d'approvisionnement en eau potable identifiés dans cette province ressortent que près de **2.900.000** habitants de la province du Kasai Oriental n'ont pas accès à l'eau potable.⁴

Analyse diagnostique

Forces : L'existence du ministère et de la division provinciale des ressources hydrauliques et électricité ; la présence des services de la REGIDESO ; l'existence des sources et puits d'eau aménagés ; l'existence des usines de production des chlores pour le traitement d'eau ; la réhabilitation et extension du réseau d'approvisionnement en eau potable à Mbuji-Mayi et en milieu rural ; l'existence d'une AEP à Tshintshianku dans le territoire de Kabeya Kamuanga ; l'existence des ASUREPS (la réhabilitation des châteaux R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8, R9, R11 ; augmentation de la capacité de production, remplacement de pompe de refoulement d'eau dans ces réseaux ci-haut cité) ; l'existence des AEP périurbain et milieux ruraux (l'extension des mini réseaux vers les agglomérations à forte croissance ; la mise en place des réservoirs de stockage supplémentaires pour gérer les périodes des forte demande).

Faiblesses : la faible desserte en eau potable en milieu rural ; le faible budget alloué à l'adduction d'eau ; l'insuffisance d'unités de traitement d'eau en milieu rural ; la destruction des ouvrages et vol des tuyaux galvanisés par la population ; l'alimentation électrique irrégulière (coupures fréquentes) affecte

⁴ Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, Novembre 2025

directement la capacité des stations de pompage (REGIDESO) ; le prix exorbitant des gasoils impacte négativement sur le fonctionnement des ASUREP.

Opportunités : la présence du réseau d’approvisionnement des mini réseaux autonomes dans la ville de Mbuji-Mayi (projet eau ENABEL, GIZ...) ; le projet d’installation des centrales photovoltaïques en vue d’alimenter en énergie électrique tous les réseaux de l’INTER-ASUREP à Mbuji-Mayi ; l’existence d’unités de production de l’énergie électrique ; la présence des PTF ; l’existence des ONG desservant la population en eau potable.

Menaces : la faible desserte en électricité ; les catastrophes naturelles ; la présence des érosions ; l’enclavement de la Province dans l’approvisionnement en produits pétroliers.

2.4.3. Communication et médias

Etat des lieux

Le paysage médiatique dans la Province est composé de :

Entreprises de presse audiovisuelle : Au Kasai-Oriental, plus de 55 médias audiovisuels, en ligne sont répertoriés dans la province dont 7 Radios télévisions, 19 radios, 21 presses en ligne et 8 correspondants. Toutefois, leur identification est plus que nécessaire pour leur conformité aux lois et règlement en la matière.

Tableau : Répertoire des médias de la province

N°	Médias	Nombre
1	Radio télévisions	7
2	Radios	19
3	Presse	21

Source :

ONG et Associations de presse : Au Kasai-Oriental, toutes les associations et ONG de presse, seule l’Association des Journalistes Sportifs détient l’autorisation provisoire de fonctionnement du ministère de la communication et des médias. Les autres associations et regroupements des journalistes fonctionnent dans l’illégalité.

Entreprises de presse écrite : la presse écrite locale privée est limitée avec faible couverture. Cela est lié à l’avènement de la nouvelle technologie de l’information et de la communication et particulièrement l’internet qui a effacé la presse classique.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence du ministère provincial de communication et médias et de la division déconcentrée, la présence des stations radios et télévisions de proximité publiques et privées ; la prestation quotidienne de professionnel de médias.

Faiblesses : faible taux de couverture médiatique ; insuffisance ou absence d'infrastructures de base et d'équipement pour la presse ; manque de subvention aux radios privées ; faible contrôle du secteur de la communication ; le manque de renforcement des capacités des agents du secteur de la communication et médias ; le manque d'équipements appropriés.

Opportunités : la croissance démographique ; la présence des institutions supérieures du domaine technique ; la présence des facultés de Sciences de l'Information et de Communication dans certaines universités ; la présence des ONG et Associations de presse ; la disponibilisation du pilonne de SCPT au profit des organes de presse audiovisuelle pour la diffusion de leurs programmes ; la présence d'une imprimerie JOSPRINT au diocèse de Mbujimayi et des unités de production des images.

Menaces : les coupures intempestives du courant électrique qui constitue un casse-tête pour les organes de presse audiovisuelle ; le manque des subventions pour les organes de presse ; le faible pouvoir d'achat de lectorat loin de favoriser la culture de presse.

2.4.4. Postes télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Etat des lieux

Le secteur de PTNTIC gère les aspects de fréquence et des émetteurs, la province exploite deux types de services courriers à savoir : *le service courrier amateur* qui s'effectue d'une province à l'autre dont l'exploitation est soit publique (assurée par la SCPT) ou soit privée (assurée par les agences des frets) ; *le service courrier social* qui s'effectue dans la même Province (assurée par les personnes de bonne volonté).

Dans le secteur des télécommunications et nouvelles technologies, la province possède 4 grands opérateurs télécoms qui sont : Orange, Vodacom, Airtel et Africell.

La station terrienne est un des moyens des télécommunications de plus qui sert support d'émission et réception des informations captées à partir de satellite. Il existe deux types des stations terriennes, à savoir : la station terrienne réceptrice (antenne parabolique) et la station terrienne d'émission réception (VSAT).

Analyse diagnostique

Forces : La présence du Ministère Provincial en charge de la PTNTIC et de divers services déconcentrés ; la présence des sociétés de télécommunication ; la présence des stations radios et télévisions publiques et privées ; la présence des radios communautaires dans les territoires ; la présence des câbles de la fibre optique ; la présence des courriers postaux ; la présence des stations terriennes

d'émission et réception ; la présence des techniciens du domaine de télécommunication ; l'accès au réseau de télécommunication ; la présence des agences de fret courrier.

Faiblesses : faible connexion au réseau de télécommunication dans les milieux ruraux ; faible accès au réseau de télécommunication ; l'insuffisance en renforcement des capacités des agents aux technologies de l'information et communication ; insuffisance des zones gratuites au wifi dans la province ; le manque d'analyseur de contrôle de fréquence ; l'absence d'un opérateur de réseau de la société congolaise des postes de télécommunication (SCPT).

Opportunités : l'installation des câbles de la fibre optique ; la croissance démographique ; la présence des entreprises utilisatrices des réseaux de télécommunication ; la présence des institutions supérieures du domaine technique ; l'existence de la technologie de l'information et de la communication (TIC) ; la présence des institutions supérieures du domaine technique.

Menaces : les fluctuations monétaires ; le faible pouvoir d'achat de la population ; le coût élevé de la connexion internet ; la piraterie des documents et comptes électroniques ; l'absence des entreprises de montage des équipements ou matériels de télécommunication ; l'insuffisance de l'énergie électrique ; les catastrophes naturelles ; le vol de matériel ; les conflits fonciers.

2.4.5. Urbanisme et habitat

2.4.5.1. Urbanisme

Etat des lieux

A ce jour, l'urbanisation de la ville de Mbuji-Mayi est estimée à 35% mais elle reste non viable. Elle est de moins de 20% dans le reste de la Province.

Par ailleurs, le cadre légal régissant l'urbanisme étant devenu obsolète (le décret du 20 juin 1957) ne tenant plus compte des avancées technologiques et scientifiques.

Le secteur est coordonné par une Division Provinciale de l'Urbanisme ayant 5 bureaux logés dans 2 locaux non équipés au bâtiment administratif de la fonction publique, un bureau urbain à la mairie de Mbuji-Mayi et une station dans chaque commune de la ville de Mbuji-Mayi ainsi que dans chaque territoire du Kasai-Oriental.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence de la division provinciale de l'urbanisme ; la présence des techniciens et des agents de métiers de construction ; l'existence d'un plan directeur pour la ville de Mbuji-Mayi ; l'existence des centres urbains et semi urbains ; la présence des sites à lotir ; la présence des entreprises de construction et des matériaux de construction, l'existence des imprimés de valeurs.

Faiblesses : l'insuffisance du personnel qualifié en matière de l'urbanisme ; le vieillissement du personnel des services publics ; la non application des règles urbanistiques dans les sites nouvellement

lotis ; l'insuffisance d'équipements et infrastructures adéquats ; la non-élaboration d'un plan d'urbanisation actualisé, les constructions anarchiques, la spoliation des terrains d'intérêt public ; manque de recyclage du personnel ; le manque d'outils informatique pour l'enregistrement sécurisés des documents ; l'insuffisance du budget alloué pour l'élaboration de plan d'aménagement.

Opportunités : la disponibilité des textes légaux en la matière ; l'existence d'un projet de loi portant code d'urbanisme et de la construction ; la présence d'un sol argileux pour la fabrication des briques ; l'existence des potentialités forestières ; la création d'une école de cadastre ; l'intégration de l'urbanisme dans les instituts supérieurs ; l'existence d'une roche calcaire pour la production du ciment et la chaux dans les territoires de Katanda, Miabi et Kabeya Kamuanga ; la création de la Division Provinciale de l'Aménagement du Territoire.

Menaces : les catastrophes naturelles ; les érosions et les inondations ; la déforestation ; la faible rémunération et manque de prime ; la substitution des pouvoirs coutumiers au service technique dans le lotissement ; le trafic d'influence ; l'envahissement des emprises et des espaces verts ; le conflit d'attribution entre les services de l'urbanisme, de cadastre et des titres immobiliers ; le lotissement anarchique et les conflits fonciers et coutumiers, le trafic d'influence pendant le recouvrement des taxes des autorisation de bâtir.

2.4.5.2. Habitat

Etat des lieux

La situation de l'habitat dans la Province est très précaire, tant en milieu rural qu'urbain. Le cadre de vie ne réunit pas les conditions minimales. Le nombre de logements construits soit par l'Etat, soit par un organisme public ou privé est insignifiant par rapport aux logements produits par les habitants eux-mêmes. Conséquence, plusieurs cadres de la fonction publique sont locataires.

Selon l'enquête E-QUIBB1, la population du Kasai Oriental habite pour la plupart dans des maisons en matériaux naturels (**70,1%**), matériaux rudimentaire (**0,0%**) et en matériaux élaborés (Parquet/bois ciré, ciment, carrelage ou moquette) **29,9%**.

En rapport avec les matériaux utilisés pour les toitures des habitations, les données de l'enquête E-QUIBB1 indiquent que **50,4%** de toit sont en matériaux naturel, **0,1%** en matériaux rudimentaire et **49,5%** en matériaux élaboré (essentiellement les tôles). Quant aux matériaux des murs extérieurs **11,3%** sont en matériaux naturel, **60,3%** en matériel rudimentaire (essentiellement du bambou avec terre et brique adobes non couverte) ; les ménages avec un logement fait de matériel des murs extérieurs élaborés représentent **28,4%** en province.

Dans la province, concernant le statut d'occupations de logement, **68,1%** sont propriétaire de leur logement, contre **24,6%** de locataire et **7,1%** sont de ménage logé par une tierce personne (parent, ami, employeur) **0,2%** de la population sont sous logé.

Par ailleurs, la Province est très pauvre en matière d'urbanisation, à part la concession de la MIBA, la ville de Mbujimayi n'a pas été urbanisée en grande partie. Cette situation est due au non-respect des normes urbanistiques et à la non vulgarisation du plan directeur ainsi que le schéma d'aménagement urbain, d'où le phénomène « TSHIASASA » / bidonville.

L'état de l'habitat au Kasai Oriental reflète le niveau de pauvreté de sa population est de **91,3%** Selon E-QUIBB1. Il a été relevé que les logements sont encore à **74,8%** en sol naturel couverts d'une toiture en paille et **77,4%** ont des murs en matériaux rudimentaires ou naturels.

En somme, la qualité de logement par milieu de résidence varie d'une manière à une autre, c'est ainsi qu'en milieu urbain **46,5%** de logement sont de mauvaise qualité, **18,2%** assez bonne qualité, tandis que **35,3%** est de bonne qualité. En milieu rural la proportion des logements de mauvaise qualité est de **94,3%**, la qualité est assez bonne à **5,0%** et de bonne qualité à **0,6%**.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence du ministère provincial des affaires sociales, urbanisme et habitat et sa division provinciale ; l'existence d'un plan cadastral de l'habitat ; la présence des services de l'urbanisme et habitat fonctionnels ; l'existence immense des étendues des terres disponibles pour l'habitat planifié ; l'abondance des matériaux de construction (sable, bois, calcaire, etc.) ; l'érection d'immeubles en matériaux durables par des particuliers.

Faiblesses : l'habitat indécent ; la présence de plusieurs cadres de l'Etat non logés par l'administration publique ; le non-respect des normes urbanistiques ; l'absence du plan d'aménagement urbain ; le nombre insuffisant des logements sociaux ; les constructions anarchiques à travers la province ; l'absence des équipements communautaires.

Opportunités : la présence d'un sol argileux pour la fabrication des briques et l'existence de plusieurs carrières des matériaux de construction ; l'existence de plusieurs sites miniers avec le calcaire à ciment exploitable pour le développement des cimenteries ; l'ouverture d'une école de cadastre ; la présence des entreprises de construction et des matériaux de construction.

Menaces : le coût élevé des matériaux de construction ; les catastrophes naturelles ; la spoliation des espaces verts et ceux destinés à la construction des équipements collectifs ; les érosions.

2.4.6. Aménagement du territoire

Etat des lieux

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les plans d'aménagements de nos agglomérations n'ont jamais été faits, faute des moyens financiers du fait que les frais d'établissement des plans d'aménagement étant de l'apanage du pouvoir centrale.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence du ministère de l'aménagement du territoire et la présence de la division déconcentrée, l'existence d'une politique nationale d'aménagement du territoire ; l'existence d'un

personnel qualifié ; la sécurisation des titres fonciers ; l'existence des territoires aménagés et en cours d'aménagement ; l'existence des textes légaux ; l'existence du conseil provincial de l'aménagement du territoire ; l'existence d'un plan de d'aménagement du territoire en cours.

Faiblesses : faible leadership du secteur ; non-respect des textes légaux ; insuffisance du personnel qualifié ; manque d'équipements appropriés ; insuffisance et vétusté du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat ; absence d'un mécanisme continu de renforcement des capacités des agents de la division de l'aménagement du territoire ; absence d'infrastructures de l'aménagement du territoire.

Opportunités : la présence des PTF ; la présence des matériaux et entreprises de construction ; la présence des sites à aménager ; la collaboration du pouvoir coutumier et l'Etat dans le lotissement ; la présence de la roche calcaire ; l'existence du projet de développement local PDL 145T ; la présence de la loi sur l'aménagement du territoire.

Menaces : l'insécurité suite aux conflits fonciers ; la non application des normes urbanistiques ; le trafic d'influence ; l'empiètement et chevauchement des services techniques ; la spoliation des patrimoines publics, conflits coutumiers et communautaires ; les catastrophes naturelles, la présence des érosions.

2.4.7. Affaires foncières

Etat des lieux

La province du Kasai-Oriental comporte 3 circonscriptions foncières qui sont celle de Mbuji-Mayi, Tshilenge et de Kabeya Kamuanga. La circonscription foncière de Mbuji-Mayi comprend 2 divisions en son sein à savoir : la division du cadastre qui s'occupe de la partie technique sur terrain et la division des titres immobiliers qui statue sur la partie juridique.

Analyse diagnostique

Forces : l'existence des institutions en charge des affaires foncières, titres immobiliers et du cadastre, la présence d'un personnel qualifié, la présence de l'école Nationale du cadastre et des titres immobilier (ENACTI).

Faiblesses : faibles recettes ; faible appropriation de la loi foncière par la population ; constructions anarchiques ; morcellement non assisté par les techniciens du cadastre ; inexistence d'un plan directeur de la ville de Mbuji-Mayi.

Opportunités : la croissance démographique ; la présence des sites à lotir ; l'accroissement des effectifs des parcelles par morcellement ou nouveaux lotissements.

Menaces : le faible pouvoir d'achat de la population ; les catastrophes naturelles ; la présence des érosions.

2.5. Environnement, développement durable et nouvelle économie du climat

2.5.1. Environnement



Erosions dans la ville de Mbuji-Mayi

État de lieux

Le réchauffement climatique a modifié le rythme saisonnier du climat du Kasai Oriental notamment, sur les températures journalières qui sont supérieures à **25°C**, la saison sèche qui s'allonge pour égaler la saison de pluie. La pluviométrie varie entre **1.000** et **1.500** mm d'eau par an avec une précision de **12.30** mm d'eau par an. Les débits des cours d'eau ont sensiblement diminué et la vitesse de vent a augmenté.

La province du Kasai-Oriental dispose d'un type de sol dont la teneur en argile est très faible, avec un rapport limon/argile faible et profondément lessivé. Certes, le sol de la province est majoritairement couvert de **80%** de sable et **20%** d'argile. La végétation est naturellement savannicole, cette savanisation devient très prononcée suite à une forte pression démographique, à la déforestation, au feu de brousse permanent, à la culture sur brulis ainsi que à l'exploitation de diamant artisanale. Les espèces dominantes de la végétation de la province sont les *Impe rata cylindrique* (musona), l'*andropogon* (ndumba) et l'*Hypernia* (masela).

Quant au sol et sous-sol de la province, le schiste et quartzites de grès de calcaire et les dolomites comportant plusieurs minerais sont minerais fondamentales du sous-sol de la province. De même, il s'y remarque une formation métamorphique et granitique. C'est dans ces formations géologiques que l'on trouve le diamant (dans la ville de Mbuji-Mayi et le reste des territoires de la province), la malachite (dans les territoires de Miabi et Kabeya Kamuanga), le chrome et le fer (Territoire de Kabeya Kamuanga), le calcaire (dans tous les Territoires de la Province).

Analyse diagnostique

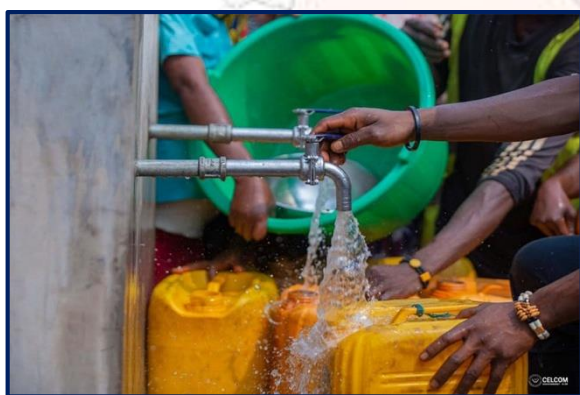
Forces : la présence de la division de l'environnement ; disponibilité des agents qualifiés de la division, la présence des nappes aquifères ; la présence des quelques espèces fauniques et de la flore ; l'existence des textes légaux et réglementaires.

Faiblesses : la mauvaise exploitation des ressources naturelles ; la culture sur brulis ; la faible prise en charge des agents du service de l'environnement ; l'insuffisance des infrastructures de travail pour le service de l'environnement ; la mauvaise gestion des impacts environnementaux ; l'absence de certains documents stratégiques ; la faible de vulgarisation des lois ; l'accumulation anarchique des déchets solides et la défécation à l'air libre persistante ; l'insuffisance du réseau de drainage fonctionnel ; le manque de budget alloué à la sensibilisation sur l'éducation environnementale ; le conflit foncier ; la tenure coutumière ; l'absence d'un cadastral respectueux de l'environnement, le manque de renforcement des capacités des agents de l'environnement.

Opportunités : l'existence des ressources du sol et du sous-sol, la présence de plusieurs cours d'eau, (des rivières et des lacs) ; la disponibilité des PTF ; l'existence de plusieurs ressources naturelles ; la présence d'un climat tropicale humide ; la main d'œuvre potentielle des jeunes ; le partenariat public-privé ; la création de l'emploi vert ; la fabrication des charbons et pavés écologiques ; l'identification des semenciers, des pépiniéristes et des multiplicateurs.

Menaces : la carbonisation et la déforestation ; les effets des températures élevées permanentes (réchauffement climatiques) ; le feu de brousse permanent ; les érosions ; le lotissement anarchique ; le chevauchement dans la mise en œuvre des activités avec certains ministères (Santé, mine...), l'insalubrité des milieux (Mbujimayi) ainsi que le conflit des terres ; la prolifération des vecteurs des maladies (cholera, typhoïde et diarrhée) ; la malnutrition ; la pauvreté ; la pollution de l'eau ; la dégradation des écosystèmes ; l'arrêt brusque du processus FDAL (dans les zones déjà certifiées) ; l'exploitation artisanale et anarchique du diamant ; l'utilisation des produits chimiques ; l'augmentation de la démographie.

2.5.2. Ressources en eau, hygiène et assainissement



État des lieux

La province comprend un bassin de rivières qui s'orientent vers le Nord pour alimenter la Lubilanji (Sankuru) où elles se jettent. Il s'agit principalement des rivières : (i) Mbuj-Mayi située à l'Est, traverse la ville de Mbuj-Mayi et le sud du territoire de Tshilenge et longe les territoires de Katanda (Secteur de Nsangu) ; (ii) Kalelu qui traverse les territoires de Ngandajika et Tshilenge et se jette dans la rivière Tshilemba

(Lubilanji) au niveau du village Nkusu (territoire de Tshilenge) ; (iii) Lubi qui traverse le territoire de Miabi et de Kabeya Kamuanga pour aller se jeter dans le Sankuru à Lusambo ; (iv) Lukula qui se jette dans la Lubi au niveau du village de Bena Kazadi dans le secteur de Lac Mukamba. La liste n'est pas exhaustive.

S'agissant des lacs naturels, la province en compte 6 répartis comme suit : le lac Mukamba et le lac Fwa dans le territoire de Kabeya Kamuanga ; le lac Lubombu et Malengu dans le territoire de Katanda et Lac

Lomba et d'Inga dans le territoire de Tshilenge (Groupement de BakuaKalonji). Tous ces cours d'eau et lacs sont poissonneux. Il existe également des sources d'eau naturellement potable dont Lukalenge 1 (à Mbuji-Mayi), Lukalenge 2 et source Albert à Tshitenge dans le territoire de Katanda.

L'assainissement de base demeure un problème majeur de santé publique dans la province suite à la prolifération des maladies d'origines environnementales. (Diarrhée, cholera, fièvre typhoïde) En effet, **38,4%** de la population utilisent des installations sanitaires améliorées ; **61,6%** utilisent des installations sanitaires non améliorées Selon les données MICS 2018.

Quant aux ordures ménagères, il n'y a aucune organisation dans la gestion de déchets au niveau de la province (le réseau de gestion des déchets).

Analyse diagnostique

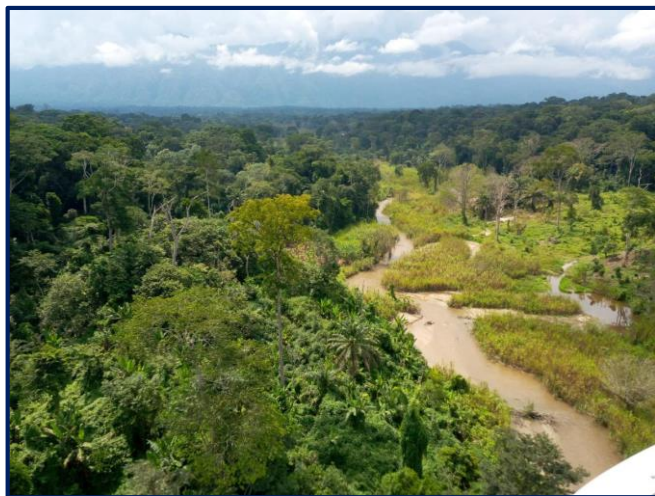
Forces : la présence des services décentralisés et déconcentré ayant en charge l'environnement et le développement durable ; l'existence des brigades d'assainissement dans chaque commune de la ville de Mbuji-Mayi ; l'effectivité de l'approche centre de santé assaini dans certaines formations sanitaires.

Faiblesses : faible application de textes réglementaires; manque de renforcement de capacités des brigades d'hygiène et d'assainissement ; manque de budget alloués à l'assainissement ; insuffisance des investissements locaux dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement ; faible leadership des associations des communautés locales dans le secteur, absence des espaces verts, absence de dépotoirs publics des déchets ; insuffisance du réseau de drainage fonctionnel ; manque de budget alloué à la sensibilisation sur l'éducation environnemental ; manque d'une station d'épuration des eaux usées ou de boue de vidange en Province.

Opportunité : la présence des partenaires techniques et financiers ; l'existence des services de voirie urbaine ; existence de la politique nationale d'assainissement intégrant la résilience climatique, l'appui à la mise en œuvre des activités FDAL en province ; présence des brigades d'assainissement dans les communes urbaines et rurales dans la province ; partenariat public et privé, création d'emploi, fabrication des charbons et pavé écologiques, création d'emploi vert.

Menaces : Accumulation anarchique des déchets solides ; la résurgence des maladies des mains sales (diarrhée, cholera, fièvre typhoïde) ; la pollution environnementale (de l'eau, l'air et le sol); le tarissement des sources d'eau ; la faible implication des privés dans le domaine d'assainissement ; l'insuffisance de la culture de gestion des déchets dans les communautés ; la présence des têtes d'érosions ; l'arrêt brusque du Processus FDAL dans le territoire de Kabeya Kamuanga et Tshilenge ; malnutrition, lotissement anarchique.

2.5.3. Forêts et biodiversités



État des lieux

La Province du Kasai-Oriental est couverte dans sa quasi-totalité par la savane avec quelques galeries forestières et forêts bois résistant à la pression démographique au nord des territoires de Kabeya Kamuanga, Lupatapata et Katanda. L'augmentation de la consommation de charbon de bois, de bois de chauffe et de bois d'œuvre ainsi que l'exploitation artisanale des diamants ont entraîné de plus en plus la déforestation et la dégradation des forêts au Kasai Oriental.

Cette même situation associée aux activités champêtres et aux feux de brousse ont conduit également à la disparition par exemple des forêts de Mabaya, Kadingu, Tshintu -Mwanza, Ditu dia N'kashama et la forêt bois de Tshibombo dans le Territoire de Lupatapata.

Il sied de mentionner que le projet PIRRED KORLOM envisage, dans le cadre de la lutte contre la déforestation et amélioration des conditions de vie de manière durable dans la province du Kasai Oriental, la mise en place de : **6.000** ha mis en défens, **100** ha de reboisement communautaire, **1.850** ha de reboisement bois énergies/ bois d'œuvres, **1.900** ha des plantations agroforestier individuelles, **500**ha des ressources naturelles artificielles (RNA).

Tableau n° : Espèces exploitées et leurs noms vernaculaires

N°	Essences	Noms vernaculaires	Fréquence (%)
1	Entadaabyssinica	Tshitefu	26,6
2	HymenocardiaacidaTill	Muheta	20
3	Milletia versicolor	Tshifumba	20
4	Turraeaholstii	Muhenga	20
5	Cassia siamea	Ndunda	13,3

Source : Division Provinciale environnement

Les espèces les plus utilisées dans la fabrication de charbon de bois (braise) sont plus consommées dans la ville de Mbujimayi. La flore est à prédominance savonnière avec comme espèces phare : *Hypernia* et *Imperata cylindrica*, est *adropogon*.

A ces jours, avec l'appui des quelques organismes (CTB et PIREN- MBKIS), structures locales voir même le Gouvernement central dans le cadre de la matérialisation du Projet 1 Milliard d'Arbres, la Province du Kasai Oriental a eu un reboisement d'environ **1.661** ha reparti de la manière suivante :

Tableau n° : répartition des zones reboisées

N°	Entités	Superficie (ha)	Essences
1	Mbuji-Mayi	23	Acacia auriculiformus
2	Miabi	686	Acacia auriculiformus, Gmelinaarborea, Leucaena
3	Kabeya Kamuanga	26	Acacia auriculiformus, Gmelinaarborea
4	Lupatapata	845	Acacia, Gmelinaarborea, Terminaliasuperba
5	Tshilenge	65	Acacia
6	Katanda	16	Acacia auriculiformus, Gmelinaarborea, Terminalia superba, Leucaena
Total		1661	

Source : Division Provinciale environnement

La faune est presque décimée, cependant quelques espèces d'animaux subsistent encore tel que : l'antilopes, les singes, le porc-épic, hystrix, mutumba, Nimida Melagris (dikangala), l'Agelastesmelagris (Nkuadi), Gallinulachloropus (poule d'eau d'Afrique, Balaricacregulorum, Hippotragus Niger (Mbudi), ManisTemmineki (Nkaka), Tytonidea (Hibou), Psittacuscrithacus (perroquet), Bubuleus ibis (garde bœuf), Accipiterumelanoluccus (Épervier). Ainsi que les moineaux et les corbeaux.

La faune aquatique quant à elle, regorge d'importantes espèces protégées, notamment (hippopotames (Hippopotames) et (crocodiles (crocodylus) niloticus) ainsi que les espèces halieutiques (capitaine, carpes, nilotica, Citharinuscongicus, Chrysithysornatus, Chrysithysduttoni, Chrysithysauratus, campylomormyrusrhynchophorus (posa), Barbus cutonia, Barbus cardozoi, Anchenoglamis occidentalis). Qui peuplent les rivières et qui meurent de vieillesse.

Analyse diagnostique

Forces : La présence de la division provinciale de l'environnement, développement durable et nouvelle économie du climat ; la présence des agents qualifiés dans le domaine forestier ; la présence des potentialités naturelles (sols, rivières, poissons, ...) l'existence des textes légaux et réglementaires.

Faiblesses : la faible vulgarisation des textes légaux et leurs mesures d'accompagnement ; la faible couverture forestière dans la province ; la disparition des espèces forestières (faunique et flore) dans la province.

Opportunités : la présence des PTF ; l'existence des textes légaux (calendrier de chasse et pêche, ...) et réglementaires en matière (code forestier, code minier) ; partenariat public et privé ; création d'emploi vert ; identification des semenciers, pépiniéristes, etc.

Menaces : la forte croissance démographique (croissance géométrique de la population nationale d'assainissement) ; le déboisement, la déforestation et les pollutions qui entraînent les effets de réchauffement climatique ; têtes d'érosions (± 600) ; le changement climatique ; la dégradation des écosystèmes ; la faible couverture en électricité, la non mécanisation de 80% du personnel de services de l'environnement, ; les conflits fonciers.

2.5.4. Développement rural

Tableau n° : Situation des axes routiers dans le Kasai-Oriental

Territoires	Secteurs	Axes routiers	Priorité	Km	Jonctions
Kabeya Kamwanga	Lac Munkamba (<u>Mulunguyi</u>) (RN 1) (1)	Lac Munkamba - Mupompa	1	45	RN 1
		Kabeya Kamuanga - Kabala	2	44	RN 1
		Lac Munkamba – Kaboto	4	30	RN 1
	Kalela (RP 819) (2)	<u>Kabala</u> - Tshintshianku - Pont Lubi	2	32	RP 819
	Mpemba (<u>Tshintshianku</u>) (RP 819) (3)	Bena Tshimpanga - Ndomba	3	30	RN 1
	Ndomba (<u>Mpanda</u>) (RN 1) (4)	Bena Kazadi-Lac Munkamba – Port Ndomba	3	31	RN 1
Sous-total 1	4	6	-	210	-
Lupatapata	Mukumbi (Tshikapa) (RIL) (2)	Makala - Tshilunde – Bakamba	2	70	RN 1
	Kabala (Mukeba) (RP 819) (1)	Mbujimayi - Tshishimbi – Miabi	2	24	RN 1
		Tshishimbi - RiV.Mudiba - Tshaba - Bakwa Sumba – Bashingala			
			1	24	RP 819
	Mudiba (Tshiaba) (RN 1) (4)	Riv. Mudiba - Riv. Mbujimayi	4	19	RN 2
	Mulenda (Tshimbombo) (RN 1) (3)	Tshimbombo - BenaTshimpanga	3	12	RN 1
Sous total 2	4	5	-	149	-
Tshilenge (10)	Tshipuka (BenaKabinda) (RN 1) (2)	Bena Mulumba - BakwaLukusa	2	15	RN 1
	Lukalaba (RN 1) (1)	Riv. Mbujimayi - Mukongo - Lukalaba - Pont Kasansa	1	40	RN 1
	Kalela (RN 2) (3)	BenaMpunga - Kasumbi - Lac Lomba – Nkuadi	3	40	RN 2
	Kambatshi (RN 1) (4)	Tshilenge - Luaba–Buzungu	5	6	RN 2
		BenaTshinda - BenaKadima	6	5	RN 2
	KalonjiSud (Kakona) (RN 2) (5)	BenaKanyiki - Bena Mulumba - Luanga - Kafumu - Ngandajika	4	50	RN 2
Sous total 3	5	6	-	156	
Katanda (9)	BalubaLubilanji (RN 2) (1)	<u>Katanda</u> - Pont Luvula – Bajilamembebe	1	13	RN 2
	Mutuayi (RN 2) (3)	<u>Bif. Lukangu</u> - Bibanga - Bac Kaponji	3	59	RN 2
		Bif. Kaponji – Tshitolo	4	12	RIL
	Tshitolo (<u>Tshibila</u>) (RIL) (2)	Bif. RN 1 - Barrage Tshiala - Tshitolu - Kabala - Riv. NunuAmont - Kashindi			
Sous-total 4	3	4	-	234	
Miabi (15)	Kakangayi (Dibungi) (RN1) (2)	Tshibombo - Miabi – Bashingala		1	31
	Tshilundu (Kasanga) (RP 818) (1)	Miabi - MC. Merode - Lim. Kasai Central		1	60
Total	18	23	-		

Source : DRU/OVDA (Office des Voies des Dessertes Agricoles)

État des lieux

La Province compte environ **19.13** Km des routes de dessertes agricoles dont **253** entretenues soit **13,22%** avec le financement du FONER (Fonds National d'Entretien des Routes) et quelques kilomètres réhabilités par le Programme de Désenclavement du Kasai Oriental (PRODEKOR), mais se sont rapidement dégradés par manque d'entretien. Cependant, près de **1.660** Km des routes de dessertes agricoles sont impraticables soit **86,77 %**.

Le programme d'urgence des infrastructures provincial a réhabilité 80 Kms des routes dans les territoires de Kabeya Kamuanga et Miabi avec le financement de FONER et a construit un double dalot dans l'axe de Dikundi et Tshienza, un pont sur l'axe Tshienza et Mupompa sur la rivière Katebudi.

Tableau n° : Axes routiers prioritaires du programme d'entretien routier au Kasai Oriental (per 2025)

Territoire	Axes routiers	Villages	Km
Tshilenge	Nkuadi→Dinsanga	Benanamatamba, BenaKalombo, Dinsanga	15
	Kakona→benaNgandu	BakuaNkolela, MuaLusangu, Ngandu	14
	RN1 Bena Mulumba→Kamuala	Bena Mulumba, Lungu, Kamuala	6
Miabi	Bashingala→BenaMusasa	Bashingala, Bakua Kanda, BenaKasanga, BenaMusasa	13
	BakuaMpata→Luanga – Marché Nkumba	BakuaMpata, BakuaMbiya, Luanga	16
	Boya→Miketa – Kasenga	Boya, BenaNkamba, Miketa, Dihongu, Kasenga	26
Lupatapata	Tshishimbi→Tshiaba-TshilumbaMukulu	Madiatu, Tshishimbi, BakuaTshilanda, Tshiaba, Bakua-nsumba, TshilumbaMukulu	56
Katanda	RN1→ Barrage Tshiala	Lukelenge, Kasengulu, BakuaBowa, Tshiala	20
	Barrage Tshiala→Rivière Nunu-MpaniaMutombo	Tshiala-Tshibila, BakuaMuanza	30
Kabeya Kamwanga	Kabeya-Kamuanga	RN1	
	Lac MUNKAMBA-MUPOMPA	Lac Munkamba-Tshiondo-Kabukala-Muleba-Malonga-	45
	Tshiatshiatshia-Kaboto	Kabitangu-Mupompa	12

Source : DRU/OVDA (Office des Voies des Dessertes Agricoles)

Analyse diagnostique

Forces : présence de terres arables et de bonnes conditions climatiques pour l'agriculture, sols fertiles, saison pluvieuse régulières qui sont les atouts pour le développement rural ; existence d'acteurs institutionnels et services techniques ; présence de la division provinciale du développement rurale, inspections municipale, territoriales et communales ; existence des services spécialisés ; cadres et agents qualifiés, existence des organisations paysannes et des coopératives ; existences des routes de dessertes agricoles ; existences des forages et sources d'eau.

Faiblesses : faible entretien des routes de desserte agricole et d'adduction d'eau dû au manque des financements ; absence d'équipements logistiques adaptés ; Insuffisance d'infrastructures de stockage et pénuries d'intrants agricoles ; non-respect des instructions aux barrières des pluies.

Opportunités : existence des PTF ; présence des coopératives minières ; existence des routes nationales ; présence des barrages hydroélectriques, photovoltaïques et éoliennes ; présence de la Regideso et de la SNEL ; présence des marchés construits à Tshilenge, Tshinanu, Lukalaba, Miabi, Katende, Tshilunde, Tshibombo et Kabeya Kamuanga ; existence d'un cadre institutionnel et législatif national incitatif (plans stratégique national de développement, code d'investissement) ; existence du programme national de transformation agricole visant à moderniser les filières clés et à structurer des chaînes de valeurs agricoles (Fonds Social de la République) ; intérêt croissant pour la participation communautaire ; implication des leaders traditionnels et des communautés locales dans la gouvernance rurale.

Menaces : les érosions ; l'exode rural ; la baisse de la production agropastorale ; la baisse du pouvoir d'achat ; les conflits entre autorités provinciales et législatives créent un environnement incertain ; la pauvreté des ménages et la faiblesse de production agricole ; le manque d'investissements directs dans les infrastructures rurales (électricité, routes, stockage, conditionnement).

2.6. Défis et enjeux

2.6.1. Défis à relever au niveau de la province

Les défis à relever pour le Kasai-Oriental sont énormes au plan interne. Leur relèvement conditionne ainsi le développement de la Province.

Secteurs sociaux : l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'enseignement de base de qualité ; la protection des personnes vulnérables, la promotion du genre et la valorisation de la jeunesse, la culture et des arts.

Gouvernance : l'amélioration de la sécurité sur l'étendue de la province, la bonne distribution de la justice, l'amélioration du climat des affaires afin de faciliter l'afflux des investisseurs et la transparence dans la gestion des finances publiques de la province. Enfin, l'amélioration du cadre macro-économique.

Secteurs productifs : le développement des infrastructures agroindustrielles ; l'amélioration du climat des affaires pour l'essor du secteur de Commerce, Banques, Micro finances et assurances ; le développement du secteur touristique.

Infrastructures : (i) l'amélioration de l'accès à l'énergie à coût abordable ; (ii) la réhabilitation et la construction des infrastructures énergétiques et de transport ; (iii) la construction des infrastructures aéroportuaires ; (iv) l'extension de la couverture numérique de la province grâce à l'installation de la fibre optique.

Environnement : il s'agira de la protection de l'environnement contre la pollution, le déboisement et les érosions ainsi que de l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

2.6.2. Enjeux à conquérir au profit de la Province

Contrairement aux défis, les enjeux sont des pistes de solutions à conquérir à l'extérieur de la province pour répondre aux différents problèmes majeurs. Ainsi, pour la Lomami, les principaux sont :

- ✓ La mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'harmonisation de leurs interventions aux politiques de développement de la province ;
- ✓ Le plaidoyer auprès du Gouvernement central pour l'acheminement régulier des fonds destinés à la rétrocession et transferts destinés aux provinces tels que voté dans la Loi des finances de chaque année ;
- ✓ Le lobbying auprès des investisseurs tant nationaux qu'internationaux ainsi qu'auprès des filles et fils du terroir pour le financement de la construction des infrastructures de base ;
- ✓ La capitalisation efficiente du financement mobilisé par la diaspora Kasaienne.

Chapitre 3. VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIES

La vision nationale est traduite dans le PNSD suit : « **D'ici 2050, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, vaincre la pauvreté et instaurer la paix durable sur l'ensemble du territoire national** ». Dans cette même optique et dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations Est-Kasaïennes et de créer des richesses, la province entend :

“Amorcer sa relance économique et baliser de manière innovante son chemin d'émergence - axé sur le développement durable - par la mise en valeur et la capitalisation de ses potentiels (ressources naturelles) dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive, promouvant l'industrialisation et l'agriculture transitionnelle commerciale créatrice d'emploi et réductrice de la pauvreté, d'ici 2030”.

3.2. Objectifs Généraux

Ce PDP poursuit objectif :

- ✓ Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour atteindre le développement social ;
- ✓ Renforcer la bonne gouvernance et consolider la paix en restaurant l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la province ;
- ✓ Relancer les secteurs productifs pour l'accroissement des richesses ;
- ✓ Réhabiliter, moderniser, construire et entretenir les infrastructures de la Province ;
- ✓ Améliorer la protection de l'environnement, lutter contre le changement climatique et assurer le développement durable et équilibré.

Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel

Stratégie 1.1. Renforcement du système de l'éducation et de la formation

Objectif 1.1.1 : Améliorer le taux net de scolarisation et de fréquentation des apprenants dans les filières de la Formation Professionnelle à tous les niveaux

- Appui à l'organisation de la campagne d'inscription à l'école de tous les enfants en âge légal et orientation de ceux qui dépassent l'âge dans les centres de rattrapage scolaire et centre d'alphabétisation ;
- Sensibilisation des apprenants potentiels dans des milieux éducatifs et mass-médias ;
- Amélioration de la capacité d'accueil du système éducatif (Construction des salles de classe).
- Octroi de subventions aux établissements agréés d'enseignement du secteur privé pour désengorger les établissements publics pléthoriques ;
- Création des établissements de l'enseignement spécial au niveau des sous divisions ;
- Construction des latrines séparées (filles, garçons, hommes, femmes et personnes vivant avec handicap) et développement des points d'eau dans les établissements d'enseignement ;
- Maitriser les effectifs des apprenants et Etablissements de la Formation Professionnelle ;
- Collecte des effectifs et actualisation de la base des données statistiques trimestriellement ;
- Transmission de la base des données à la hiérarchie.

Objectif 1.1.2 : Développer un enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur, universitaire et la formation professionnelle de qualité

- Renforcement des capacités des inspecteurs, des enseignants et du personnel administratif sur les différents modules relatifs à l'enseignement (planification du système éducatif, méthodes actives participatives en lecture-écriture, maths/calcul et compétence de vie courante, réforme de SECOPE et sur des thématiques des nouvelles approches, utilisation de l'outil informatique);
- Dotation des établissements d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire en matériels et outils nécessaires (bibliothèques, laboratoires, ateliers, studio et cliniques universitaires) ;
- Equipement en matériels informatiques et mobiliers des bureaux des directions des écoles ;
- Dotation des centres de formation professionnelle en laboratoires et/ou ateliers dans les territoires et des EFP en curricula ;
- Organisation des stages de professionnalisation ;
- Création et appui des cantines scolaires dans toutes les écoles primaires publiques ;
- Mise en place d'une structure de production et de distribution des supports pédagogiques au niveau des Provinces éducationnelles
- Rajeunissement du personnel enseignant ;
- Equipement en bancs pupitres dans les écoles publiques ;
- Réhabilitation du personnel d'appoint dans les écoles ;
- Création et équipement des terrains sportifs dans les établissements de l'enseignement ;
- Dotation des établissements d'enseignement en trousse d'urgence.

Objectif 1.1.3 : Accroître l'accès, l'équité et la rétention dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

- Promotion (appui) d'écoles techniques et professionnelles ainsi que les centres d'apprentissage pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- Construction, réhabilitation et équipement des écoles techniques et professionnelles ainsi que les centres d'apprentissage pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- Equipement des infrastructures d'établissement à filières techniques et professionnelles ;
- Réhabilitation du bâtiment abritant les bureaux de la Direction Provinciale de la Formation Professionnelle ;
- Acquisition des terres agricoles pour de champs dans chacune de 7 sous-divisions rurales pour les pratiques professionnelles en agriculture et en filières apparentées.

Objectif 1.1.4 : Améliorer la gouvernance de sous-secteurs de l'éducation et de la Formation professionnelle à tous les niveaux

- Identification informatisée des établissements d'enseignement et de la formation professionnelle de la Province ;
- Réalisation de la carte d'implantation des établissements d'enseignement ;
- Acquisition d'un logiciel d'identification des élèves et installation d'un serveur central au niveau de la Direction Provinciale du SERNIE ;
- Promotion de la gestion plus efficace et équitable à tous les niveaux ;
- Construction et équipement des bureaux gestionnaires ;
- Dotation des moyens de déplacement aux gestionnaires et inspecteurs pour faciliter l'itinérance ;
- Appui aux campagnes de collecte des données statistiques pour disposer des indicateurs fiables ;
- Décentralisation du SIGE (service d'identification générale de l'éducation) par la construction et équipement de ses services à tous les niveaux ;
- Appui à l'organisation de la RAP (revue annuelle de performance.) ;

Objectif 1.1.5 : Maitriser les effectifs du personnel Administratif, Enseignant et Formateur des Etablissements de la Formation Professionnelle

- Appui au système de contrôle physique du personnel Administratif, Enseignant et Formateur ;
- Visite dans les coordinations des Etablissements de la Formation Professionnelle ;
- Sensibilisation des Formateurs à s'inscrire au Répertoire National des Formateurs de la Formation Professionnelle (RNFFP) ;

Stratégie 1.2. Amélioration des services de Santé, nutrition, VIH/SIDA et lutte contre toute forme d'épidémies et catastrophes

Objectif 1.2.1 : Construire et/ou réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires

- Construction/réhabilitation et équipement en kit de base les HGR et CS dans les 19 ZS ;
- Construction d'un laboratoire de santé publique ;
- Construction d'une deuxième usine de fabrication de l'oxygène au Kasai Oriental
- Dotation en kits informatiques à la DPS, Coordinations, Zones de santés et à l'IPS ;

- Construction et équipement d'un laboratoire provincial ;
- Relance des activités de la BIOPHARCO ;
- Recapitalisation de la Centrale d'Achat et de Distribution des Médicaments au KOR (CADMEKO);
- Dotation au moins 5 zones de santé en banques de sang ;
- Augmentation de nombre des frigos mortuaires ;
- Réhabilitation des dispensaires dans les établissements de l'enseignement.

Objectif 1.2.2 : Former les prestataires sanitaires en matière de prise en charge des maladies et approvisionner les structures sanitaires en médicaments et autres intrants

- Renforcement des capacités du personnel de santé ;
- Approvisionnement des Etablissements des soins de santé (ESS) en médicaments essentiels y compris les intrants de diagnostic et les kits d'urgents (le plan de contingence tout risque)
- Approvisionnement des Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Intensives (UNTI) et Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire (UNTA) en intrants nutritionnels ;
- Encadrement clinique des prestataires ;
- Formation des cliniciens spécialistes : en médecine interne, pédiatrie, chirurgie, gynécologie-obstétrique, dermatologie, ophtalmologie, dentisterie, neuropsychiatrie, radiodiagnostic, etc.
- Formation des spécialistes en santé publique ;
- Formation des enseignants sur l'administration des premiers soins aux enfants.
- Intégration des vaccins contre les Maladies Hydriques, le paludisme et la rubéole dans le calendrier vaccinal

Objectif 1.2.3 : Assurer une bonne gouvernance du secteur de la santé publique

- Versement des frais de fonctionnement à la DPS, Coordinations, Zones de santés et à l'IPS ;
- Dotation des structures sanitaires en matériels roulant (véhicules 4X4, ambulances et motos tout terrain) pour faciliter l'évacuation des malades et le suivi des activités de terrain.

Stratégie 1.3. Amélioration de la protection sociale

Objectif 1.3.1 : Promouvoir les droits fondamentaux et Assurer une assistance aux groupes vulnérables et défavorisés

- Appui aux centres d'hébergement des personnes vulnérables ;
- Amélioration de l'accès des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) aux services sociaux de base (Référencement des cas) ;
- Identification des besoins et prise en charge holistique (totale et globale) des personnes vulnérables (EOV, PTA, PVH, réfugiés, déplacés...) ;
- Renforcement des mécanismes de coordination des OEV dans les entités administratives de la province ;
- Dotation des centres d'hébergement en produits de premiers soins et des matériels de consultation ;
- La dotation des matériels de formation pour les CRS ;
- Dotation en moyen de transport aux agents de la Division pour faciliter l'itinérance.

Objectif 1.3.2 : Renforcer les capacités du personnel en charge de la protection sociale des groupes vulnérables

- Formation des leaders des groupes vulnérables et marginalisés dans les techniques de mobilisation de fonds et de gestion des projets générateurs de revenus dans les ETD ;
- Renforcement des capacités des cadres et agents de la Division des Affaires Sociales, des agents sociaux des services techniques et des assistants sociaux.

Objectif 1.3.3 : Construire et/ou Réhabiliter les infrastructures Sociales en faveur des groupes vulnérables

- Construction et équipement d'un bâtiment devant abriter la Division Provinciale des Affaires Sociales ;
- Construction et équipement des centres d'hébergement public, au moins 1 dans chacune de 5 communes de la Ville de Mbuji-Mayi et 1 au sein de chaque territoire ;
- Erection et équipement des Centres d'apprentissage professionnel ;
- Construction et équipement des Centres de Rattrapage Scolaire dans les communes et territoires ;
- Construction et équipement des Centres d'Actions Sociales et de réinsertion professionnelle des jeunes désœuvrés en ville et dans les territoires ;
- Construction et équipement des bureaux pour le Centre de promotion sociale ;
- Construction et équipement des hospices des vieillards et maisons d'hébergement ;
- Construction et équipement des centres d'alphabétisation : au moins 1 dans chacune de 5 communes de la Ville de Mbuji-Mayi et 1 au sein de chaque territoire.
- Construction et équipement des pompes funèbres.

Objectif 1.3.4 : Mettre en place un système performant de protection sociale

- Mise en place du système d'alerte, de mécanisme de sensibilisation et d'information face aux catastrophes et autres calamités.

Stratégie 1.4 : Prévenir les violences basées sur le genre

Objectif 1.4.1 : Améliorer le statut socio-économique de la femme en réduisant toutes les barrières pour son autonomisation

- Mise en œuvre de la R1325 ;
- Effectuer l'audit genre ;
- Construction et équipement de 5 Maisons de la Femme dans les territoires ;
- Appui à l'alphabétisation des femmes ;
- Appui en intrants pour soutenir les activités économiques génératrices des revenus pour les femmes ;
- Organisation des séances d'apprentissage des techniques de transformation et conservation divers produits agricoles ;
- Création et implantation de cliniques juridiques genre dans les 5 territoires.

Objectif 1.4.2 : Renforcer la cohésion familiale et protéger les droits de l'enfant.

- Amélioration du processus éducatif des enfants et des jeunes à travers un appui aux structures d'encadrement et de sensibilisation ;
- Contribution à l'amélioration du dispositif sécuritaire et de protection des populations en vue de réduire l'impact négatif des VBG dans la Province ;
- Contribution à amélioration de la PEC holistique des VBG dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration de l'accès des SVS au service de la justice et à la lutte contre l'impunité des auteurs dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration du système de Collecte de données VBG ;
- Coordination des interventions VBG et suivi des activités dans la Province.
- Vulgarisation du Code de famille révisé ;
- Création des centres d'écoute et d'accueil sécurisé des femmes et filles dans les 5 territoires et la ville de Mbuji-Mayi.

Stratégie 1.5. Promotion de la jeunesse, des sports et Loisirs

Objectif 1.5.1 : Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures du secteur de la Jeunesse, des sports et loisirs

- Réhabilitation des 2 stades KASHALA BONZOLA et TSHIKISHA
- Construction d'un centre médico-sportif à Mbuji-Mayi pour les examens des athlètes et leurs encadreurs techniques ;
- Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières pour la promotion des sports pour tous et inclusifs ;
- Construction et équipement des infrastructures sportives dans les territoires ;
- Création des écoles ou académies sportives des jeunes en province ;
- Appui aux activités sportives des jeunes (en vue de créer une pépinière de talents de la province) ;
- Construction d'un stadium pour les différentes disciplines sportives existantes entre autres : le basket-ball, la boxe, le judo, le taekwondo, kyokushin, etc. ;
- Mise en place d'un magasin d'approvisionnement des équipements et matériels sportifs au chef-lieu de la Province ;
- Acquisition d'au moins deux rings démontables à dimensions olympiques et d'au moins trois tatamis pour les Arts-martiaux ;
- Construction et équipement des Centres de Formation Professionnelle (CFP), Centre d'Apprentissage Professionnel "CAP" et Maison d'Apprentissage Professionnelles "MAP" pour les jeunes dans les territoires ;
- Création par territoire d'un centre de réinsertion sociale, professionnel des jeunes « CRSPJ » .

Objectif 1.5.2 : Mettre en place un partenariat provincial constructif pour l'employabilité de la jeunesse

- Valorisation de l'expertise des jeunes par la création d'un fonds pour la promotion de l'Entrepreneuriat ;
- Vulgarisation des modalités d'accès au fonds pour la promotion de l'Entrepreneuriat ;
- Formation du noyau des formateurs des corps des assistants et des éducateurs sociaux, des conseillers d'orientation sociale et professionnelle, des formateurs, des services de foyer, de service culturel et sanitaire ;
- Organisation des campagnes sur la culture de la paix, la résolution pacifique des conflits en milieu des jeunes et la cohésion sociale et les questions liées à la sexualité ;
- Appui aux associations et mouvements des jeunes de la Province ;
- Développement d'un mécanisme d'échange d'informations et d'expérience avec les jeunes dans les territoires ;
- Relance des activités du centre agricole pilote provincial des jeunes de Bipemba (42 hectares)
- Appui à l'exploitation du terrain de 6 ha appartenant à la jeunesse dans le secteur de MULENDA à Lupatapata pour la culture maraîchère ;
- Renforcement des capacités du personnel de la Division et des encadreurs des jeunes sur les différents textes légaux régissant la jeunesse surtout dans leurs attitudes actives et des pairs éducateurs dans les différentes thématiques ;
- L'acquisition des terrains des loisirs des jeunes à travers chaque commune et territoire ainsi que pour le conseil provincial de la jeunesse (CPJ) sur la ville de Mbujimayi ;
- Dotation et équipements du conseil provincial de la jeunesse de ses propres installations et matériels appropriés (mobiliers et kits informatiques) ;
- La construction d'un centre d'écoute et d'information conviviale des adolescents (CEICA) à travers chaque commune et territoires ;
- Accompagnement des jeunes désœuvrés dans la campagne de formations techniques des métiers.

Objectif 1.5.3 : Assurer une bonne gouvernance du secteur des sports et loisirs

- Vulgarisation des instructions relatives aux activités sportives surtout l'arrêté interministériel N°057 de 1977 portant répression des actes de violence dans les installations sportives en RDC ; (organisation des campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation de la communauté pour sauvegarder le patrimoine public) ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues des états généraux de MBUELA LODJE à KISANTU.

Stratégie 1.6. Promotion de l'emploi

Objectif 1.6.1 : Promouvoir le plein emploi productif et la prévoyance sociale

- Construction et équipement du bâtiment de l'emploi (ONEM, Division de travail, Division de prévoyance sociale, Division de l'inspection) ;
- Octroi des frais de fonctionnement ;
- Appui à l'élaboration de job description de chaque service ;

- Appui à la formation des cadres de chaque service en gestion axée sur les résultats (GAR)
- Renforcement des capacités du personnel attaché au Ministère et Divisions de l'emploi, travail et de la prévoyance sociale ;
- Sensibilisation et vulgarisation de la législation en matière du travail et de la prévoyance sociale (SMIG, la loi organique n°17.002 du 08 Février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité et le régime général de la sécurité sociale) ;
- Organisation des Campagnes pour la conversion des activités informelles aux activités formelles;
- Relance du secteur agro-pastoral, minier et des entreprises en difficultés ;
- Amélioration des conditions d'accès à l'emploi ;
- Renforcement du système de formation professionnelle et de l'organisation du marché de travail;
- Appui logistique des activités des Divisions provinciales (équipement et outil informatique) ;
- Octroi des fonds pour la célébration des journées internationales du travail.

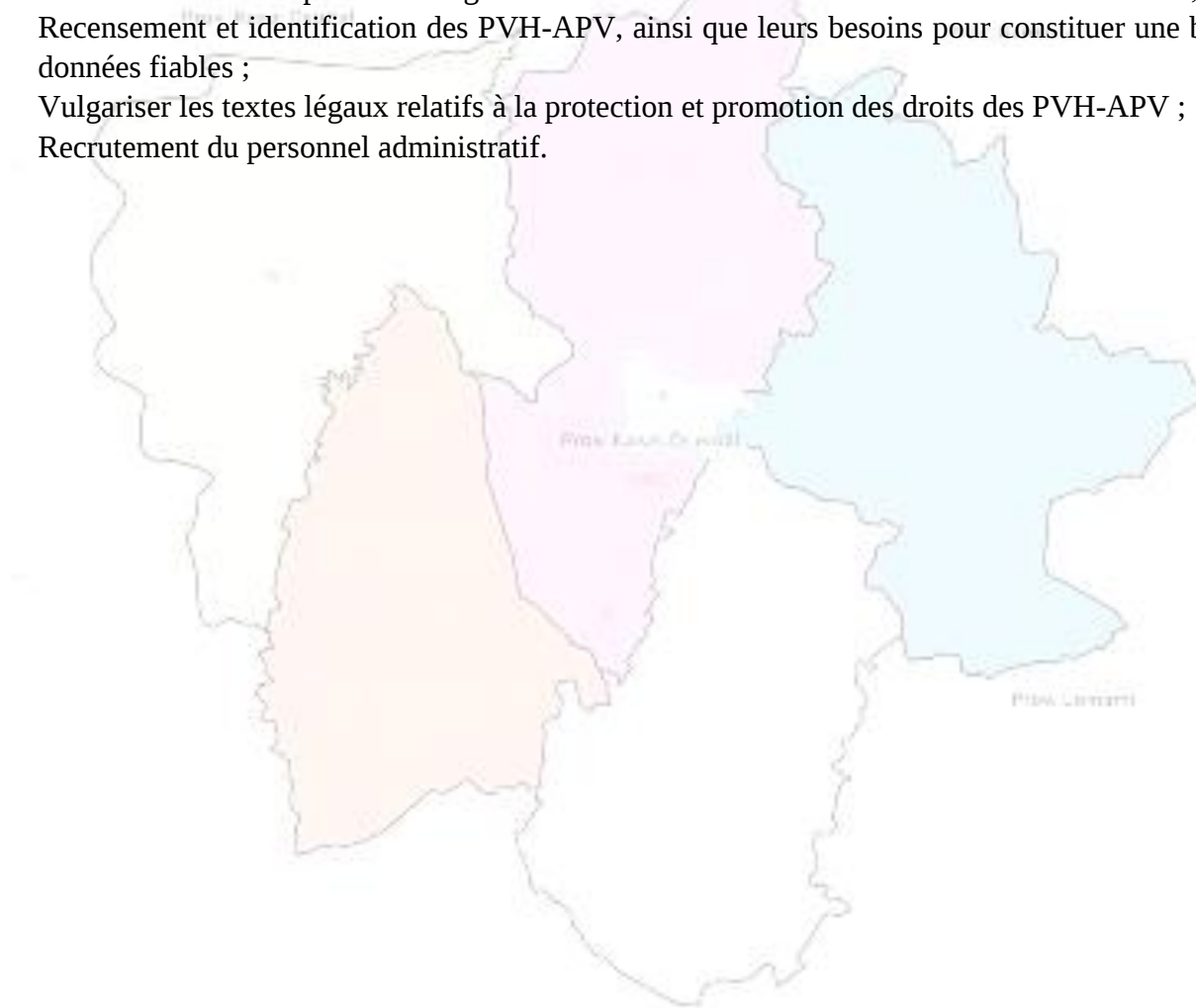
Stratégie 1.7. Promotion des actions humanitaires et personnes vivant avec handicaps et autres personnes vulnérables

Objectif 1.7.1 : Promouvoir les droits des sinistrés et victimes de toutes calamités

- Recensement des sinistrés, victimes des différentes calamités et identification de leurs besoins ;
- Appui technique et réinsertion socio-économique des personnes déplacées ;
- Formation professionnelle des personnes déplacées ;
- Accompagnement judiciaire des personnes déplacées (victimes des différentes violences) ;
- Vulgarisation des textes légaux et lois relatifs aux problèmes ou questions humanitaires et à leur protection ;
- Prise en charge holistique des personnes déplacées ;
- Promotion des droits des personnes déplacées et la prise en charge de leurs enfants ;
- Redynamisation du cadre de concertation humanitaire provincial ;
- Construction et équipement des infrastructures adéquates pouvant abriter la Division Provinciale des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ;
- La construction d'un nouveau site des déplacés à Bena Ntumba.
- Réhabilitation de site Kansampuila (Tshilenge) et
- Construction des nouveaux sites d'hébergement des déplacés internes, rapatriés, refoulés, réfugiés et les retournés dans d'autres contrées de la Province ;
- Dotation d'un moyen de transport pour faciliter l'itinérance ;
- Renforcement des capacités des acteurs humanitaires par la formation des agents sociaux des services techniques ;
- Appuyer les journées internationales dédiées aux personnes vulnérables (Ex : le 19 août journée mondiale de l'aide humanitaire, etc.).

Objectif 1.7.2 : Promouvoir et protéger les droits des PVH – APV

- Acquisition de terrains dans chaque commune et territoire pour la construction des centres de formation spécialisées et des écoles spécialisées des enfants vivant avec handicap et autres personnes vulnérables ;
- Construction des centres de formation spécialisées des PVH-APV ;
- Dotation des équipements de travail et des outils informatiques ;
- Formation des assistants sociaux ;
- Prise en charge holistique des assistants sociaux et des aidants ;
- Renforcement des capacités des agents et cadres de la Division Provinciale des PVH-APV ;
- Recensement et identification des PVH-APV, ainsi que leurs besoins pour constituer une base des données fiables ;
- Vulgariser les textes légaux relatifs à la protection et promotion des droits des PVH-APV ;
- Recrutement du personnel administratif.



Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix

Stratégie 2.1. Renforcement de la Gouvernance politique et sécuritaire

Objectif 2.1.1 : Améliorer la gouvernance provinciale et locale

- Appui technique et financier pour la tenue régulière du Conseil Provincial de Développement (CPD) ;
- Installation et opérationnalisation des Comités Locaux de Développement ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de lois et des textes réglementaires relatifs à la gouvernance provinciale et locale et sur la consolidation de la paix, renforcement de la cohésion sociale ;
- Création d'un cadre de concertation entre l'Assemblée Provinciale, l'exécutif provincial et la société civile ;
- Organisation du Forum des PTF et des investisseurs privés pour la mobilisation des ressources ;
- Organisation des ateliers de renforcement de capacités et opérationnalisation du Comité consultatif de règlements de conflits des pouvoirs coutumiers (CCRCC) avec les caravanes de la paix ;
- Construction des bâtiments pour les institutions provinciales (Assemblée Provinciale, les ministères provinciaux) et locales (ville, communes, secteurs et chefferie).

Objectif 2.1.2 : Renforcer les capacités de gestion du développement provincial et local

- Formation et recyclage des cadres et agents du Ministère Provincial du Plan et des Divisions Provinciales du Plan, du budget, des finances, de la Décentralisation et du Développement rural, etc. ;
- Renforcement des capacités du personnel des organes de passation des marchés publics et des gestionnaires des crédits ;
- Renforcement des capacités des services producteurs de statistiques et de planification au niveau de la Province ;
- Renforcement des capacités des services de la chaîne de dépenses et de recettes ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

Objectif 2.1.3 : Améliorer la sécurité intérieure et au niveau des limites inter provinciales

- Sensibilisation des autorités politico administrative (APA), de la population et des agents de services de sécurité sur les questions foncières et respect des limites territoriales ;
- Construction et équipement de postes de Police de proximité dans les ETD ;
- Organisation d'un cadre provincial de dialogue tripartite (Institutions provinciales, Territoriale et Société Civile) sur la cohésion sociale ;
- Plaidoyer pour la mise à niveau des auxiliaires de justice (OPJ et APJ) ;
- Redynamisation du cadre de coopération interprovinciale.

Stratégie 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire

Objectif 2.2.1 : Améliorer la qualité du service public

- Formation permanente des cadres et agents des services provinciaux ;
- Formation/recyclage des Autorités Politico Administratives, judiciaires et coutumières à tous les niveaux.

Objectif 2.2.2 : Accélérer l'installation de l'Administration Publique Provinciale

- Construction de 2 bâtiments administratifs modernes à Mbujimayi (fonction publique provinciale et services déconcentrés), en disponibilisant des espaces ;
- Construction et équipement d'un Hôtel du Gouvernement ;
- Construction et équipement résidences modernes du Gouverneur, Vice-Gouverneur et Ministres provinciaux ;
- Mise en place des reformes pour l'opérationnalisation de la Fonction Publique Provinciale ;
- Mise en place effective de la Fonction Publique provinciale.

Objectif 2.2.3 : Renforcer l'indépendance de la justice et améliorer l'environnement juridique

- Mettre en place les mécanismes efficaces de lutte contre la corruption ;
- Garantir la transparence dans les procédures judiciaires ;
- Améliorer les conditions de vies des magistrats ;
- Construction et équipement des bâtiments pour des tribunaux de travail et tribunaux pour enfants dans les 5 territoires ;
- Construction des établissements de garde et d'éducation de l'état dans la Ville de Mbujimayi et dans les 5 territoires ;
- Construction et équipement du Tribunal de Grande instance et des Tribunaux de paix dans les 5 territoires ;
- Construction et réhabilitation des fosses septiques et puits perdus à la prison centrale de Mbujimayi ;
- Développement des fermes pénitentiaires et des centres de réinsertion.

Objectif 2.2.4 : Promouvoir les droits et libertés du citoyen

- Construction des centres des métiers pour la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi ;
- Renforcement des capacités des Organisations en droits de l'Homme ;
- Vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs aux droits et libertés fondamentales à travers la Province.

Stratégie 2.3 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière

Objectif 2.3.1 : Promouvoir le cadre macroéconomique provincial

- Redynamisation de la cellule provinciale du Cadrage macroéconomique et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme en sigle CDMT ;
- Mise en place du système provincial de collecte et d'analyse des statistiques économiques et les publier ;
- Redynamiser le cadre de concertation économique provinciale entre le Gouvernement Provinciale, le secteur privé et la société civile ;
- Elaboration de la politique économique de la province.

Objectif 2.3.2 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales

- Acquisition d'un logiciel de gestion des finances publiques provinciales ;
- Poursuite du renforcement de capacités des cadres et agents de la DGRKOR et de la DPCMP (Direction Provinciale de Contrôle de Marchés Publics) ;
- Encadrement du processus de recrutement des agents de la DGRKOR ;
- Opérationnalisation de la Fonction Publique Provinciale ;
- Opérationnalisation des mécanismes de gestion des recettes d'intérêt commun entre services d'assiettes et la DGRKOR ; entre la province et les ETD ; entre la ville et les communes ;
- Renforcement de contrôle interne et d'audit de finances publiques.

Objectif 2.3.3 : Améliorer le climat des affaires

- Appui technique et financier de la Cellule Provinciale d'amélioration du climat des affaires et d'investissement ;
- Mise en œuvre effective du plan de la cellule d'amélioration du climat des affaires ;
- Consolidation de la cohésion provinciale en vue de faciliter les investissements tant publics que privés ;
- Promotion de l'accès au financement des PMI et PME ;
- Renforcement des mesures de contrôle de prix sur le marché.

Objectif 2.3.4 : Renforcer les capacités provinciales de collecte d'impôts et d'autres recettes

- Formation et recyclage des cadres et agents de l'administration provinciale des finances ;
- Digitalisation et sécurisation du système de collecte des impôts, taxes et redevances de la Province ;
- Mise à jour régulière du répertoire des assujettis ;
- Organisation des campagnes d'éducation au civisme fiscal ;
- Numérisation du cadastre et services fonciers ;
- Installation de l'Antenne du Cadastre minier ;
- Mise en place d'une politique fiscale ;
- La digitalisation et sécurisation du système et imprimés des valeurs.

Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie

Stratégie 3.1. Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage

Objectif 3.1.1 : Promouvoir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité dans la province

- Acquisition de 150 tracteurs pouvant labourer annuellement au moins **15.000** ha et renforcer leur gestion de façon rigoureuse ;
- Renforcement de la capacité d'encadrement technique sur terrain (motos, vélos, carburant, etc.) des encadreurs (inspecteurs du territoire, agronome de secteur et des moniteurs agricoles dans le groupement) ;
- Renforcement de capacité des paysans en techniques culturales, sur la gestion post-récolte et assurer la transformation des produits agricoles ;
- Favoriser l'exploitation des cultures industrielles (le caféier, le cacaoyer, le palmier à huile et les arbres fruitiers) ;
- Développement de l'agro foresterie ayant pour vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois de chauffe en province ;
- Lutter contre la déforestation et la dégradation environnementale ;
- Acquisition de 500 paires de bœufs pour la promotion de la traction bovine ;
- Construction des entrepôts pour le stockage des produits des récoltes dans les bassins de production ;
- Augmentation de la production des semences des cultures vivrières et matériels des cultures pérennes ;
- Construction des magasins de stockage des semences dans les bassins de production ;
- Mise en œuvre de la politique hydroagricole et irrigation pour la production tout au long de l'année ;
- Promotion des cultures maraîchères dans la province ;
- Actualiser la cartographie des terres arables dans toute la province.

Objectif 3.1.2 : Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création des emplois

- Favoriser la création des coopératives agricoles ;
- Renforcement des coopératives agricoles existantes ;
- Création des industries agroalimentaires et amélioration du climat des affaires ;
- Structuration du système de production (s'organiser en filière de producteurs) ;
- Facilitation de l'accès aux crédits agricoles.

Objectif 3.1.3 : Augmenter la production végétale, animale et piscicole

- Production de 500 hectares de maïs et soja destinés à l'élevage des bétails, volailles et poissons ;
- Installation d'une provenderie des volailles, bétails et poissons ;

- Construction d'un centre d'alevinage et annexes (centre d'accueil de formation, éclosionerie et entrepôts) ;
- Prévention et traitement des maladies animales par l'installation des pharmacies vétérinaires dans chaque territoire accompagné d'un laboratoire vétérinaire provincial ;
- Formation des formateurs en gestion zoo sanitaire gros bétails, petits bétails, volailles et pisciculture ;
- Installation d'une chaîne de froid vétérinaire provinciale avec kits solaires pour la conservation des vaccins et autres produits biologiques ;
- Construction des bureaux administratifs dans la ville de Mbujimayi et dans les 5 territoires, cliniques vétérinaires, abattoirs et annexes ;
- Réhabilitation de l'abattoir moderne publique de Mbujimayi ;
- Installation des sites devant abriter les magasins d'intrants de pêche et aquaculture en Province dans la perspective de l'installation de l'office national de pêche et aquaculture ;
- Mini programme d'installation des fermes pilotes des bovins viandeux, vaches laitières, petits bétails (caprins et ovins), volailles, porcs et pisciculture ;
- Installation des centres de pêche et leur équipement (chaînes de froid, pirogues motorisées et matériels de pêche) ;
- Renforcement de capacité des pêcheurs en technique et technologie de pêche ;
- Remise à niveau institutionnel et technique des pêcheurs du Kasai oriental ;
- Redynamisation des fermes avicoles (DAIPN Lukelenge) ;
- Renforcement de capacité des éleveurs privés en techniques modernes d'élevage (bovins, porcs, caprins et volailles), pisciculture et en intrants ;
- Renforcement des capacités entrepreneuriales des EPMEA œuvrant dans l'agriculture et l'élevage ;
- Repeuplement en bovins des anciennes sections de la ferme SEC KAMBAYI (notamment section Mutokoyi et Mudibankatshia).

Stratégie 3.2. Développement du secteur minier

Objectif 3.2.1 : Développer et rendre compétitif l'industrie minière

- Appui à l'encadrement du secteur minier (professionnalisation du secteur artisanal, appui aux coopératives minières, appui à la transformation locale des produits miniers) ;
- Actualisation de la cartographie minière de la Province ;
- Création des centres d'enfouissement de déchets miniers ;
- Promotion du partenariat public- privé ;
- Promotion de l'atlas minier ;
- Promotion des études de certification de minerais ;
- Sensibilisation des opérateurs miniers sur le civisme fiscal (exécution à plus de 50% à travers des ateliers avec ITIE, ENCORE,) ;
- Viabilisation des sites miniers qualifiés et validés pour une meilleure productivité ;
- Instauration des zones d'exploitation artisanale ;
- Vulgarisation de la loi minière.

Stratégie 3.3. Développement du secteur industriel

Objectif 3.3.1 : Améliorer la gouvernance du secteur

- Renforcement des capacités du personnel du ministère provincial de l'industrie et de la division provinciale de l'Industrie sur les mécanismes d'encadrement techniques ;
- Appui aux micros, petites et moyennes industries ;
- Elaboration d'une politique provinciale d'approvisionnement en matières premières.

Objectif 3.3.2 : Développer les infrastructures à même de soutenir l'industrialisation de la Province

- Développement des projets intégrateurs (barrage hydroélectrique de Katende et soutirage du courant sur la ligne Inga-Kolwezi à Tshimbulu dans le Kasai Central) ;
- Renforcer le mécanisme d'accompagnement avec la société ONYO dans le cadre du partenariat public-privé ;
- Réhabilitation et construction des centrales hydroélectriques en Province (Tshala, Tubi tubidi, centre photovoltaïque de Tshipuka et Tshibila (Bibanga) ;
- Soutien à l'implantation des industries à forte potentialité en main d'œuvre locale ;
- Appui aux travaux de construction de la terminale SNCC à Lukelenge.

Objectif 3.3.3 : Elargir la chaîne de transformation des matières premières localement

- Implantation des usines de transformation et de conservation des produits agricoles (minoteries de la MIBA et Nkuadi) ;
- Faciliter l'accès au crédit aux industries de transformation locales.

Stratégie 3.4. Développement du Commerce, EPMEA, Banques, Micro finances et Assurances

Objectif 3.4.1 : Réduire les tracasseries administratives et fiscales

- Vulgarisation des textes légaux (affichage des taux de taxes et impôts dans des bureaux des services d'assiettes, médias et ateliers de sensibilisation) ;
- Formation du personnel de la Division des EPMEA en techniques d'encadrement et de promotion des EPMEA ;
- Dotation d'outils de travail adaptés à la technologie numérique (ordinateurs, tablettes, etc. équipés de logiciels adéquats) à la Division de l'EPMEA.

Objectif 3.4.2 : Développer le commerce et attirer les investisseurs ou entrepreneurs

- Identification des opérateurs économiques et entrepreneurs (FEC, divisions du commerce et EPMEA) ;
- Faciliter l'accès au crédit aux opérateurs économiques et entrepreneurs ;
- Construction d'un grand marché moderne dans la ville pour renforcer l'économie locale ;
- Assainissement du climat des affaires pour attirer les investisseurs et favoriser les nouvelles initiatives de développement en province.

Stratégie 3.5 : Promotion de la culture et arts

Objectif 3.5.1 : Construire et équiper les infrastructures culturelles

- Construire et équiper des infrastructures culturelles et administratives dans la ville et les territoires ;
- Construction des centres culturels, un institut de Beaux-Arts, musée et bibliothèques publiques au niveau provincial ;
- Construction d'un dépôt désarchives.

Objectif 3.5.2 : Former les cadres, agents et partenaires de la culture et des arts

- Renforcement des capacités des cadres, agents et partenaires de la culture et des arts.

Objectif 3.5.1 : Promouvoir les activités culturelles et les patrimoines culturels, matériels et immatériels de la province

- Sensibilisation et promotion des patrimoines comme stratégies de protection des patrimoines culturels ;
- Appui et promotion des activités culturelles et artistiques dans la ville et dans les Territoires ;
- Atelier de capitalisation des actions du gouvernement ;
- Atelier sur l'archivage des notes de capitalisation des programmes de développement (partenaires techniques et financiers) ;
- Formation des archivistes dans les institutions publiques, services administratifs et secteurs privés.

Stratégie 3.6. Relance du Tourisme

Objectif 3.6.1 : Renforcer le cadre institutionnel

- Création d'une Agence Provinciale de tourisme ;
- Campagne de vulgarisation et de promotion du tourisme.

Objectif 3.6.2 : Promouvoir le commerce touristique et la création de l'emploi

- Exploration des nouveaux sites touristiques ;
- Renforcement des moyens (humains, logistiques et financiers) pour garantir la propreté des sites touristiques et faciliter l'accès à ces sites ;
- Appui au développement touristique des lacs Lomba, Ndinga, Munkamba et Fwa ;
- Aménagement des sites touristiques ;
- Construction d'un centre récréatif, type STN (site touristique de Nselé) à Mbujimayi.

Objectif 3.6.3 : Cultiver un tourisme durable

- Création de nouveaux espaces verts, parcs et jardins botaniques ;
- Construction du bâtiment de la Division provinciale du tourisme.

Stratégie 3.7. Développement du secteur des hydrocarbures

Objectif 3.7.1 : Développer les infrastructures du secteur

- Création des centres de stockage et distribution du carburant ;
- Vulgarisation des textes légaux auprès de tous les intervenants du secteur ;
- Etude prospective d'hydrocarbures.

Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures

Stratégie 4.1. Développement des Infrastructures de Transports

Objectif 4.1.1: Assurer la mobilité des personnes et des biens et maintenir en état de praticabilité le réseau de transports

- Construction et équipement d'un garage provincial ;
- Construction de et réhabilitation 43km de la voirie primaire urbaine et entamer les voiries secondaires ;
- Redynamisation de la Commission Provinciale routière (CPR) ;
- Elaboration et mise à jour des données SIG (Système d'information géographique) infrastructures ;
- Rédaction d'un plan directeur d'assainissement et définition des méthodes de lutte contre les érosions ;
- Construction et réhabilitation des bâtiments admiratifs ;
- Installation des unités de concassage à Mbujimayi ;
- Appui aux travaux d'achèvement de la terminale de la SNCC à Lukelenge ;
- Construction des arrêts et abris des passagers des bus ;
- Création des centres de contrôle technique de l'Etat ;
- Réhabilitation et installation des panneaux de signalisation, feux de signalisation routière et marquage au sol.

Stratégie 4.2. Développement du secteur énergétique

Objectif 4.2.1 : Améliorer le taux de desserte en eau et en électricité

- Aménager les érosions qui attaquent la ligne de transport haute tension de l'énergie électrique de Tubi Tubidi vers Mbujimayi ;
- Interconnecter la centrale hydroélectrique de MOVO-NKATSHIA à la sous station de TSHIBUE ;
- Mener un Plaidoyer pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de TSHIALA ;
- Renforcer l'éclairage public dans la ville ;
- Mener un Plaidoyer pour la relance des travaux de construction de la centrale Photovoltaïque de TSHIPUKA ;
- Créer un Cadre de Concertation Provincial dans le secteur d'électricité ;

- Acquérir un terrain pouvant servir d'installation de sous station du courant de la Centrale Hydroélectrique de KATENDE à Mbujimayi ;
- Mener un plaidoyer pour la construction de la centrale hydroélectrique de TSHIBASA et TUBITUBIDI 2 ;
- Organiser le suivi des travaux de construction des centrales photovoltaïques dans les milieux ruraux et péri-urbain exécutés par ANSER ;
- Extension des réseaux d'approvisionnement en électricité ;
- Organiser les séances de sensibilisation de la population sur la conservation et la protection des ouvrages en électricité ;
- Construire les ouvrages d'eau potable dans les milieux ruraux ;
- Redynamiser le cadre de concertation dans le secteur de l'eau ;
- Construire une usine de fabrication de chlore ;
- Organiser les séances de sensibilisation de la population sur la conservation et la protection des ouvrages d'eau ;
- Extension des réseaux d'approvisionnement en eau ;
- Appui au projet d'approvisionnement de mini-réseaux autonomes de Mbuji-Mayi.

Stratégie 4.3. Développement du numérique

Objectif 4.3.1 : Assurer la couverture médiatique et de former des cadres

- Recyclage et formation des professionnels de la communication et des médias ;
- Renforcement des capacités des opérateurs du secteur ;
- Equipement en matériels spécifiques adéquat à la nouvelle technologie.

Objectif 4.3.2 : Assurer la couverture en PTNTIC

- Equipement de la province en NTIC ;
- Recyclage et formation du personnel des PTNTIC en NTIC ;
- Construction des bâtiments abritant les services des PTNTIC dans les territoires ;
- Appui à l'opérationnalisation de la fibre optique.

Stratégie 4.4. Développement de l'urbanisation et de l'habitat

Objectif 4.4.1 : Faire de l'urbanisme un service efficace au profit de la Province

- Elaboration des plans locaux et particuliers d'urbanisation des quartiers, des communes et des territoires ;
- Application stricte de la loi sur le lotissement ;
- Actualisation et vulgarisation du plan directeur urbanistique de la ville ;
- Redynamisation de la commission provinciale de lotissement ;
- Création d'un corps des OPJ ;
- Renforcement des capacités du personnel de la Division de l'urbanisme ;
- Equipement des services de l'urbanisme en matériels opérationnels.

Objectif 4.4.2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur de l'habitat

- Renforcement des capacités du personnel de la Division de l'habitat ;
- Elaboration d'une politique sectorielle de l'habitat ;
- Acquisition des titres de propriétés dans différents domaines public de l'Etat en vue de leur sécurisation.

Objectif 4.4.3 : Construire les logements sociaux à travers la ville et la province dans le but de lutter contre la carence en logement de la population la plus démunie

- Etude d'identification des besoins en logement ;
- Construction des maisons à caractère social ;
- Sensibilisation de la population à éviter la spoliation des terrains de l'Etat ;
- Réhabilitation des maisons de l'Etat qui sont dans un état de délabrement très avancé ;
- Suppression des lotissements anarchiques défavorisant une bonne habitation de la population ;
- Renforcement de l'autorité de l'Etat.

Objectif 4.4.4 : Eriger des immeubles du domaine privé pour le logement des fonctionnaires et agents de l'Etat

- Construction des maisons du domaine privé de la Province ;
- Création des banques de l'habitat ;
- Facilitation de l'accès aux crédits bancaires de la population pour la construction des maisons durables.

Stratégie 4.5. Aménagement du territoire

Objectif 4.5.1: Protéger et moderniser le patrimoine immobilier de l'Etat

- Numérisation et Sécurisation des titres immobiliers de l'Etat ;
- Elaboration du plan d'aménagement des territoires ;
- Informatisation des services fonciers et des titres immobiliers ;
- Inventaire et établissement des titres immobiliers de l'Etat ;
- Renforcement des capacités des agents de la division de l'aménagement du territoire et ceux de l'administration foncière ;
- Construire et équiper les bureaux du cadastre et titres immobiliers dans chaque circonscription foncière (Mbujimayi, Miabi et Tshilengue) ;
- Construire et équiper les bureaux de la Division de l'Aménagement du territoire dans la Ville de Mbujimayi et dans les différents territoires ;
- Doter aux agents de la Division de l'aménagement du Territoire et ceux de l'administration foncière du matériel technique approprié.

Pilier 5 : Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibré

Stratégie 5.1. Protection de l'Environnement et Développement Durable

Objectif 5.1.1 : S'adapter et atténuer les effets des réchauffements climatiques

- Accompagnement des initiatives locales de boisement, reboisement, restauration des écosystèmes et agroforesterie de la province du Kasai-Oriental ;
- Accélération des réformes forestières, foncières, et d'aménagement du territoire pour contribuer de manière efficace à la lutte contre la pauvreté.

Stratégie 5.2. Amélioration des services d'hygiène et assainissement

Objectif 5.2.1 : Contribuer à améliorer l'accès de la population aux services et infrastructures d'assainissement adéquats et réduire sensiblement le taux de pollution environnementale ;

- Appui aux initiatives d'entrepreneuriat environnemental (fabrication des emballages bio dégradables) ;
- Aménagement du réseau d'assainissement dans la ville et les territoires ;
- Vulgarisation des textes légaux sur la fonctionnalité des brigades d'assainissement (PoNA, Programme stratégique d'assainissement, ...) ;
- Redynamisation des brigades d'assainissement ;
- Approvisionnement en intrants de désinfection, désinsectisation et dératisation ;
- Construction des dépotoirs de transit et définitif dans des communes urbaines et rurales de la province ;
- Formation et équipement des brigades d'assainissement en matériels et outils de travail ;
- Promotion de l'économie circulaire (recyclage, valorisation, réutilisation et compostage) ;
- La mise en œuvre et l'opérationnalisation d'une base des données des statistiques Environnementales, forestières et de changements climatiques ;
- La mise en œuvre des check points de suivi bois-énergie dans toutes les entrées stratégiques de la Province ;
- La mise œuvre d'un projet de reboisement pour dans le but de lutter contre le réchauffement climatique ;
- Installation des stations des eaux usées et de boues de vidange en province ;
- Appui aux brigades d'assainissement pour la promotion de la gestion des déchets au niveau urbain et rural ;
- Sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement ;
- Renforcement des capacités humaines et techniques de la coordination Provinciale de l'Environnement développement durable et nouvelle Economie du Climat.

Stratégie 5.3. Développement rural

Objectif 5.3.1 : Lutte antiérosive

- Etudes hydro géomorphologiques ;
- Construction des ouvrages de drainage, canalisation et de rétention d'eaux ;
- Aménagement des versants de 400 têtes d'érosion (couverture herbacée, vétivers, reforestation) ;
- Création de 6 unités de gestion des déchets ;
- Campagne de sensibilisation des populations sur la lutte antiérosive en milieux urbain et rural ;
- Lutter contre la dégradation des sols et la déforestation.

Objectif 5.3.2 : Augmenter la desserte de la population en eau potable et en électricité

- Electrification des ménages, écoles, centres de santé et éclairage public par l'énergie solaire photovoltaïque ;
- Construction des forages avec pompes intégrées et mini-réseaux d'adduction d'eau dans les cinq territoires ;
- Captage des sources d'eau pour mini-réseaux dans les territoires ;
- Réhabilitation des mini réseaux ;
- Elaborer des plans d'aménagement rural/ territorial (Territoires, chefferie/secteurs, groupements et villages), de plans simples d'aménagements du territoire au niveau local (PSAT) ;
- L'encadrement et la structuration des populations rurales en coopératives et l'amélioration des techniques de production ainsi que la formation et le renforcement des capacités par la formation et l'information des populations rurales dans toutes ses catégories dont les jeunes et les femmes.

Objectif 5.3.3 : Construire et réhabiliter des infrastructures de développement rural

- Entretien de **1042** km pistes de desserte agricole, marchés ruraux, centres de stockage et points d'eau ;
- Aménagement des voies navigables ;
- Développement des filières agricoles dans les communes et territoires ;
- Construction des écoles, centres de santé en milieu rural ;
- Construction des ponts et ouvrages d'arts ;
- Construire et mettre en place des marchés agricoles locaux ;
- Construction des logements sociaux en milieu rural.

Chapitre 4. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL

4.1. Estimation de coûts

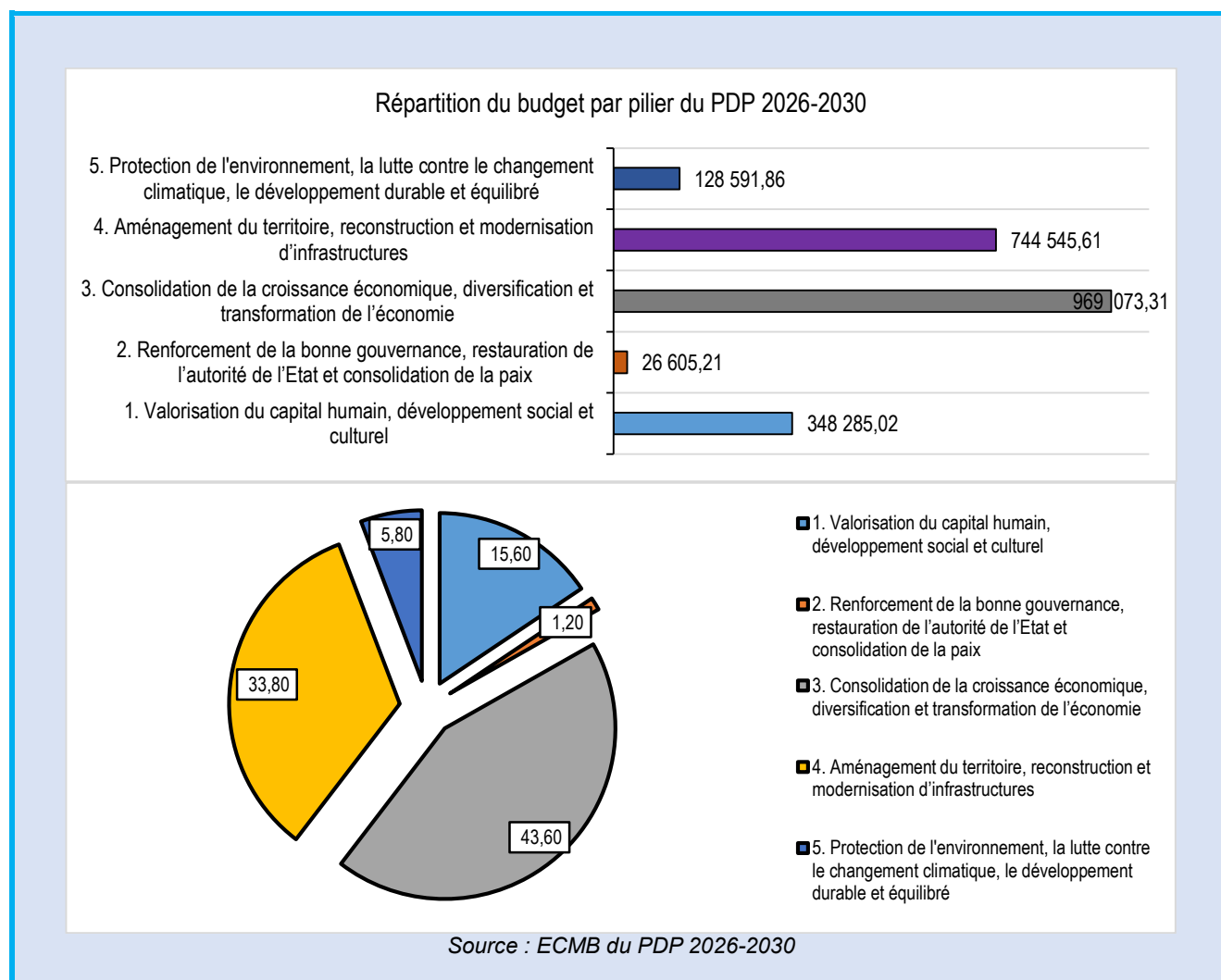
L'estimation des coûts de différentes actions (projets) prioritaires retenues pour la mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2026-2030 du Kasai-Oriental dans les différents piliers, basée sur des études du cadrage macroéconomique provinciale, renseigne qu'il faut un montant de **2.217.101,01 millions de Francs Congolais** soit près de **902,51 millions de dollars américains**. La répartition de ce coût total sur les piliers stratégiques du PDP se présente comme suit :

- Pour le premier pilier relatif à la valorisation du capital humain, développement social et culturel, la mise en œuvre est estimée à un montant de **348.285,02 millions de Francs Congolais** soit **15,7%** du coût total du PAP ;
- En ce qui concerne le deuxième pilier Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix, les besoins exprimés ont été portés à hauteur de **26.605,21 millions de Francs Congolais** soit **1,2%** du coût total du PAP ;
- En rapport avec la troisième pilier intitulé Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie, un coût de **969.073,31 millions de Francs Congolais** soit **43,7%** du coût total du PAP ;
- Le quatrième pilier relatif à l'aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures a été chiffré à **744.545,61 millions de Francs Congolais** soit **33,6%** du coût total du PAP et enfin ;
- Enfin, en ce qui concerne le cinquième pilier en rapport avec la Protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et équilibré, les besoins ont été chiffrés à **128.591,86 millions de Francs Congolais** soit **5,8%** du coût total du PAP.

Tableau 28: Répartition du budget par pilier

Tableau 4 : Répartition du budget total du CBMT par Pilier du PDP 2026-2030		
	<i>En million de FC</i>	
Valorisation du capital humain, développement social et culturel	348.285,02	15,7%
Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix	26.605,21	1,2%
Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	969.073,31	43,7%
Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures	744.545,61	33,6%
Protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et équilibré	128.591,86	5,8%

Source : ECMB du PDP 2026-2030

Figure 4 : Répartition du Budget total par Pilier du PDP 2026-30 (millions CDF)


4.2. Stratégie de financement

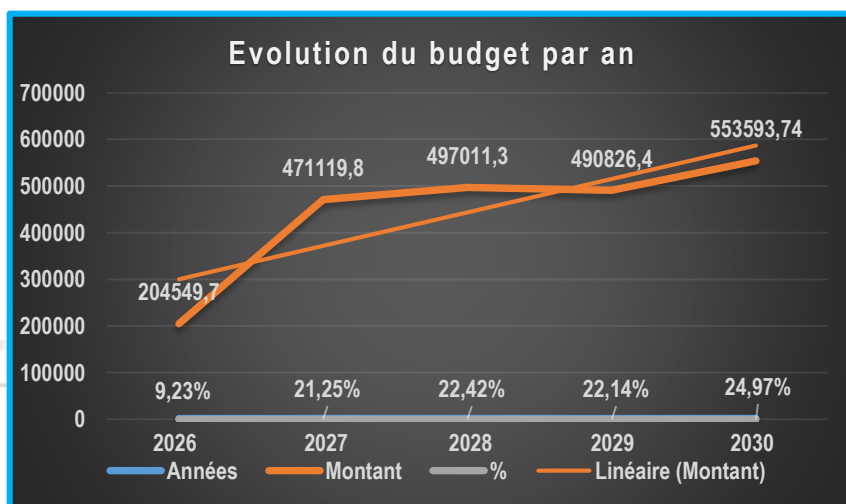
Afin de réussir à financer ce Plan de développement, le Gouvernement provincial devrait assurer la mobilisation des ressources financières, notamment, à travers ses ressources propres, l'aide publique au développement ainsi que les flux de capitaux privés.

En ce qui concerne les sources de financement, la province se basera sur trois types de recettes, à savoir : (i) 40 % des recettes à caractère national provenant de la rétrocession et les recettes mobilisées par la Province en interne ; (ii) l'appui des bailleurs des fonds ainsi que (iii) les fonds issus du partenariat public-privé, en comptant particulièrement sur le **financement de la diaspora** qui se montre disponible à accompagner les actions de développement à travers la province.

Tableau 29: Synthèse du Programme d'Actions Prioritaires Kasai-Oriental 2026-2030

PILIER	Financement	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030
PILIER 1	Montant	29403,17	76078,50	79533,50	80291,00	82978,50	348284,67
	Acquis	20852,41	31513,02	36214,07	36596,35	30485,91	155661,76
	Etat	4266,03	9000,12	9534,72	9625,62	9948,12	42374,61
	Province	7930,05	14089,25	14849,75	15027,50	8191,44	60088,00
	Bailleurs	9462,23	8423,65	11829,60	11943,23	12346,35	54005,06
	A rechercher	8550,76	44565,48	43319,43	43694,65	52492,59	192622,91
PILIER 2	Montant	3 939,03	10 229,06	4 523,34	4 686,93	3 226,69	26 605,05
	Acquis	3 383,44	8 252,97	2 590,55	2 627,97	1 188,24	18 043,17
	Etat	2 905,85	5 563,41	1 294,27	1 167,88	653,09	11 584,50
	Province	354,26	2 148,82	774,71	946,03	518,56	4 742,37
	Bailleurs	125,33	570,74	551,57	544,07	46,59	1 838,30
	A rechercher	555,59	2 011,09	1 932,80	2 033,96	2 088,45	8 621,88
TOTAL PILIER 3	Montant	40220,00	229941,31	251110,00	241747,00	206055,00	969073,31
	Acquis	18099,00	103473,59	112999,50	108786,15	92724,75	436082,99
	Etat	4826,40	27592,96	30133,20	29009,64	24726,60	116288,80
	Province	7239,60	41389,44	45199,80	43514,46	37089,90	174433,20
	Bailleurs	6033,00	34491,20	37666,50	36262,05	30908,25	145361,00
	A rechercher	22121,00	126467,72	138110,50	132960,85	113330,25	532990,32
TOTAL PILIER 4	Montant	108250,00	128619,50	136063,00	137367,00	234246,11	744545,61
	Acquis	48712,50	57878,78	61126,65	61815,15	105394,87	334927,95
	Etat	12990,00	15434,34	16300,44	16484,04	28109,53	89318,35
	Province	19485,00	23151,51	24450,66	24726,06	42164,30	133977,53
	Bailleurs	16237,50	19292,93	20375,55	20605,05	35136,92	111647,94
	A rechercher	59537,50	70740,73	74756,35	76017,48	128851,24	409903,29
TOTAL PILIER 5	Montant	22 737	26 251	25 781	26 734	27 087	128 592
	Acquis	44 920	59 052	53 167	60 552	61 343	279 034
	Etat	25 486	30 800	21 392	31 865	32 613	142 155
	Province	2 478	3 426	3 416	3 580	3 693	16 593
	Bailleurs	16 956	24 827	28 359	25 107	25 038	120 285
	A rechercher	-19 983	-32 801	-27 386	-33 817	-34 256	-148 242
TOTAL PAP 2026-2030	Montant	204549,69	471119,81	497011,28	490826,37	553593,74	2217100,91
	Acquis	135967,37	260170,68	266097,80	270377,16	291136,79	1223749,81
	Etat	50474,57	88390,37	78654,62	88152,24	96049,87	401721,67
	Province	37486,88	84205,16	88690,93	87794,00	91657,15	389834,13
	Bailleurs	48813,82	87605,15	98782,25	94460,92	103475,64	433137,79
	A rechercher	70782,31	210984,13	230733,48	220889,84	262506,95	995896,72

La répartition du budget sur les années montre une flèche croissante. L'an 1 (2026) a le plus faible taux d'allocation soit **9%**, parce qu'étant déjà en cours et que la province a engagé plusieurs actions dans son programme en vue de continuer avec la dynamique de développement qui s'est depuis. Par contre l'an 5 (2030) est celle qui se voit alloué la plus grande part du budget soit **25%**, suite à la croissance économique de la province envisagée grâce aux projection macroéconomique, à la volonté politique et au plaidoyer de financement auprès des partenaires au développement dont ce document fera l'objet.

Figure 5. Evolution du budget par an

4.2.1. Ressources internes (Etat et Province)

4.2.1.1. Recettes à caractère national

La Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006 stipule en son article 175 alinéa 2 que « *la part des recettes à caractère national allouée aux provinces est établie à 40 %* ». Ces 40% devraient être retenues, normalement, à la source pour couvrir les charges de secteurs transférés en rémunérations, fonctionnement et investissement. La régularité de cette actuelle rétrocession facilitera à mieux préparer la mise œuvre de plusieurs projets d'investissement.

4.2.1.2. Recettes propres à la Province

En référence à la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, le Kasai-Oriental a mis en place une régie provinciale, dénommée Direction Générale des Recettes du Kasai-Oriental (DGRKOR), chargée de mobiliser toutes les recettes à caractère provincial.

A ce jour, le gouvernement provincial devrait multiplier des efforts afin de renforcer le travail de cette régie dont le rôle est indispensable sur toute l'étendue de la province.

4.2.2. Ressources extérieures (Bailleurs de fonds)

Afin d'appuyer le gouvernement provincial dans le développement de sa province, les Agences du Système des Nations Unies, de l'Union Européenne et des autres pays, les ONG internationales, la société civile, la diaspora ainsi que les confessions religieuses pourraient intervenir à travers des dons, legs et prêts.

Le gouvernement provincial devrait, par ailleurs, organiser annuellement la table ronde des bailleurs afin d'aligner les interventions de ces derniers sur les actions de développement préconisées dans le programme d'actions prioritaires de ce PDP.

4.2.3. Partenariats public-privé

Le secteur privé, composé des entreprises privées, des ONG et de la diaspora le cas échéant, devrait jouer essentiellement son rôle primordial de création d'emplois, d'innovation et de développement technologique. Ce rôle peut bien être joué à travers un partenariat avec l'Etat afin de booster les secteurs essentiels pour le développement provincial tant souhaité.

La province devra compter particulièrement sur les investissements de la diaspora à travers son programme d'appui au développement du Kasai-Oriental et la disponibilité des fonds mis à profits pour le développement de la province.

L'autorité provinciale devrait, à travers un cadre de concertation mis en place, mobiliser le secteur privé pour multiplier des partenariats favorisant la réalisation des actions de développement retenues. Aussi, l'amélioration du climat des affaires est la meilleure réponse au développement de ces partenariats public-privé.



Chapitre 5. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI - EVALUATION

5.1. Redevabilité et partage de l'information

La redevabilité est un principe de base qui assure le succès de toute planification. Elle passe par une communication transparente entre les différents acteurs de développement. Il est donc impérieux de mettre en place une bonne stratégie de communication facilitant à la population l'appropriation de ce PDP ainsi que son implication dans la mise en œuvre dudit PDP à travers le suivi des actions présentées dans le PAP.

C'est ainsi que le gouvernement provincial devrait élaborer une feuille de route organisant la vulgarisation du PDP et préparant les divers rapports de mise en œuvre à présenter régulièrement à la population.

Il s'agira essentiellement de :

1. Renforcer les capacités des membres de l'exécutif provincial sur la mise en œuvre du PDP et sur son suivi-évaluation ;
2. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public ;
3. Organiser des émissions radiodiffusées et télévisées pour la vulgarisation des actions à mener ;
4. Diffuser l'information à travers les réseaux sociaux ;
5. Organiser de revues trimestrielles et annuelles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAP.

5.2. Mécanismes de mise en œuvre

Ce Plan de développement provincial sera mis en œuvre, sur le quinquennat 2026-2030, par le gouvernement provincial, sous le pilotage politique du gouverneur de province avec l'appui de l'Assemblée Provinciale, de la Société civile, des services techniques provinciaux ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Après adoption au conseil des ministres et à l'Assemblée provinciale, chaque ministre provincial devra (i) assurer la gestion du secteur relevant de ses attributions suivant les objectifs sectoriels contenus dans ce plan de développement, et (ii) mettre en œuvre les stratégies sectorielles à travers un schéma de mise en œuvre établi au préalable.

En cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement, un comité de pilotage politique (placé sous l'autorité du gouverneur de province), un comité de pilotage technique (placé sous l'autorité du ministre provincial du Plan) et des commissions interministérielles spécialisées devraient être mis en place.

En ce qui concerne les commissions interministérielles spécialisées, elles traiteront les différentes questions relatives à la gouvernance, aux secteurs sociaux, aux secteurs productifs, aux infrastructures et à l'environnement.

Au cours de la conférence des gouverneurs, organe habilité pour les échanges d'harmonisation entre le pouvoir central et les provinces, le gouvernement provincial pourra présenter les éventuels ajustements envisagés après la revue à mi-parcours et recevoir de nouvelles orientations provenant du Président de la République.

5.3. Acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce Plan de développement ne peut être effective qu'avec l'implication de tous les acteurs au développement en province. C'est ainsi que la responsabilité de tout acteur est définie de la manière suivante :

1. **Le pouvoir central** : pour accompagner le développement de la province, il devra allouer à la Province les ressources financières telles que prévues par la constitution et les lois organiques (Rétrocessions, subventions et dotations).
2. **L'exécutif provincial** : dont le rôle, comme acteur principal de la mise en œuvre de ce PDP, est de mobiliser les recettes provinciales et locales, d'assurer la coordination des politiques, de veiller à la cohérence des politiques, de procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, de renforcer le partenariat avec d'autres parties prenantes au développement, d'associer les partenaires techniques et financiers et autres agences internationales de développement, d'améliorer le climat des affaires au profit du secteur privé et d'instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.
3. **Les entités territoriales décentralisées** : elles ont la charge de réaliser les actions de développement local grâce aux recettes rétrocédées et produites sur leurs budgets. Elles auront à conduire le développement de leurs entités respectives accompagnées de leurs Comités locaux de développement.
4. **Le secteur privé** : dans son rôle traditionnel de vecteur de croissance et de l'emploi, il devra contribuer activement à la mise en œuvre des actions liées à ses prérogatives.
5. **La société civile** : elle devra s'impliquer activement dans la réalisation et le suivi des actions retenues ainsi que le renforcement du partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle devra s'impliquer dans la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs et devra susciter l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.
6. **Les partenaires techniques et financiers**, les agences des Nations Unies, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération. Ils devront notamment :

- Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières des structures institutionnelles;
- Améliorer l'appui au secteur privé afin que ce dernier se meuve de façon durable pour le développement de la province ;
- S'investir, sous le leadership du gouvernement provincial, dans la mise en œuvre et la réussite de l'approche Triple Nexus tout en travaillant à sa mise à l'échelle pour plus d'impact sur la condition de vie des populations vulnérables tel que recommandé lors de travaux de l'atelier de l'opérationnalisation de l'approche en mai 2021 ;
- Appuyer les activités de certaines ONG dont les actions se situent dans l'amélioration du social de la population.

5.4. Mécanisme de suivi-évaluation

Afin de réussir un suivi-évaluation efficace de ce plan de développement, toutes les parties prenantes au développement devraient s'impliquer. Ainsi, la mise en place d'un cadre permanent de suivi-évaluation est indispensable pour la responsabilisation de chaque acteur dans le suivi des actions prévues.

5.4.1. Outils de collecte de données

La collecte des informations nécessaires au suivi-évaluation reposera sur quatre outils :

Les enquêtes périodiques : recensements de la population, enquêtes sur les conditions de vie, et enquêtes démographiques et de santé.

Les statistiques administratives : Le développement de celles-ci est essentiel pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, justice).

Les missions de supervision : Dans les ministères provinciaux, des missions de supervision seront effectuées progressivement afin de vérifier l'avancement des programmes et projets. Planifiées annuellement, ces missions devront faire l'objet d'une préparation minutieuse et reposer sur l'utilisation des services provinciaux déconcentrés et décentralisés pour la collecte des données.

Les réunions périodiques de suivi : Outre les réunions périodiques de suivi propres aux différents ministères, le Ministère Provincial en charge du Plan veillera à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de ce Plan de développement dont chaque organe devra établir un calendrier annuel de réunions.

5.4.2. Reporting, périodicité et responsabilité

Tableau 30 : Outil de Reporting

Périodicité	Reporting	Responsable
Mensuelle	• Comptes rendus des travaux de groupes sectoriels	Groupes sectoriels
	• Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Ministères sectoriels
Trimestrielle	• Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)	Min. Prov. Plan
	• Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme)	Min Prov. Plan et Budget
	• Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan provincial	Div. Provincial du Plan
Annuelle	• Rapports annuels de performance des budgets programmes sectoriels	Ministères provinciaux
	• Rapport annuel de performance des plans d'actions/Budget programme provincial	Min. Plan et Gouvernement provincial
	• Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (cfr. Déclaration de Paris)	Min. Plan/ PGAI Provincial
	• Tableau de bord pour le suivi des ODD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan provincial.	OCDD, Div. Prov. Plan
Rapports supra-annuels	• Rapport de réalisation des ODD	OCDD, Div. Prov. Plan
	• Evaluation du Plan provincial	Min. Plan & Div. Provincial/Plan

5.5. Facteurs de risques et contraintes

Bien qu'ayant des ambitions de développement, le Kasai Oriental peut se buter à de nombreux facteurs de risques et contraintes pouvant ralentir l'atteindre des objectifs assignés dans ce Plan de développement. Ces risques sont de natures diverses, tout en se trouvant à l'interne comme à l'externe. Voici quelques facteurs majeurs pouvant ralentir le développement tant espérer :

a. Absence des organes délibérants et exécutifs prévus dans les Entités Territoriales Décentralisées.

En effet, les ETD sont des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre du Plan de développement provincial.

A ce jour, les ETD sont conduites par des maires, bourgmestres, chefs de secteurs et de chefferies n'émanant pas de la volonté exprimée par la population de se choisir ses dirigeants. Seules les élections locales, communales et urbaines permettront l'installation desdites organes délibérants et exécutifs.

Sans la mise en place effective de ces institutions, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ETD restera une épine au développement.

b. Retard dans la mise place de la Fonction publique provinciale.

L'administration provinciale est le seul canal par lequel le Gouvernement provincial est censé mettre en œuvre son Programme ainsi que le PDP. Fort malheureusement. Ce qui constitue un frein dans la mise en œuvre des actions de développement retenues.

c. L'irrégularité de la rétrocession

Les fonds alloués à la rétrocession au profit de la province sont irrégulièrement reçus par les autorités provinciales. Ce qui réduit fortement les capacités financières de la Province dans la mise en œuvre de son Programme de développement.

d. Situation hors Province

En dehors des problèmes internes multiples, certaines contraintes pourraient provenir de l'extérieur de la province.

Notamment, elles peuvent provenir de la situation dans laquelle se trouve la RDC, liée à la lenteur de la reprise de l'activité économique mondiale due à la pandémie à Coronavirus.

e. Le blocage interne dans l'exécution

Généralement, la faible exécution ou la non-exécution des dépenses d'investissement affecte significativement l'action du Gouvernement provincial et compromet l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan développement.

C'est ainsi que, si l'exécution du budget relatif aux dépenses d'investissements n'est pas portée par l'Assemblée provinciale ainsi que le Gouvernement provincial, ce serait un blocage majeur au développement de la province.

f. La faible appropriation dudit Plan par les élus locaux et le Gouvernement Provincial

Pour que les objectifs ressortis dans ce Plan de développement soient atteints, il est impérieux que les élus locaux s'en approprient et que le Gouvernement provincial se positionne comme repère pour ses décisions. Une faible appropriation ou une absence d'appropriation bloquerait l'exécution des actions logées dans ce Plan de développement.

ANNEXES

1. Correspondence PNSD-ODD-PAI/PMA-NEW DEAL-PDP

Objectif stratégique du PNSD	ODD	PSG NEW DEAL	Objectif du PDP
PILIER I : VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN, DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL			
Atteindre le développement humain à travers la dimension de la croissance inclusive portée par un accès massif aux services sociaux de base	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	PSG 4 : Fondements économiques, PSG 5 Revenus et Services	Assurer une éducation de base fondamentale et secondaire pour tous
	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 		Assurer un enseignement technique et professionnel de qualité
	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 		Construire et/ou réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires
	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 		Appuyer la lutte contre les grandes endémies, pandémies (PALUDISME, TUBERCULOSE, VIH / SIDA, covid-19) et maladies de l'enfance
	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 		Soutenir la promotion du genre
			Promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs
			Promouvoir les unités génératrices d'emplois et de revenus
			Construire/réhabiliter et équiper les infrastructures culturelles
			Faciliter l'accès des services sociaux de base aux personnes vulnérables
			Réduire les risques de catastrophes et la réponse aux crises humanitaires

Objectif stratégique du PNSD	ODD	PSG NEW DEAL	Objectif du PDP
PILIER II : RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX			
Mettre en œuvre efficacement des actions prioritaires de construction d'une économie croissance inclusive en RDC, au travers des réformes structurelles	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES  8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	PSG 1 : Politique inclusive, PSG 2 Sécurité, PSG3 Justice, PSG 5 : Revenus et Services	Mettre en place à tous les niveaux des institutions démocratiques, efficaces et responsables
			Améliorer la sécurité au sein de la province
			Poursuivre la Décentralisation
			Consolider l'indépendance de la justice et de l'environnement juridique
			Poursuivre la réforme administrative dans la Province
			Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales
			Redynamiser les structures existantes
			Développer les capacités des institutions de contrôle des Finances Publiques
			Améliorer le climat des affaires
PILIER III : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE			
Assurer l'inclusion sectorielle dans les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et dans ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie) en vue de la création soutenue de la richesse nationale.	1 PAS DE PAUVRETÉ  8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	PSG 4 : Fondements économiques	Augmentation de la production végétale
			Augmenter la production animale
			Augmenter la production halieutique et piscicole
			Réorganiser les activités du secteur pétrolier
			Développer les secteurs du commerce et des PME
			Développer les secteurs des banques, microfinances et assurances
			Relancer l'industrialisation
			Assurer la promotion de l'écotourisme
			Promouvoir le développement du secteur minier

Objectif stratégique du PNSD	ODD	PSG NEW DEAL	Objectif du PDP
PILIER IV : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES			
Réaliser l'aménagement du territoire, le désenclavement du territoire national, le développement des axes de transport prioritaires ainsi que la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et l'interconnexion économique des provinces.	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	PSG 5 Revenus et Services	Améliorer les conditions des transports routier, fluvial, lacustre, ferroviaire et aérien
	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 		Assurer la mobilité des personnes et leurs biens sur les voies de communication
	15 VIE TERRESTRE 		Assurer une bonne gestion des bâtiments et édifices publics
			Améliorer le cadre de vie et équilibrer les espaces
			Améliorer le taux de desserte en électricité et en eau potable dans les grandes agglomérations
			Développer d'autres sources d'énergie non polluantes (solaire et/ou éolienne)
			Assurer la couverture des PTNTIC.
			Renforcer les capacités du secteur de l'aménagement du territoire.
PILIER V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE			
Garantir la durabilité du développement, par l'atténuation des effets de changements climatiques, l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents et l'arbitrage entre la conservation et les différentes autres utilisations des espaces stratégiques.	13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	PSG 5 Revenu et Services	Préserver, améliorer et valoriser l'environnement ainsi que les ressources naturelles
	15 VIE TERRESTRE 		Réduire sensiblement le taux de pollution
			Améliorer les conditions de vie des populations en milieux péri-urbain & Rural

BIBLIOGRAPHIE

1. Annuaire statistique 2020.
2. Dictionnaire Petit Larousse, 2024.
3. Discours programme du Gouverneur du Kasai-Oriental.
4. Guide méthodologique de planification provinciale et locale, Kinshasa, 2024.
5. Le 'new deal' pour l'engagement dans les Etats fragiles, le 17 janvier 2012.
6. Loi de programmation n° n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces.
7. Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.
8. Matrice PDL 145T, Kinshasa, 2022.
9. Ministère du Plan, Rapport provincial sur l'évaluation de la fragilité en République Démocratique du Congo, Kinshasa, février 2019.
10. Ministère du Plan, Contextualisation et priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la République Démocratique du Congo : Rapport national, Secrétariat Technique, Kinshasa, septembre 2016.
11. Ministère du Plan : Institut National de la Statistique, Annuaire statistique 2020, Kinshasa, INS, 2021.
12. Ministère du Plan, Plan Quinquennal de Croissance et d'Emploi 2011-2015 du Kasai-Oriental, 2ème Editions mars 2015.
13. Ministère du Plan, Plan National Stratégique de Développement, 2023-2027, Kinshasa 2023.
14. Plan de développement provincial Kasai-Oriental 2023-2027, Mbujimayi, 2023.
15. Programme d'Appui aux Investissements de la Diaspora au Kasai-Oriental, PAID 2025-2028, 2025.
16. Résultat préliminaire du diagnostic consultatif communautaire, ENABEL Kasai-Oriental, 2025.
17. www.caid.cd

COMITE D'ELABORATION

Pilotage et coordination	
Jean-Paul MBUEBUA KAPO	Gouverneur de Province
Charles KAMANGA NSEDA LUKUSA	Ministre provincial du Plan
Supervision	
Daniel EPEMBE MOSANGO	Secrétaire Général au Plan & CAD
Samuel SANGWA MWEHU	Directeur de la Planification Régionale
Cestevan TSHIMBALANGA	Expert en gouvernance ENABEL
Equipe de rédaction et consolidation du PDP & PAP	
Lin's NGINDU KASONGA	Expert en planification de développement
Georges KABONGO	Consultant en planification et gestion des projets
Marie SAY ANDEB	Chef de Division Min. Nat. Plan & CAD
BASHIYA PATRICK Honoré	Expert Min. Prov. plan
Christian NTUMBA MUKENDI	Expert Min. Prov. plan
Equipe du cadrage macroéconomique et budgétaire	
Péguy BENG MAKIADI	Expert en études macroéconomiques
Bavon MUKUNA KASONGA	Chef de Division Provincial Plan
Samuel KANKU NKITABUNGI	Coordonnateur au Ministère provincial du plan
Daddy BADIBANGA KABONGO	Expert Min. Prov. plan
Pierre KALONJI MUTOMBO	Expert - Gouvernorat
Personnes ressources	
Joseph MUKENDI MUSAMPA	Coordonnateur Min. Prov. Plan
Honoré TSHIPAMBA TSHIPAMBA	Conseiller Ministère provincial du Plan
Patrick KAMBAJA	Expert ENABEL
BIAYA NDAYA	Chef de Division provinciale Genre, famille et enfants
Emmanuel MUTOMBO MUKENGESHAYI	Chef de Division provinciale PVH - APV
Marthe BAJANA MUTANDA	Chef de Division affaires humanitaires et solidarité nationale
Théodore KASEYA	Expert société civile
Celestin KABANGA	Avocat et représentant de la société civile
Erick Lebertin KALEKA KALOMBO	Expert Min. Prov. plan
Titiane NYONGA KABOMBO	Expert Min. Prov. plan
Hubert BEYA KANYINDA	Expert Min. Prov. plan
Patrick KALOMBO	Expert Min. Prov. plan
Jérémie KATALA	Expert INS
Infographie	
Titiane NYONGA KABOMBO	
Lin's NGINDU KASONGA	
Photos	
Cellule de communication du gouvernorat	

